

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 18 septembre 2025

Convocation
 Date : 12/09/2025
 Affichée et mise en ligne
 Le : 12/09/2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE L'ENTENTE OISE AISNE (EOA)

 Délibération n°
 60-CC180925

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 septembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 12 septembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres :
 - En exercice : 44
 - Présents : 29
 - Pouvoirs : 7
 - Votants : 36
 - Absents : 8

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FROMENT

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Résultats :
 - Pour : 36
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

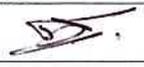
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur FROMENT Daniel	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur SICARD Bruno
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUÉDRAS Daniel	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFEVRE Sylvain	

 Liste des délibérations
 Affichée et mise en ligne le : 19/09/2025

 Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :
 26 SEP. 2025

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
 Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
 Monsieur GAUDION Philippe à Madame LOISELEUR Pascale
 Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Paraphes	
	

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOZANO Michelle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que,

L'Entente Oise Aisne est un établissement public regroupant des communes, des communautés de communes et des comités d'agglomération du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. En 2024, le territoire syndical s'étend sur 3 régions, 11 départements et comprend plus de 9 000 km de cours d'eau.

En 2018, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a transféré à l'Entente Oise Aisne sa compétence « Prévention des Inondations » (item 5 de l'article L211-7 du code de l'environnement).

L'Entente crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement et agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondations.

Chaque année, le rapport d'activité retrace le travail accompli par le syndicat.

L'année 2024 a été marquée par de fortes pluies qui ont entraîné la saturation des sols et des crues successives sur les rivières Oise et Aisne ainsi que sur leurs affluents.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activité et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 5211-39 ;

Paraphes	
	

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2014 ;

Vu la délibération n°2018-CC-06-082 du 30 mai 2018 autorisant le transfert de la compétence GEMA et SAGE au SISN pour tout ou partie des communes de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise situées sur le bassin versant de la Nonette ;

Considérant la nécessité de prendre acte de la communication du rapport annuel 2024 de l'Entente Oise Aisne ;

Considérant que ce rapport d'activité (document en pièce jointe) doit être communiqué en conseil communautaire avant transmission à chaque commune membre de la Communauté de Communes;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2024 de l'Entente Oise Aisne ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant légal, à communiquer le rapport d'activité 2024 de l'Entente Oise Aisne aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ; ou son représentant légal, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 26 SEP. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 26 SEP. 2025

Fait à Senlis, le 26 SEP. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Daniel FROMENT



Secrétaire de séance

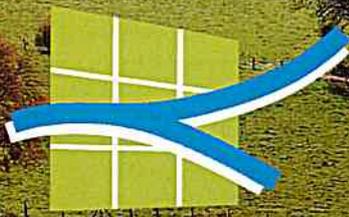
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-60_CC180925-DE



ENTENTE OISE-AISNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

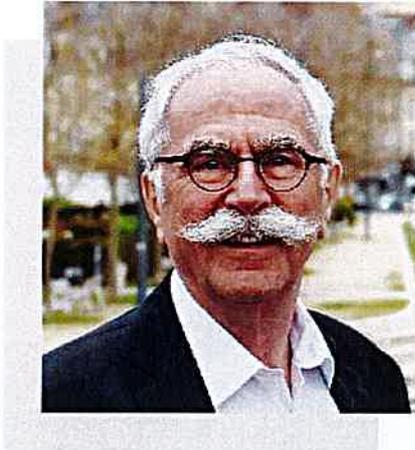
Barrage sur la Verse
en construction à Berlancourt

Établissement Public Territorial de Bassin,
acteur du grand cycle de l'eau,
mobilisé pour la réduction du risque d'inondations
et la préservation de l'environnement.

> Sommaire

L'édito du Président	3	4. Les territoires	52
Les temps forts 2024	4 > 5	Oise Confluence	53 > 55
Les grands rendez-vous	6 > 7	Nonette	56
Les phénomènes marquants	7	Oise Aronde	57 > 59
Bassin de l'Oise et de l'Aisne	8 > 9	Oise moyenne	60 > 66
Nos compétences	10 > 11	Oise amont	67 > 69
Nos adhérents	12 > 13	Serre	70 > 71
		Aisne aval	72 > 73
		Aisne moyenne	74
		Aisne Vesle Suipe	75
		Aisne amont Aire	76
		Territoire pilote	77
1. La collectivité	14	5. L'établissement	78
La gouvernance	15 > 18	Les effectifs	79
Les unités hydrographiques	19	L'organigramme des services	80
Les actions de communication	20 > 21		
		6. Les finances	81
		Le compte administratif 2024	82 > 85
		Le budget primitif 2025	86 > 87
		7. Annexes	88
		Les subventions perçues	89
		Les marchés contractés	90 > 91
2. Nos actions	22		
L'édito du Directeur des services	23		
Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB	24 > 25		
La carte des ouvrages	26 > 27		
La gestion des ouvrages	28 > 29		
La maintenance et la surveillance	30 > 31		
Les prestations de service	31		
L'accompagnement à l'anticipation de la crise	32 > 37		
La gestion du ruissellement	38 > 39		
Le dispositif Inond'action	40 > 41		
La sensibilisation au risque	42 > 43		
La gestion des milieux aquatiques	44 > 45		
3. PAPI de la vallée de l'Oise	46		
Un programme d'actions	47		
Les actions du PAPI	48 > 49		
Longueil II, un projet d'extension	50 > 51		





Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

La mise en place de la loi GEMAPI en 2018 a rebattu les cartes avec de nouveaux acteurs en charge de cette compétence, les **EPCI**. De ce fait, certaines intercommunalités du bassin ont choisi de nous transférer la Prévention des inondations, ce qui améliore la coordination **des actions sur le territoire**. En effet, agir en amont au bénéfice de l'aval est, dans le cadre de la Prévention des inondations, souvent nécessaire et efficace. Je veux aussi rappeler que les Départements des Ardennes, de la Meuse, de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise ont choisi de rester à nos côtés. Je les en remercie car, encore une fois, **les gouvernances à grande échelle prennent tout leur sens**. Les départements en sont alors directement partie prenante. Je remercie enfin les **Régions**, qui, pour deux d'entre elles, nous ont rejoints.

Les stratégies, les priorités, les avis rendus par l'EPTB se discutent au sein de la **gouvernance de l'établissement**, soit en séance plénière, soit en instance réduite, soit enfin en commissions hydrographiques pour les problématiques plus locales. Aussi et dès la rédaction des statuts adaptés à la compétence GEMAPI, l'Entente a prévu la possibilité pour les Régions d'adhérer, dans la perspective de **rassembler les élus des différentes strates de collectivités** ayant un intérêt et un regard sur le grand cycle de l'eau.

Les récents épisodes de crue qui se révèlent de plus en plus réguliers démontrent une fois encore la nécessité d'une **mise en relation efficiente des acteurs de l'Eau**, toutes échelles confondues. Ceux qui nous rejoignent suivent cette logique de coordination, ce dont je me réjouis.

Vous découvrirez au fil des pages de ce rapport d'activités, la **diversité des actions de l'Entente**. **Gestion, surveillance et entretien de 47 ouvrages et systèmes d'endiguement**, déploiement du **réseau de mesures** complémentaires de Vigicrues sur de petits affluents des grands cours d'eau, mise en place d'un **système d'alerte SMS pour les riverains** de la **Nonette (60)**, de la **Verse (60)**, du **Ton (02)** et de la **Vaux (08)**, **accompagnement des collectivités à la gestion de crise**, **sensibilisation du grand public**, **financement de travaux de protection des inondations sur les logements individuels et les entreprises** sont autant de dispositifs complémentaires pour réduire le risque d'inondations sur tout le territoire.

Vous le savez, la **Communauté de communes du pays Noyonnais** nous a transmis la **gestion des milieux aquatiques** ainsi que le **ruissellement** et la **prévention des inondations**. On ne le dira jamais assez mais ces trois compétences sont liées et n'avoient qu'un **seul acteur pour l'intercommunalité** facilite les démarches pour agir. Réactivité et efficacité sont pour nos

équipes un moteur, et ce, en partenariat avec tous les acteurs compétents.

La gestion de l'eau est l'affaire de tous ! Pour l'avenir, mieux se coordonner, coopérer, communiquer pour gagner en efficacité est mon vœu le plus cher.

Merci de votre engagement et de votre soutien.

Très bonne lecture.

« La gestion de l'eau est l'affaire de tous ! Pour l'avenir, mieux se coordonner, coopérer, communiquer pour gagner en efficacité est mon vœu le plus cher. »

Les temps forts 2024



9 février

Retour sur les crues et les cumuls de pluie
page 7



26 avril

COPIL du PAPI de la vallée de l'Oise en Préfecture de l'Oise
page 47



Mars, avril, mai

Sensibilisations scolaires
au risque d'inondations
page 43



22 mars

1^{er} COPIL du territoire pilote inondations à La Fère (02)
page 77



22 mai

Événement *Nature en Noyonnais*
à Pont-l'Évêque (60)
page 66



7 juin

Lancement de l'éco-pâturage
au bassin Les Prés de Mesne (02)
page 60



24 juin

• COPIL sur l'étude des sous-bassins de l'Aire (55) pour lutter contre le ruissellement
page 76



1^{er} octobre

• Inauguration du poste de crue à La Fère (02)
page 62



9 octobre

• Inauguration de trois repères de crues à Maurecourt (78)
page 53



4 et 18 octobre

• Participation aux salons des maires du Val d'Oise et de l'Aisne
page 21



11 décembre

• TROPHEE IRIS, l'Entente Oise-Aisne et l'association RÉSILIANCES lauréates pour l'expérimentation RESISCORE
page 32



Les grands rendez-vous

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-60_CC180925-DE



22 janvier : participation à un atelier prévention du risque d'inondations à Pontoise (95) pour les élus et les services de la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise.

25 janvier : visite de Christian Guyard, Sous-préfet de Compiègne, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).

8 février : rencontre avec Martine Aubry, présidente de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne (55), et Christian Weiss, délégué à l'Entente pour présenter les actions de l'Entente.

13 février : réunion publique à Jaux (60) pour présenter le dispositif Inond'action.

14 février : participation au comité de suivi du plan de gestion des mesures compensatoires du dérasement des seuils à Hirson (02).

15 février : réunion publique à Hirson (02) pour présenter le dispositif Inond'action et l'avancée de l'étude de faisabilité sur le secteur amont du bassin versant de l'Oise.

19 mars : rencontre avec le maire de Mortefontaine (Communauté de communes de l'Aire cantilienne, non membre) à sa demande, pour apporter une expertise face à un problème réunissant des compétences partagées (pluvial, prévention des inondations et ruissellement).

20 mars : visite de Claude Dulamon, Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).

22 mars : participation au 1^{er} COPIL du territoire pilote inondations à La Fère (02) organisé par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

25 mars : participation au comité de pilotage du CTEC (contrat de territoire "eau & climat") Oise moyenne organisé à Chauny (02).

25 mars : présentation des missions de l'Entente à la Communauté de communes du Vexin centre.

16 avril : rencontre à l'Entente avec Stéphane Bousquet, directeur territorial du bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France, Guillaume Ribein, directeur adjoint et Alexia Perez, cheffe de l'unité Mageo pour coordonner les actions en cours.

26 avril : COPIL du PAPI de la vallée de l'Oise en préfecture de l'Oise (60).

13 mai : présentation des actions menées sur le territoire de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise à Attichy (60).

13 mai : visite de Florence Bariseau, Vice-présidente à la Région Hauts-de-France, à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).

14 mai : réunion publique à Savigny-sur-Aisne (08) pour présenter le dispositif Inond'action.

17 mai : rencontre avec Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, les exploitants agricoles et Voies Navigables de France en préfecture pour échanger sur les solutions possibles face aux crues successives.

17 mai : sensibilisation scolaire au risque d'inondations auprès de 11 classes lors de la journée développement durable organisée par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à la base nautique de la Frette à Tergnier (02).

22 mai : organisation de l'événement tout public *Nature en Noyonnais* à Pont-l'Évêque (60) à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité.

27 mai : réunion avec le Département de l'Oise sur le remembrement et la gestion des ruissellements sur le pays Noyonnais.

6 juin : réunion publique à Crécy-sur-Serre (02) pour présenter le dispositif Inond'action.

7 juin : lancement de l'éco-pâturage au bassin Les Prés de Mesne (02) avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

17 juin : visite d'Alexandre Ouzille, sénateur de l'Oise, et Frédéric Besset, maire

de Saint-Leu d'Esserent, à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).

18 juin : présentation aux élus du système d'alerte SMS développé sur le bassin de La Vaux à Wasigny (08).

20 juin : réunion publique à Voyenne (02) pour présenter le dispositif Inond'action.

24 juin : COPIL de l'étude gestion du ruissellement de la Meuse (55).

26 juin : rencontre avec le SIAVOS (syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Oise sud) à Auvers-sur-Oise (95).

26 juin : réunion publique à Senlis (60) pour présenter le dispositif Inond'action et les actions menées sur le territoire.

27 juin : rencontre avec la Chambre d'agriculture, les exploitants agricoles et Voies Navigables de France pour échanger sur les solutions possibles face aux crues successives.

6 juillet : participation à la fête de la transition écologique organisée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (60).

23 juillet : présentation de l'avancée de l'émergence du SAGE du bassin de la Serre à la préfecture de l'Aisne (02).

6 septembre : rencontre avec les agriculteurs de la Communauté de communes du pays Noyonnais à Mondescourt (60).

9 septembre : présentation de la future plateforme *Castor futé* au SDIS de l'Oise.

9 septembre : réunion publique pour présenter les travaux entrepris à Aizelles (02) portant sur l'élargissement du ru de Fayau.

12 septembre : participation à la réunion organisée par les services de l'État à Vesles-et-Caumont (02) pour présenter l'émergence du SAGE du bassin de la Serre.

19 septembre : réunion publique à Guiscard (60) pour présenter le dispositif Inond'action et les actions (PI, GEMA et ruissellement) pour réduire le risque d'inondations sur le secteur.

26 septembre : rencontre avec les services de Météo France à Villeneuve d'Ascq (59).

28 septembre : participation au Forum santé de la Communauté de communes du Haut-Val d'Oise (95).

1^{er} octobre : inauguration du poste de crue à La Fère (02) avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

4 octobre : participation au salon des maires du Val d'Oise à Cormeilles-en-Parisis (95).

9 octobre : inauguration de 3 repères de crues à Maurecourt (78) et sensibilisation auprès des enfants du centre de loisirs.

10 octobre : rencontre avec les services de Voies Navigables de France et la Chambre d'agriculture concernant le projet MAGEO.

11 octobre : rencontre avec Catherine Séguin, Préfète de l'Oise, pour présenter les actions menées sur le département et le bilan du PAPI de la vallée de l'Oise.

18 octobre : participation au salon des maires de l'Aisne à Chauny (02).

25 novembre : réunion publique à Pierrefonds (60) pour présenter le dispositif Inond'Action.

11 décembre : participation au forum des risques majeurs organisés par IdealCO à Arras (62) et remise de trophée pour l'expérimentation RESISCORE de l'association RÉSILIANCES.



Les phénomènes marquants

Retour sur les crues et les cumuls de pluie de l'hiver 2023 au printemps 2024

La succession des pluies tombées sur le bassin-versant de l'Oise et de l'Aisne a entraîné une forte saturation des sols et des niveaux élevés pendant une durée exceptionnelle.

En 2024, Météo France a indiqué que les précipitations en France ont été particulièrement élevées, avec des cumuls de 1,4 à 1,5 fois supérieurs à la normale en octobre et novembre. Le printemps 2024 est classé comme le quatrième printemps le plus pluvieux depuis 1959.

Des crues successives ont été observées sur les rivières Oise et Aisne et leurs affluents de janvier à mars. Les pics atteints correspondent à des niveaux observés tous les deux ou trois ans en cette période hivernale. Néanmoins, les pics ont duré plusieurs jours formant des plateaux successifs.

Le cumul de pluie enregistré du 1^{er} novembre 2023 au 20 mars 2024 sur l'amont du bassin s'élève à 600 mm alors que les cumuls de pluie de l'hiver 2020/2021 étaient de l'ordre de 450 mm et avaient déjà généré des débordements.

Des inondations ont été constatées, par exemple, sur les secteurs amont de la rivière Oise (02), de la rivière Aisne (08), et de leurs affluents notamment sur la Verse (60) et la Serre (02). Dans le Val d'Oise, le niveau de l'Oise a atteint 2,42 m à Pontoise. Des débordements ont été constatés sur l'agglomération de Cergy-Pontoise (95) en raison d'une crue de la Seine.

Les barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle (02) n'ont pas régulé car les niveaux d'eau n'ont pas atteint les seuils de déclenchement fixés par les règlements d'eau. Néanmoins, les équipes de l'Entente se sont rendues sur place pour suivre l'évolution.

Des points de situation ont été publiés par l'Entente sur le site Internet et les réseaux sociaux. Ces informations ont également été envoyées directement aux membres de l'Entente.

Les précipitations importantes et successives ont saturé les sols et les niveaux d'eau sont restés élevés jusqu'à fin mars. Ce phénomène associé à des **épisodes orageux** au cours du printemps a provoqué, sur certains secteurs, des **débordements de cours d'eau et des coulées de boue occasionnant des pertes agricoles, et des dommages aux biens et aux personnes.**

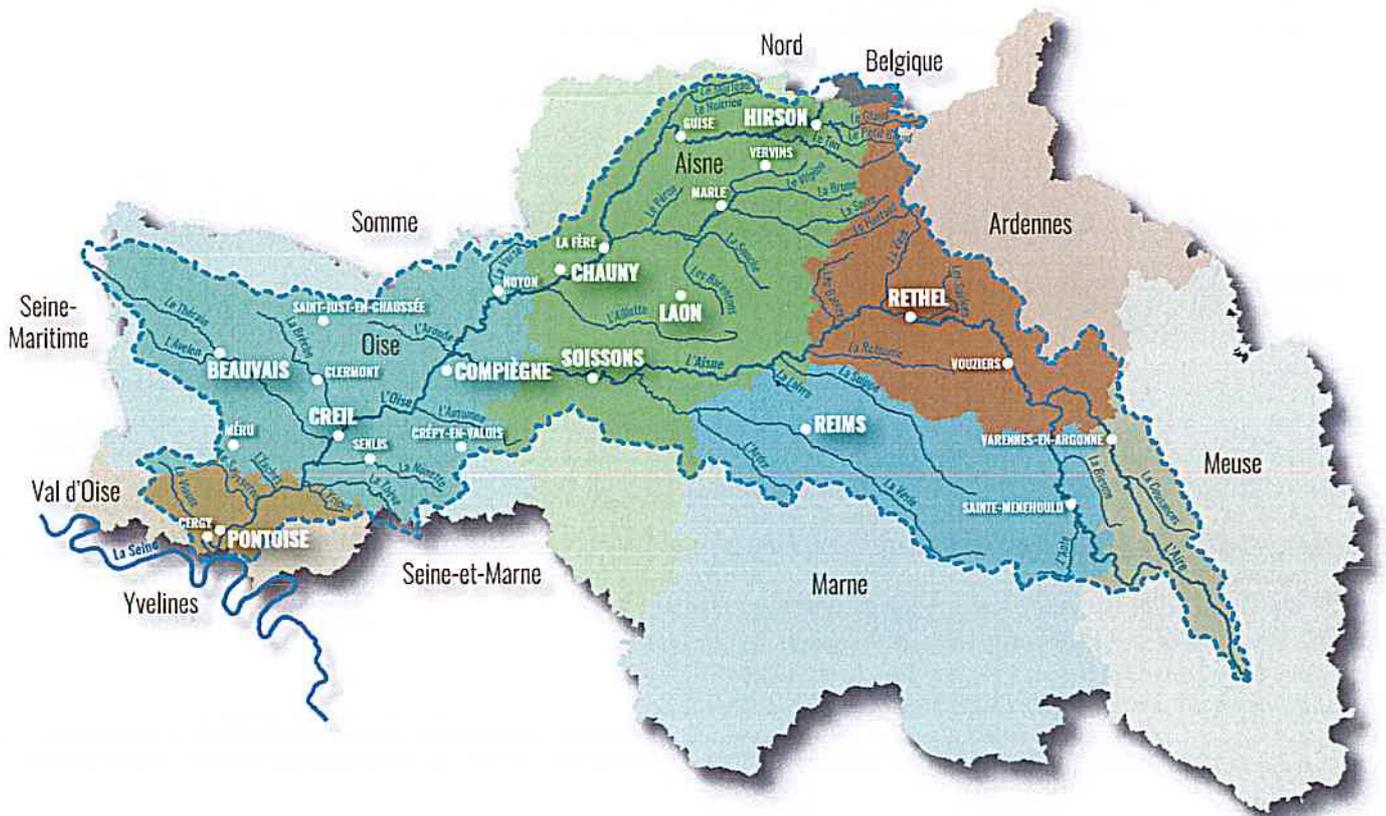
Plusieurs secteurs du bassin, sur lesquels l'Entente agit pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols, ont subi des épisodes orageux d'intenses à exceptionnels, par exemple dans l'Oise sur le bassin versant du Grand Ru (Grandrû et Mondescourt), sur le bassin versant de la Verse (Buchoire à Guiscard), et dans la Meuse (Aubréville, Avocourt, Boureilles, Les Souhemes-Rampon et Vraincourt).

L'Entente a participé à des rencontres avec les acteurs locaux pour rendre compte de la situation et proposer des solutions : le 17 mai, à l'invitation du Préfet de l'Aisne et le 27 juin à l'invitation de la Chambre d'agriculture de l'Oise. L'Entente a également participé à la réunion organisée, le 6 septembre, par la Communauté de communes du pays Noyonnais pour échanger avec les agriculteurs du territoire afin d'expliquer le « qui fait quoi » et « qui peut faire » en termes d'entretien des fossés et de cours d'eau pour limiter les débordements dans les parcelles agricoles.

Le bassin de l'Oise et de l'Aisne

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DE L'ENTENTE OISE-AISNE

L'Entente Oise-Aisne intervient sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne qui s'étend sur 11 départements. Il est caractérisé par une disparité de densité de population. Il comprend plus de 9 000 km de cours d'eau.



LE BASSIN OISE-AISNE EN CHIFFRES

- 16 934 km² de superficie
- 9 000 km de cours d'eau
- 1 998 851 habitants sur le bassin versant



L'Entente Oise-Aisne

RÉALISE ET GÈRE

des ouvrages hydrauliques et des digues de protection pour réduire les inondations par débordement de cours d'eau, et des aménagements sur les versants pour limiter le ruissellement (coulées de boue). Elle dispose d'un réseau de surveillance (sondes et pluviomètres).



Chantier du barrage de Berliancourt (60) le 27 août.

ACCOMPAGNE

les collectivités pour protéger les populations (aide financière pour des études et travaux de protection des logements, construction d'ouvrages, outils d'aide à la gestion de crise...).



Atelier organisé au siège de la CACP à Pontoise (95) le 22 janvier.

SENSIBILISE

le grand public et les scolaires au risque d'inondations et à la préservation de l'environnement.



Sensibilisation scolaire à l'école Marcel Philippe de Creil (60) le 12 mars.

ENTRETIEN ET RESTAURE

les cours d'eau pour favoriser leur bon écoulement et préserver la biodiversité de ces milieux.



Fauche des herbiers aquatiques sur la Verse à Noyon (60) le 7 août.

3 régions

Hauts-de-France,

Île-de-France, Grand Est

11 départements

Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Nord, Oise, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Somme, Val d'Oise et Yvelines

71 établissements publics de coopération

intercommunale

4 territoires à risque

important d'inondation (TRI)

Retrouvez les collectivités membres de l'Entente p. 15 à 18

L'Entente Oise-Aisne, un établissement en mouvement

LA GENÈSE DE L'ENTENTE

L'Entente Oise-Aisne, Entente interdépartementale, a été créée en 1968, à l'initiative d'élus parlementaires et locaux, avec pour **objectif de répondre aux enjeux d'inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne**. Financée par les Départements, elle a aidé les collectivités locales à effectuer des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau non domaniaux (conjointement avec l'Agence de l'eau) et des travaux de protection localisés contre les inondations ; a conduit des études et des travaux d'entretien des sections non navigables de l'Oise et de l'Aisne domaniales ; et a mené des études et des projets d'aménagement d'aires d'écrêtement des fortes crues sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise.

Plusieurs grands ouvrages d'écrêtement des crues ont ainsi été aménagés : Longueil-Sainte-Marie (60) et Proisy (02) mis en service en 2009, et Montigny-sous-Marle (02) en 2019. Ces grands ouvrages agissent sur les grandes crues et ont une action bénéfique à l'échelle du bassin.

La compétence GEMAPI de 2018 a fortement modifié la gouvernance du grand cycle de l'eau en conférant cette compétence aux EPCI. **71 intercommunalités se trouvent en tout ou partie dans le bassin. Il s'agit alors de reconstituer la solidarité de bassin.**

À ce jour, 28 EPCI ont transféré la compétence **Prévention des inondations** à l'Entente, 5 Départements y sont restés au titre de la compétence **Animation/concertation**, et 2 Régions ont adhéré en 2024 sans transfert de compétence. L'Entente propose également la compétence **Ruissellement** (hors GEMAPI, partie de l'item 4 du L.211-7 du code de l'environnement). À ce jour, 2 Départements et 3 intercommunalités lui ont confié cette gestion. L'Entente exerce également la compétence **Gestion des milieux aquatiques** pour 1 EPCI depuis 2023.

QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ?

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement et exercée par les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Item 1 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Item 2 : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Item 5 : La défense contre les inondations et contre la mer ;

Item 8 : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...) tels que l'Entente Oise-Aisne.

QUE FAIT L'ENTENTE AUJOURD'HUI POUR SES MEMBRES

L'Entente Oise-Aisne agit **pour réduire le risque d'inondations à plusieurs échelles grâce à la complémentarité d'actions**. Pour ce faire, elle a développé une **stratégie de bassin** en implantant trois grands ouvrages hydrauliques **bénéficiant aux communes riveraines des rivières Oise et Serre**. L'Entente dispose également d'une **boîte à outils** lui permettant de mobiliser ses compétences internes à la recherche de solutions adaptées sur les **petits bassins versants** (ouvrages de protection à l'échelle d'un quartier, aménagements de lutte contre le ruissellement, cartographies d'aide à l'anticipation de la crise, ...). Enfin à l'**échelle du bâti**, l'Entente propose **une aide financière** destinée aux administrés, établissements publics et petites entreprises **pour se protéger face au risque d'inondations** (dispositif Inond'action).

L'Entente, en tant que structure gemapienne, **porte pour ses membres la responsabilité des ouvrages qui assurent la sécurité des personnes**.

Elle exerce également la **gestion des milieux aquatiques**. Pour ce faire, le service Environnement de l'Entente rencontre régulièrement les élus et les riverains pour connaître leurs attentes. L'Entente assure l'**entretien des cours d'eau**, établit des programmes de **restauration de sites et de zones humides** et valorise les milieux aquatiques.

En tant qu'EPTB, elle assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et d'animation dans ses domaines de compétences et sur son périmètre. À ce titre, l'Entente porte l'**émergence du SAGE du bassin de la Serre**. Cette première phase permet de poser les premières bases de cet outil stratégique de planification à long terme (enjeux, périmètre, acteurs). En devenant membres de l'Entente, les **élus représentant les collectivités** siègent au sein de la gouvernance. Ils ont pour rôle de **remonter les problématiques locales pour faire émerger des programmes d'actions** et de **prendre part aux décisions de l'Entente**.

LES MÉTIERS DE L'ENTENTE



Stratégie de bassin
(grands ouvrages)



Gestion des ouvrages
et des digues



Boîte à outils
(actions locales)



Sensibilisation

Les compétences de l'Entente pour répondre aux besoins des populations

Réduire le risque d'inondations et se **protéger** contre les débordements de rivières et les **coulées de boue**.

Préserver l'environnement et la **ressource en eau**.

Connaître le risque et comprendre le phénomène de crue.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

Cette compétence est majoritairement exercée par les syndicats de rivière. Cependant, l'Entente a intégré ces items relatifs à la GEMA dans ses statuts, qu'elle exerce pour la Communauté de communes du pays Noyonnais (60) qui lui a transféré la compétence.

La gestion des milieux aquatiques comprend l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

Cette compétence est transférée par les EPCI à l'Entente Oise-Aisne pour ceux qui ont souhaité adhérer. À ce jour, 28 EPCI sont membres.

L'Entente Oise-Aisne définit, réalise et gère des aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement des crues, barrages, casiers de stockage des crues). Elle crée ou restaure des zones de rétention temporaire des eaux de crues. Elle crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement et agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondations.



LA GESTION DU RUISSellement

Partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement

La gestion du ruissellement est une compétence communale par défaut. Elle peut être prise par les EPCI ou par les départements et transférée à l'Entente (hors pluvial) en complémentarité de la prévention des inondations.

Cette compétence optionnelle est apportée à l'Entente par les départements du Val d'Oise et de la Meuse, et les Communautés de communes des Lisières de l'Oise (60), du pays Noyonnais (60), et des Trois rivières (02).



L'ANIMATION/CONCERTATION

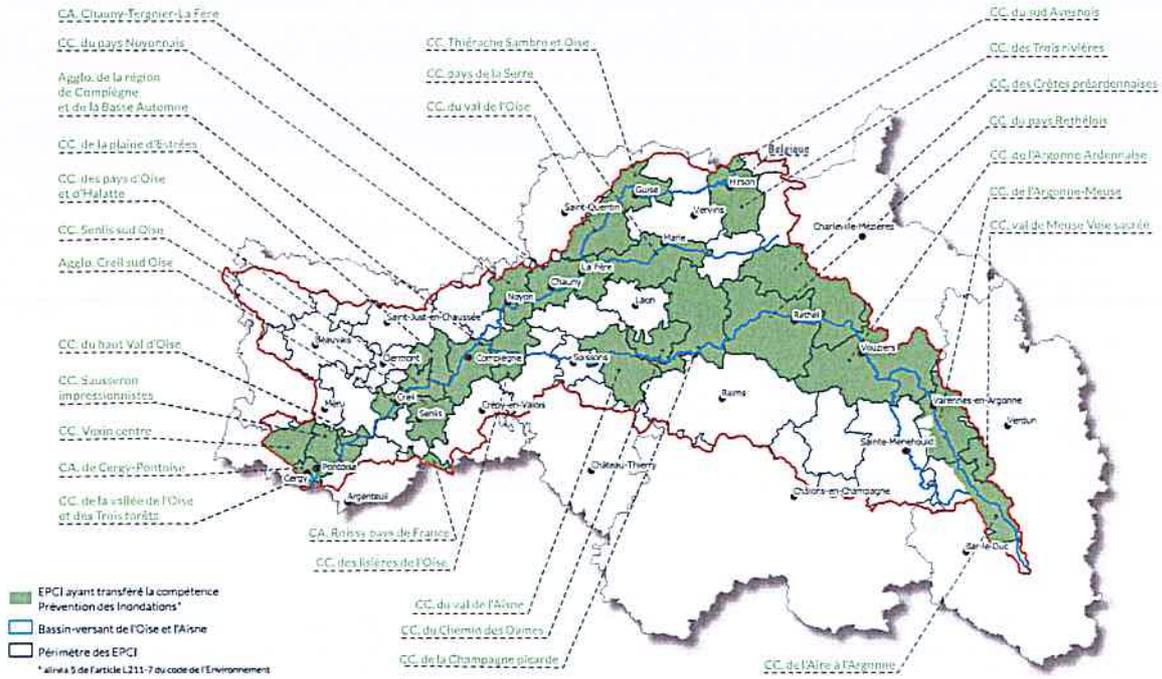
Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

Cette compétence est transférée par les cinq départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise).

L'Entente Oise-Aisne assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le "grand bassin", et nécessaire pour des programmes tels que les PAPI (programme d'actions), qui agissent sur de larges territoires.

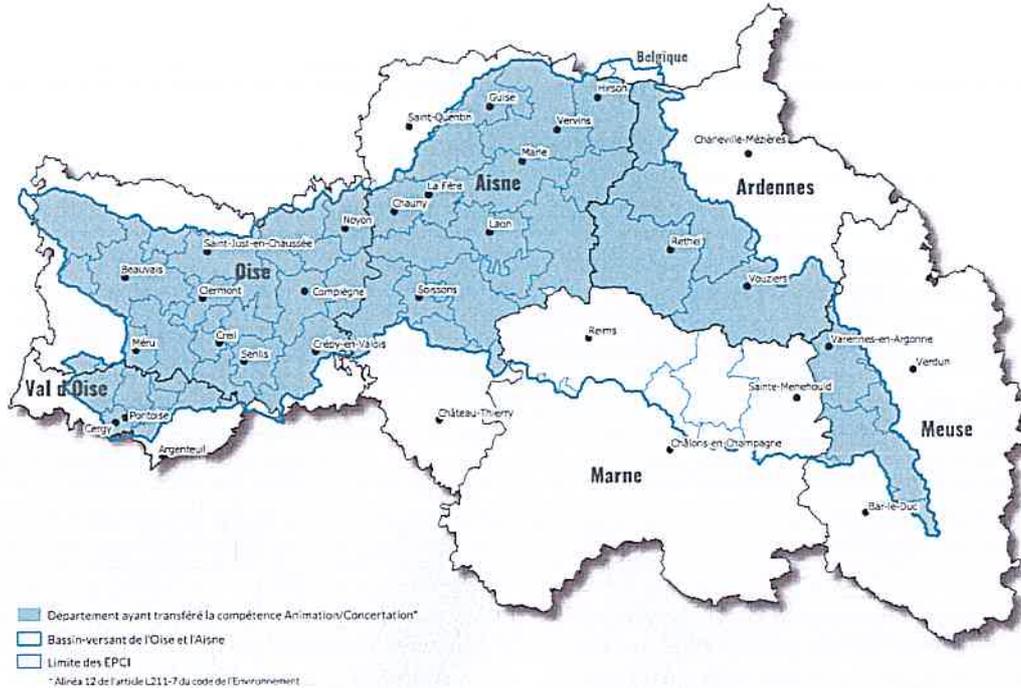
LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



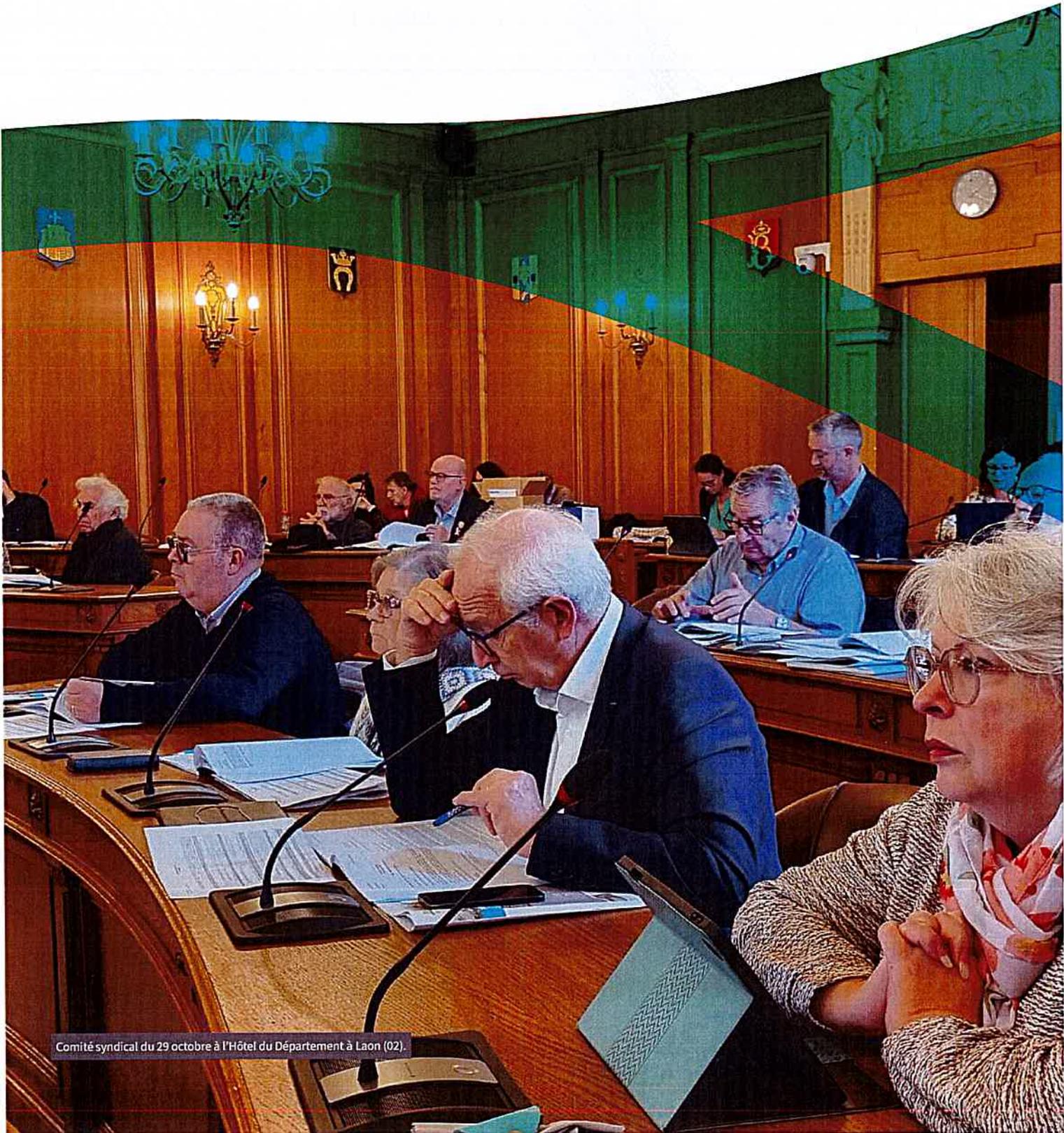
L'ANIMATION ET LA CONCERTATION

Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



Les Régions Grand Est et Île-de-France adhèrent à l'Entente Oise-Aisne.

1 LA COLLECTIVITÉ



Comité syndical du 29 octobre à l'Hôtel du Département à Laon (02).

La gouvernance de l'Entente Oise-Aisne

Le Comité syndical et les collectivités adhérentes

Les EPCI, les Départements et les Régions membres désignent des élus qui siègent à la gouvernance de l'Entente. Ils prennent part à toutes les décisions de programmes pour l'ensemble du territoire.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le comité syndical de l'Entente est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par EPCI adhérent, de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants par Département adhérent, et de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants par

Région adhérente. La structure est dotée d'un **comité syndical**, de **commissions hydrographiques**, d'un **Bureau**, d'un **exécutif** (le président et deux vice-présidents) et d'un **comité consultatif**.

Le Président



Gérard SEIMBILLE
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Les Vice-présidents



1^{er} vice-président
Dominique IGNASZAK
Président de la Communauté d'agglomération
de Chauny-Tergnier-La Fère



2^e vice-président
Renaud AVERLY
Vice-président
du Conseil départemental
des Ardennes

Autres membres du Bureau

Olivier ANTY

Maire de Bernes-sur-Oise

Dominique ARNOULD

Conseillère départementale
des Ardennes

Nicole COLIN

Conseillère départementale de l'Oise

Danielle COMBE

Conseillère départementale de la Meuse

Hubert COMPÈRE

Adjoint au maire
de Mesbrecourt-Richecourt

Christian DEBLOIS

Maire de Chelles

Thibaut DELAVENNE

Maire de Guiscard

Jérôme DUVERDIER

Conseiller départemental de l'Aisne

Pascale GAILLOT

Conseillère régionale des Ardennes

Raymond GALLIEGUE

Maire de Cramoisy

Hervé GIRARD

Maire de Saint-Thomas

Daniel GUÉDRAS

Adjoint au maire de Senlis

Chantal HENRIET

Maire d'Attigny

Jean-François LAMORLETTE

Conseiller départemental de la Meuse

Benjamin OURY

Adjoint au maire de Compiègne

Gilles SELLIER

Conseiller départemental de l'Oise

Rachid TEMAL

Sénateur et conseiller régional
du Val d'Oise

Jean-Jacques THOMAS

Maire d'Hirson

Morgan TOUBOUL

Conseiller départemental du Val d'Oise

Éric DE VALROGER

Conseiller départemental de l'Oise

Céline VILLECOURT

Conseillère départementale du Val d'Oise

Les Régions

GRAND EST

Titulaires : Pascale GAILLOT, présidente de la commission Environnement de la Région, conseillère régionale des Ardennes ; Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, membre de la délégation Eau de la Région, conseiller régional d'Alsace ; Jacky DESBROSSE, vice-président de la commission Environnement de la Région, conseiller régional de la Marne.

Suppléants : Myriam RICARDE, conseillère régionale de la Marne ; François WERNER, membre de la délégation Transition écologique et énergétique de la Région, conseiller régional de la Meurthe-et-Moselle ; Christelle LEHRY, vice-présidente de la commission Environnement de la Région, conseillère régionale d'Alsace.

ÎLE-DE-FRANCE

Titulaires : Olivier DOSNE, vice-président de la commission Environnement de la Région, conseiller régional du Val de Marne ; Marie-Eve PERRU, membre de la commission Environnement de la Région ; conseillère régionale du Val de Marne ; Rachid TEMAL, membre de la commission Environnement de la Région, conseiller régional du Val d'Oise.

Suppléants : Jean-Louis DURAND, vice-président de la commission Transports et des mobilités, et membre de la commission Agriculture et de l'alimentation de la Région, conseiller régional de la Seine-et-Marne ; Benoît JIMENEZ, membre de la commission Logement et de l'aménagement, et membre de la commission Relations internationales et des affaires européennes de la Région, conseiller régional du Val d'Oise ; Carine PELEGRIN, membre de la commission Lycées, et membre de la commission Enseignement supérieur de la recherche de la Région, conseillère régionale du Val d'Oise.

Les Départements

AISNE (02)

Titulaires : Jérôme DUVERDIER, conseiller départemental d'Hirson ; Stéphane LINIER, conseiller départemental de Ribemont ; Mario LIRUSSI, conseiller départemental de Chauny ; Paul MOUGENOT, conseiller départemental de Villeneuve-sur-Aisne ; Pascal TORDEUX, conseiller départemental de Soissons 1.

Suppléants : Marie-Françoise BERTRAND, conseillère départementale de Vervins ; Patrice LAZARO, conseiller départemental de Villers-Cotterêts ; Jean-Pierre LOCQUET, conseiller départemental de Saint-Quentin 1 ; Mélanie NICOLAS, conseillère départementale d'Hirson ; Caroline VARLET, conseillère départementale de Tergnier.

ARDENNES (08)

Titulaires : Dominique ARNOULD, conseillère départementale d'Attigny ; Renaud AVERLY, conseiller départemental de Château-Porcien ; Noël BOURGEOIS, conseiller départemental d'Attigny ; Yann DUGARD, conseiller départemental de Vouziers ; Stéphanie SIMON, conseillère départementale de Rethel.

Suppléants : Ingrid BOUCHER, conseillère départementale de Château-Porcien ; Anne FRAIPONT, conseillère départementale de Vouziers ; Michel KOCIUBA, conseiller départemental de Rethel ; Mélanie LESIEUR, conseillère départementale de Signy-l'Abbaye ; Inès REGNAULT DE MONTGON, conseillère départementale de Sedan 1.

MEUSE (55)

Titulaires : Danielle COMBE, conseillère départementale de Commercy ; Jean-François LAMORLETTE, conseiller départemental de Clermont-en-Argonne ; Charline TANGRE, conseillère départementale de Bar-le-Duc 1 ; Jérôme STEIN, conseiller départemental d'Étain ; Jean-Philippe VAUTRIN, conseiller départemental de Commercy.

Suppléants : Pierre-Emmanuel FOCKS, conseiller départemental de Montmédy ; Isabelle JOCHYMSKI, conseillère départementale de Revigny-sur-Ornain ; Arlette PALANSON, conseillère départementale de Clermont-en-Argonne ; Frédérique SERRE, conseillère départementale de Dieue-sur-Meuse ; Valérie WOITIER, Conseillère départementale de Stenay.

OISE (60)

Titulaires : Corinne ACHIN, conseillère départementale de Noyon ; Nicole COLIN, conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin ; Éric DE VALROGER, conseiller départemental de Compiègne nord ; Sébastien NANCEL, conseiller départemental de Thourotte ; Gilles SELLIER, conseiller départemental de Nanteuil-le-Haudouin.

Suppléants : Hélène BALITOUT, conseillère départementale de Thourotte ; Martine BORGGOO, conseillère départementale de Grandvilliers ; Danièle CARLIER, conseillère départementale de Compiègne nord ; Dominique LAVALETTE, conseillère départementale de Creil ; Pascal VERBEKE, conseiller départemental de Grandvilliers.

VAL D'OISE (95)

Titulaires : Pascal BERTOLINI, conseiller départemental d'Argenteuil 2 ; Sabrina ECARD, conseillère départementale de l'Isle-Adam ; Edwina ETORE-MANIKA, conseillère départementale de Cergy 2 ; Morgan TOUBOUL, conseiller départemental de l'Isle-Adam ; Céline VILLECOURT, conseillère départementale de Domont.

Suppléants : Pierre-Édouard EON, conseiller départemental de Saint-Ouen l'Aumône ; Anne FROMENTEIL, conseillère départementale de Pontoise ; Nessrine MENHAOUARA, conseillère départementale d'Argenteuil 3 ; Véronique PELISSIER, conseillère départementale de Saint-Ouen l'Aumône ; Alexandre PUEYO, conseiller départemental de Cergy 2.

Les Établissements publics de coopération intercommunale

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (02)

Titulaire : Dominique IGNASZAK, président de l'agglomération

Suppléant : Luc DEGONVILLE, maire de Manicamp

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE (02)

Titulaire : Philippe DUCAT, maire de Chivres-en-Laonnois

Suppléant : Rémy GILET, maire de Maizy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES (02)

Titulaire : Hervé GIRARD, maire de Saint-Thomas

Suppléant : Jean-Marie MERLO, maire d'Aizelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE (02)

Titulaire : Hubert COMPERE, adjoint au maire

de Mesbrecourt-Richécourt

Suppléant : Francis LEGOUX, maire de Montigny-sous-Marle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE, SAMBRE ET OISE (02)

Titulaire : Patrick DUMON, maire adjoint d'Etreux

Suppléant : Hugues COCHET, président de la communauté
de communes, maire de Guise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES (02)

Titulaire : Jean-Jacques THOMAS, président

de la communauté de communes, maire d'Hirson

Suppléant : Maurice DEMEAUX, maire de Buire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE (02)

Titulaire : Marcel BOMBART, maire adjoint de Vailly-sur-Aisne

Suppléant : Florian RAYAUME, conseiller municipal de Braine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE (02)

Titulaire : Julien SIMEON, maire de Regny

Suppléant : André DA FONSECA, maire de Vendeuil

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE (08)

Titulaire : Thierry MACHINET, maire de Savigny-sur-Aisne

Suppléant : Fabrice MARCHAND,
maire d'Ardeuil-et-Montfauvelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNaises (08)

Titulaire : Chantal HENRIET, maire d'Attigny

Suppléant : Didier BEGAUD, conseiller municipal de Viel-Saint-Rémy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS (08)

Titulaire : Jean-Marc BRIOIS, conseiller municipal d'Asfeld

Suppléant : Mathieu FOURNY, maire de Seraincourt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE À L'ARGONNE (55)

Titulaire : Christian WEISS, maire de Lavoye

Suppléant : Patrick GROSS, maire de Nubécourt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE MEUSE (55)

Titulaire : Christian PONSIGNON, maire du Neufour

Suppléante : Nathalie COYARD, maire de Rarécourt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MEUSE VOIE SACRÉE (55)

Titulaire : Hervé CORVISIER, maire de Lemmes

Suppléant : Christian MAURER, maire
de Ville-sur-Cousances

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD AVESNOIS (59)

Titulaire : Jean-Luc PERAT, maire d'Anor

Suppléant : Bernard BAILLEUL, adjoint au maire d'Anor

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (60)

Titulaire : Benjamin OURY, adjoint au maire de Compiègne

Suppléant : Michel ARNOULD, maire de Verberie

AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE (60)

Titulaire : Raymond GALLIEGUE, maire de Cramoisy

Suppléant : Frédéric BESSET, maire
de Saint-Leu-d'Esserent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE (60)

Titulaire : Christian DEBLOIS, maire de Chelles

Suppléant : Bernard FAVROLE, maire d'Attichy

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE (60)**

Titulaire : Jean-Louis VAN DE KAPELLE,
conseiller municipal de Pontpoint
Suppléante : Maryse MARCOLLA,
conseillère municipale de Pont-Sainte-Maxence

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE D'ESTRÉES (60)**

Titulaire : Grégory HUCHETTE, maire de Rivecourt
Suppléant : Laure BRASSEUR, conseillère municipale
de Chevrières

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SENLIS SUD OISE (60)**

Titulaire : Daniel GUEDRAS, adjoint au maire de Senlis
Suppléante : Anne DEZARD, adjointe au maire
de Fontaine-Chaalis

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS NOYONNAIS (60)**

Titulaire : Thibaut DELAVENNE, maire de Guiscard
Suppléant : Philippe BASSET, maire de Varesnes

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CERGY-PONTOISE (95 - 78)**

Titulaire : Gérard SEIMBILLE, conseiller municipal de Pontoise
Suppléant : Frédéric TOURNERET, conseiller municipal d'Eragny

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ROISSY-PAYS-DE-FRANCE (95 -77)**

Titulaire : Alex OUBLIE, conseiller municipal d'Othis
Suppléant : Jean-Luc POLI, conseiller municipal d'Othis

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT VAL D'OISE (95)**

Titulaire : Olivier ANTY, maire de Bernes-sur-Oise
Suppléant : Bernard LEBON, adjoint au maire
de Bruyères-sur-Oise

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAUSSERON IMPRESSIONNISTES (95)**

Titulaire : Michel RICHARD, adjoint au maire de Labbeville
Suppléant : Florent BEAULIEU, adjoint au maire
d'Auvers-sur-Oise

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE
DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS (95)**

Titulaire : Antoine SANTERO, adjoint au maire de Parmain
Suppléant : Alexandre DOHY, adjoint au maire de Méry-sur-Oise

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VEXIN CENTRE (95)**

Titulaire : Catherine CARPENTIER, maire de Grisy-les-Plâtres
Suppléant : Michel BAJARD, adjoint au maire
de Cormeilles-en-Vexin

Représentation dans les différentes instances

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président de la CAO : Gérard SEIMBILLE

Membres titulaires	Membres suppléants
Danielle COMBE	Jean-François LAMORLETTE
Dominique ARNOULD	Stéphanie SIMON
Jérôme DUVERDIER	Hervé GIRARD
Dominique IGNASZAK	Jean-Jacques THOMAS
Hubert COMPERE	

**REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS
LOCALES DE L'EAU (CLE) DES SAGE**

SAGE Aisne Vesle Suiippe	Hervé GIRARD
SAGE Oise Aronde	Jean-Louis VAN DE KAPELLE
SAGE Automne	Benjamin OURY
SAGE Nonette	Nicole COLIN
SAGE de la Brèche	Gérard SEIMBILLE
SAGE du Thérain	Gérard SEIMBILLE
SAGE Oise moyenne	Dominique IGNASZAK

France Dignes

Membre titulaire :
Gérard SEIMBILLE
Membre suppléant :
Jean-Jacques THOMAS

Comité de bassin

Gérard SEIMBILLE

**Commissions départementales
des Risques Naturels Majeurs**

Pour l'Aisne : Dominique IGNASZAK
Pour les Ardennes : Chantal HENRIET
Pour la Meuse : Hervé CORVISIER
Pour l'Oise : Martine BORGGO
Pour le Val d'Oise et les Yvelines :
Gérard SEIMBILLE

CEPRI

Membre titulaire : Gérard SEIMBILLE
Membre suppléant : Morgan TOUBOUL

Cerema

Membre titulaire : Gérard SEIMBILLE

Les unités hydrographiques

Des instances de concertation pour l'émergence de programmes d'actions

Le bassin versant de l'Oise est subdivisé en 15 unités hydrographiques définies par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Une commission hydrographique est constituée pour chaque unité hydrographique dès lors qu'au moins un EPCI ou un syndicat mixte a transféré la compétence de prévention des inondations à l'Entente Oise-Aisne sur une partie de cette unité.

Les commissions sont présidées par des élus du territoire concerné. La vocation est de faire émerger les programmes d'actions de l'Entente et les coordonner avec les autres acteurs Gémapiens. Le Président de la commission est élu en comité syndical et membre du Bureau de l'Entente. Elles se réunissent chacune environ une fois tous les deux ans. Avec l'appui des services de l'Entente Oise-Aisne, les commissions hydrographiques procèdent au diagnostic du territoire, examinent les pistes d'actions à mettre en œuvre, proposent au Bureau les programmes d'actions concertés et leur programmation pluriannuelle technique et financière. Ce sont donc les territoires qui procèdent aux choix d'actions locales à mettre en œuvre. Différentes thématiques y sont abordées telles que la conscience du risque, la prévision, l'alerte et la gestion de crise, l'aménagement du territoire, la vulnérabilité du



territoire, la gestion de l'aléa, les ouvrages de protection et la gestion du ruissellement.

Retrouvez les actions menées sur les territoires pages 53 à 76 du rapport d'activité.



Les présidents de commissions hydrographiques

OISE CONFLUENCE

Morgan TOUBOUL

Conseiller départemental du Val d'Oise

OISE ESCHES

Raymond GALLIEGUE

Maire de Cramoisy

NONETTE

Daniel GUÉDRAS

Adjoint au maire de Senlis

AUTOMNE

Benjamin OURY

Adjoint au maire de Compiègne

OISE ARONDE

Éric DE VALROGER

Conseiller départemental de l'Oise

OISE MOYENNE

Thibaut DELAVENNE

Maire de Guiscard

OISE AMONT

Jean-Jacques THOMAS

Maire d'Hirson

SERRE

Hubert COMPÈRE

Adjoint au maire de Mesbrecourt-Richécourt

AIISNE AVAL

Christian DEBLOIS

Maire de Chelles

AIISNE MOYENNE

Renaud AVERLY

Conseiller départemental des Ardennes

AIISNE VESLE SUIIPPE

Hervé GIRARD

Maire de Saint-Thomas

AIISNE AMONT

Jean-François LAMORLETTE

Conseiller départemental de la Meuse

L'Entente fait connaître ses missions et ses actions

L'Entente attache une grande importance à rendre compte, expliquer ses actions et faire connaître ses missions via divers médias et événementiels.

Le web pour suivre notre actualité

Le site Internet de l'Entente **oise-aisne.net**, est régulièrement mis à jour. Des actualités sur les activités et les actions de l'Entente sont publiées chaque semaine.

Les actions locales de chaque territoire sont relayées dans une sous-rubrique dédiée. De nombreux documents administratifs et ressources techniques (études, rapports, publications,...) sont téléchargeables dans le fonds documentaire.

Le site Internet **inondaction.net** est davantage destiné au grand public. Il présente le dispositif Inond'action, les bons réflexes à adopter en cas de crue soudaine, le label autour du RESISCORE développé par l'association RÉSILIANCES qui a pour objectif d'évaluer le niveau de préparation des entreprises face aux risques majeurs, notamment le risque d'inondations. Le site regroupe également les vidéos pédagogiques de l'Entente.

La **newsletter mensuelle NEO** relaie les actualités de l'Entente auprès de plus de 1 250 abonnés.

En 2024, l'Entente a continué le développement de sa communication numérique et de sa notoriété sur les **réseaux sociaux** : **LinkedIn**, **Facebook**, **X** (anciennement Twitter) et **YouTube**.

En 2024



61 actualités publiées sur le site Internet de l'Entente

26 150

visiteurs uniques sur les sites Internet



44 757

sessions cumulées sur les sites Internet

2 573 abonnés à nos réseaux sociaux



Des vidéos pour sensibiliser et valoriser nos actions



VIDÉO :
Comment limiter le ruissellement ?



L'Entente poursuit son action de sensibilisation auprès du grand public en réalisant des **vidéos pédagogiques**.

En 2024, deux vidéos ont été réalisées pour expliquer le phénomène du ruissellement qui provoque des coulées de boue et les actions proposées pour en limiter les effets.



La noue

Large fossé de recueil des eaux de ruissellement

VIDÉO :
Comment fonctionnent les aménagements de maîtrise du ruissellement ?



Les vidéos pédagogiques s'inscrivent au titre des actions de sensibilisation du PAPI de la vallée de l'Oise et sont réalisées au titre de sa compétence animation et concertation transférée par les Départements.

De courtes vidéos sont aussi réalisées comme **outils promotionnels d'événements et diffusées sur les réseaux sociaux**.

Des publications pour informer

Chaque semestre (avril et octobre), l'Entente publie une lettre d'information **De crue et d'eau**. Cette lettre permet de tenir informés les élus, les partenaires, les services territoriaux et grand public de ses actions. Celle-ci est imprimée en 250 exemplaires et envoyée aux présidents et aux DGS de chaque EPCI membre, aux présidents des Régions et des Départements membres. Elle est également envoyée par mail à l'ensemble des délégués de l'Entente, aux partenaires, services territoriaux, députés, sénateurs, présidents et DGS des EPCI non membres du bassin versant, et diffusée sur les réseaux sociaux de l'Entente.

Le **rapport d'activité 2023**, publié en juin 2024 et imprimé en 650 exemplaires, a été diffusé auprès des membres de l'Entente et de ses partenaires. Ce document apporte de nombreuses informations sur l'expertise de l'Entente, la gestion des ouvrages, les actions locales, les aspects réglementaires qui régissent ses activités, ainsi que les aspects financiers et budgétaires.

Une **lettre d'information** a été distribuée en janvier 2024 aux habitants de **Berlancourt et de Beaugies sous-Bois (60)** pour informer les riverains de l'avancée des travaux des deux barrages de la Verse.



L'Entente a réalisé **trois panneaux** de chantier pour annoncer les travaux de construction des **ouvrages de la Verse** (Berlancourt et Beaugies-sous-Bois - 60), le **bassin tampon à Saint-Thomas (02)** et les aménagements d'hydraulique douce à **Vauréal (95)**.

Trois grands panneaux d'information, sur les crues de l'Oise et le fonctionnement du site d'écroulement de Longueil-Sainte-Marie, et **dix panneaux expliquant la migration des oiseaux** ont été installés à la **réserve de l'Ois'eau** située à Pont-Sainte-Maxence (60).

Des événements pour se rencontrer

L'Entente a organisé et/ou participé à **19 événements** afin de valoriser et expliquer ses actions auprès des élus, des partenaires et du grand public.



Événement tout public *Nature en Noyonnais* à Pont-l'Évêque (60) le 22 mai.

- > **25 janvier** : visite de Christian Guyard, Sous-préfet de Compiègne, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).
- > **20 mars** : visite de Claude Dulamon, Sous-préfète de Senlis, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).
- > **24 avril** : visite de la réserve de l'Ois'eau (60) dans le cadre du Festival de l'Oiseau et de la Nature.
- > **13 mai** : visite de Florence Bariseau, Vice-présidente à la Région Hauts-de-France, à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).
- > **17 mai** : sensibilisation des élèves de 11 classes au risque d'inondations lors de l'événement **Journée développement durable** organisé par de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à la base nautique de la Frette à Tergnier (02).
- > **22 mai** : organisation d'un événement grand public **Nature en**

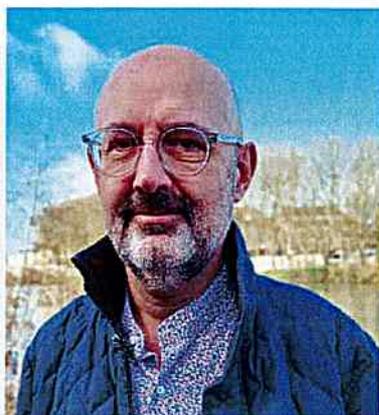
Noyonnais à Pont-l'Évêque (60) à l'occasion de la **journée internationale de la biodiversité**.

- > **4 juin** : visite de la réserve de l'Ois'eau (60) pour les élèves de l'école Louise Michel de Creil.
- > **7 juin** : lancement de l'éco-pâturage au bassin Les Prés de Mesne (02) avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.
- > **13 juin** : visite du barrage de Proisy (02) par des élèves du collège G. Cobast et de l'école Victor Hugo d'Hirson.
- > **17 juin** : visite d'Alexandre Ouzille, sénateur de l'Oise, et Frédéric Besset, maire de Saint-Leu d'Esserent, à l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60).
- > **6 juillet** : participation à la fête de la transition écologique de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (60).
- > **28 août** : visite de la réserve de l'Ois'eau (60) pour le grand public avec l'Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte.
- > **28 septembre** : participation au Forum santé de la Communauté de communes du Haut-Val d'Oise (95).
- > **1^{er} octobre** : inauguration du poste de crue à La Fère (02) avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.
- > **4 octobre** : participation au salon des maires du Val d'Oise à Corneilles-en-Parisis (95).
- > **9 octobre** : inauguration de trois repères de crues et sensibilisation scolaire auprès des jeunes du centre de loisirs à Maurecourt (78).
- > **15 octobre** : visite de la réserve de l'Ois'eau (60) pour les élèves du collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne.
- > **18 octobre** : participation au salon des maires de l'Aisne à Chauny (02).
- > **11 décembre** : participation au forum des risques majeurs organisé par IdealCO à Arras (62).

2 NOS ACTIONS



Participation à la réunion organisée par le Préfet de l'Aisne le 17 mai avec les représentants de la profession agricole et Voies Navigables de France.



Jean-Michel CORNET

Directeur des services de l'Entente Oise-Aisne

La fin de l'hiver 2024-25 approche et la **pluviométrie** sur notre bassin a encore **été très soutenue**, conduisant à des **saturation de sols** et une recharge des nappes, certes rassurante, mais aussi préjudiciable à l'activité agricole en vallée au regard d'un **ressuyage difficile des terrains**. La pluie abondante a donné lieu à quelques situations critiques sur des **sous-bassins sensibles** à des **événements intenses et brefs** comme la **Verse** (60), la **Rive** (02), la **Nonette** (60), ... sans que le bassin Oise Aisne ne subisse de crue exceptionnelle.

Le suivi des niveaux au **barrage de Proisy** (02) sur l'Oise depuis maintenant 16 hivers montre une **augmentation progressive**, depuis 7 ans, du **débit annuel observé**, laissant penser qu'un **événement majeur est de plus en plus probable**.

L'observation à la station Vigicrues de **Condren** (02) sur l'Oise en aval de sa confluence avec la Serre, confirme cette tendance récente mais la période d'observation de 45 hivers (depuis 1980) met en évidence une précédente tendance haussière, sur la décennie 2002-2011, suivie d'une accalmie entre 2012 et 2019. Aussi il convient d'être prudent sur l'extrapolation de la tendance actuelle : observera-t-on un retour à « la normale » ou bien le changement climatique nous entraîne-t-il vers des événements plus conséquents ?

Une autre observation est la **multiplicité récente de situations atypiques** et notamment **hors saison** : une pluie exceptionnelle sur l'est de la France, la Belgique et l'Allemagne en juillet 2021 aux conséquences dramatiques ; une sécheresse remarquable à l'hiver 2021-22 ; des crues printanières en 2023 et 2024 et une pluviométrie cumulée exceptionnelle depuis maintenant un an et demi. Ces dernières années, c'est plus le caractère « hors saison » qui repose la problématique du risque d'inondations qui frappe l'agriculture dans nos vallées, adaptée aux crues d'hiver mais vulnérable aux aléas tardifs dès les premiers débordements.

« Notre équipe pluridisciplinaire travaille sans relâche pour répondre à ces nouveaux défis et plus généralement vise à apporter le meilleur service à nos concitoyens en matière de prévention des risques d'inondations, de ruissellement, d'entretien de cours d'eau et de valorisation des milieux aquatiques. »

« Notre offre de service s'étoffe pour répondre, autant que possible, à ces nouvelles attentes, en commençant par la mise à niveau de nos outils de modélisation (recalage, zooms locaux) et la promotion de nos systèmes d'alerte à destination tant des élus que du grand public, secteur par secteur, là où la demande s'exprime.

là où la demande s'exprime.

« Notre équipe pluridisciplinaire travaille sans relâche pour répondre à ces nouveaux défis et plus généralement vise à apporter le meilleur service à nos concitoyens en matière de prévention des risques d'inondations, de ruissellement, d'entretien de cours d'eau et de valorisation des milieux aquatiques sur les territoires d'exercice de nos différentes compétences.

Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB

Le rôle de l'Établissement public territorial de bassin est d'apporter à l'action des collectivités une cohérence de bassin, en assurant un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines de compétence et sur son périmètre. L'Entente Oise-Aisne est aussi un acteur majeur de la prévention des inondations.

La **compétence animation et concertation** est actuellement apportée par les cinq Départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise). En recevant cette compétence des Départements, l'EPTB assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le « grand bassin ».

L'Entente répond aux services de l'État, rend des avis sur les dossiers pour lesquels elle est saisie (SAGE, PPRI, grands projets, ...).

Elle assure également des missions d'animation comme le portage de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI de la vallée de l'Oise). Les actions peuvent relever de plusieurs compétences dès lors qu'elles sont complémentaires, comme la gestion de crise, la lutte contre le ruissellement, des prescriptions d'urbanisme, etc.

En animant les commissions hydrographiques (15 unités hydrographiques sur le bassin de l'Oise dont 12 bénéficiant d'une animation par l'Entente Oise-Aisne), l'Entente participe à l'information des acteurs du grand cycle de l'eau, l'articulation des programmes d'actions et la coordination des actions transversales.

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie, qui fixe le cadre stratégique, les objectifs en matière de prévention des inondations et les dispositions pour les atteindre, est entré en vigueur pour les années 2022-2027. La DRIEAT en est l'animateur.

L'Entente participe activement aux groupes de travail organisés par la DRIEAT (délégation de bassin) et le CEPRI sur les thématiques suivantes : urbanisme, diagnostic de vulnérabilité et reconquête de zones d'expansion de crues.

En 2024

L'Entente a été sollicitée pour apporter son expertise sur :

> **le Schéma directeur de la prévision des crues Seine-Normandie lors du comité syndical de l'Entente le 29 octobre.**

> **l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et la sélection des TRI pour le troisième cycle de la directive inondation en avril.**

Plus ponctuellement, l'Entente assure aussi au titre de l'animation, des actions comme la **sensibilisation des scolaires** ou la **visite de ses ouvrages**.

La **réserve de l'Ois'eau**, propriété de l'Entente, permet de recevoir de nombreux visiteurs (scolaires, classes d'eau, élus, etc.) et de les sensibiliser aux milieux aquatiques, à l'environnement et aux actions de lutte contre les inondations sur une partie du site de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise).

Émergence du SAGE du bassin de la Serre (02)

Fin 2023, l'Entente Oise-Aisne s'est vu confier l'émergence du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Serre par le Préfet de l'Aisne. Celle-ci est inscrite aux objectifs prioritaires de la Préfecture. L'objectif affiché est une élaboration et une mise en œuvre à l'horizon 2027.

En 2024

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour présenter les enjeux de l'émergence et la réalisation du SAGE avec les services de l'État, le Sous-préfet, la Chambre d'agriculture de l'Aisne, l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques, l'ARS (Agence régionale de santé) des Hauts-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les treize EPCI concernés, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France,

le Conservatoire des espaces naturels, le CPIE des pays de l'Aisne, la Fédération de pêche et de chasse, l'ASML (Association syndicale des marais septentrionaux du Laonnois), l'AM-SAT (Association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles des marais de la Souche), La Roselière (réserve naturelle nationale du marais de Vesles et Caumont), et l'ADREE (association locale).



Ces rencontres, essentielles pour remonter les enjeux liés à la ressource en eau, ont permis ensuite à l'Entente d'émettre une **proposition de périmètre** correspondant aux problématiques rencontrées sur les territoires, et ce, en concertation avec tous les acteurs concernés.



Participation de l'Entente à la réunion organisée par les services de l'État à Vesles-et-Caumont (02) le 12 septembre.

Cette proposition de périmètre, élaborée en amont avec les EPCI, a été transmise aux services de l'État en octobre 2024, qui se sont chargés ensuite d'envoyer, en décembre dernier, un courrier aux communes et aux intercommunalités concernées pour qu'elles rendent un avis sous un délai de quatre mois. Il s'ensuivra une validation du périmètre en Commission de labellisation territoriale prévue en 2025.

Durant cette période et afin de mieux dialoguer autour de ce périmètre à venir, la DDT de l'Aisne a proposé que l'Entente ou les services de l'État rencontrent les EPCI afin d'effectuer une présentation détaillée. Une première rencontre a été organisée le 19 décembre par la DDT de l'Aisne à la Communauté de communes du pays de la Serre.

Une fois le passage en commission de labellisation territoriale, un arrêté préfectoral (ou inter-préfectoral) de délimitation du périmètre sera signé.

Le **pré-diagnostic** est en cours de rédaction. Il est alimenté à la fois par les documents d'informations existants et par les rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire. Une demande d'informations est sollicitée auprès des différents acteurs pour obtenir des données sur les phénomènes de ruissellement, les points de captage d'eau, les zones humides, l'assainissement, l'état chimique des cours d'eau ...

Le diagnostic détaillé sera établi après mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est l'organe de concertation et de décision du SAGE, composé d'élus locaux, de l'État, d'établissements publics et d'usagers dont les chambres consulaires.

Bassin de la Serre



QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil stratégique de planification à long terme, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il permet d'appliquer localement les recommandations du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour gérer la quantité et la qualité

de la ressource en eau afin de répondre aux différents usages (eau potable, agriculture, ...) et préserver les écosystèmes aquatiques et les zones humides. Il permet aussi de coordonner les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des Régions et des Départements, d'impulser des actions et d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs. L'Entente est représentée au sein des commissions

locales de l'Eau des SAGE des unités hydrographiques du bassin. La phase d'émergence permet d'estimer la pertinence de la démarche SAGE dans le bassin versant délimité et de constituer un dossier préliminaire de communication et de consultation. Elle est essentielle pour poser les bases du SAGE : ses enjeux, son périmètre et ses acteurs.



Ouvrages en construction en 2024

BARRAGES DE BERLANCOURT ET BEAUGIES-SOUS-BOIS (60)

Ouvrages de régulation des crues de la Verse.
Capacité totale de stockage : 300 000 m³ d'eau.
Fonctionnement pour chaque ouvrage : 1 digue avec ouverture d'écoulement du cours d'eau, 1 déversoir, 1 vanne.
Bénéficiaires : Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Guiscard et les communes riveraines de la Verse jusqu'à Noyon (60).



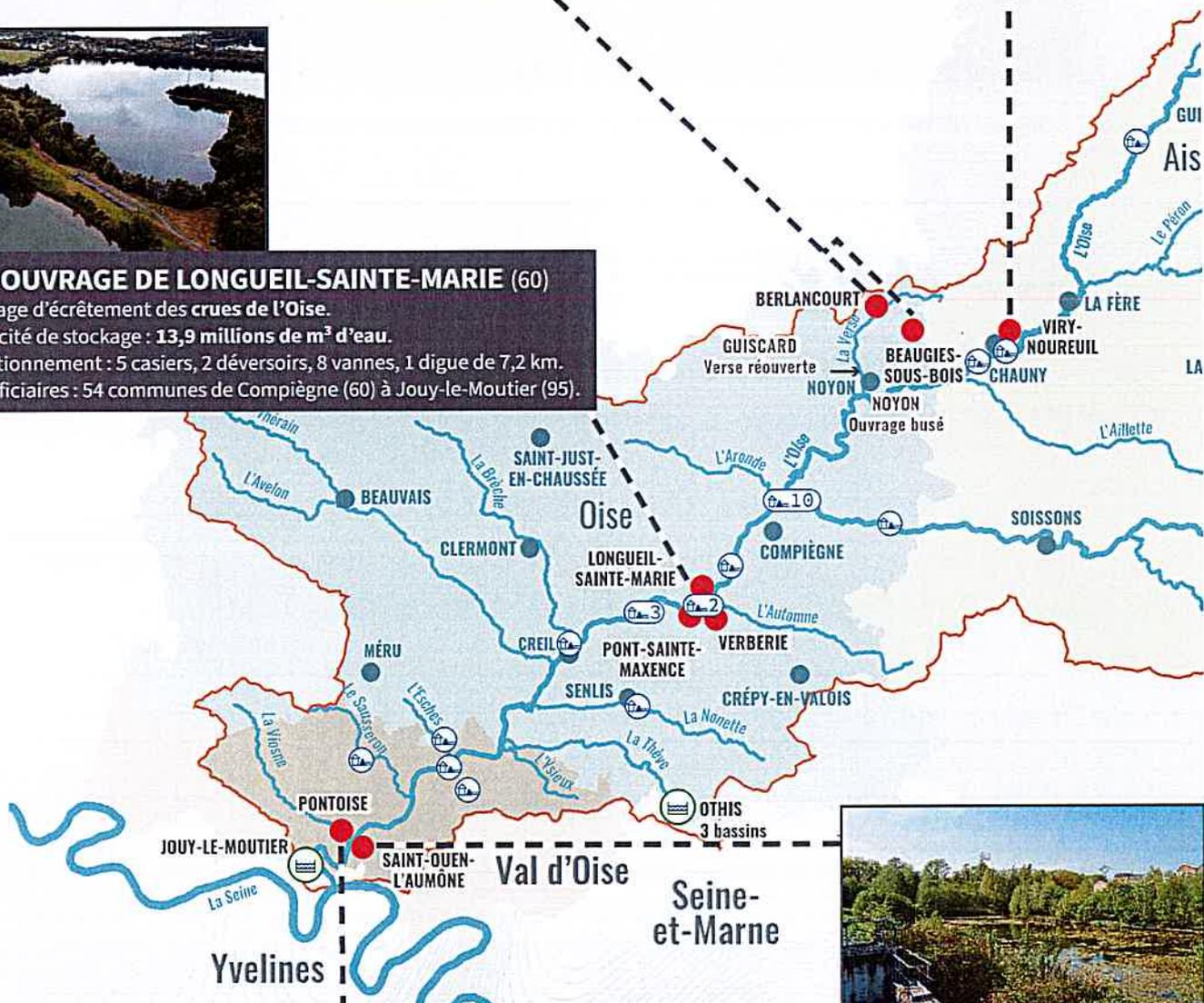
BASSIN LES PRÉS DE MESNE (02)

Ouvrage d'écrêtement des crues de la Rive.
Capacité de stockage : 100 000 m³ d'eau.
Fonctionnement : 1 bassin, 1 digue de 1,4 km, 1 déversoir, 1 vanne de vidange.
Bénéficiaire : Chauny (02).



OUVRAGE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60)

Ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise.
Capacité de stockage : 13,9 millions de m³ d'eau.
Fonctionnement : 5 casiers, 2 déversoirs, 8 vannes, 1 digue de 7,2 km.
Bénéficiaires : 54 communes de Compiègne (60) à Jouy-le-Moutier (95).



BASSIN DES PÂTIS (95)

Ouvrage d'écrêtement des crues de la Viosne.
Capacité de stockage : 38 000 m³ d'eau.
Fonctionnement : 1 bras de décharge, 1 bassin, 2 vannes de régulation, 1 déversoir.
Bénéficiaire : Pontoise (95).



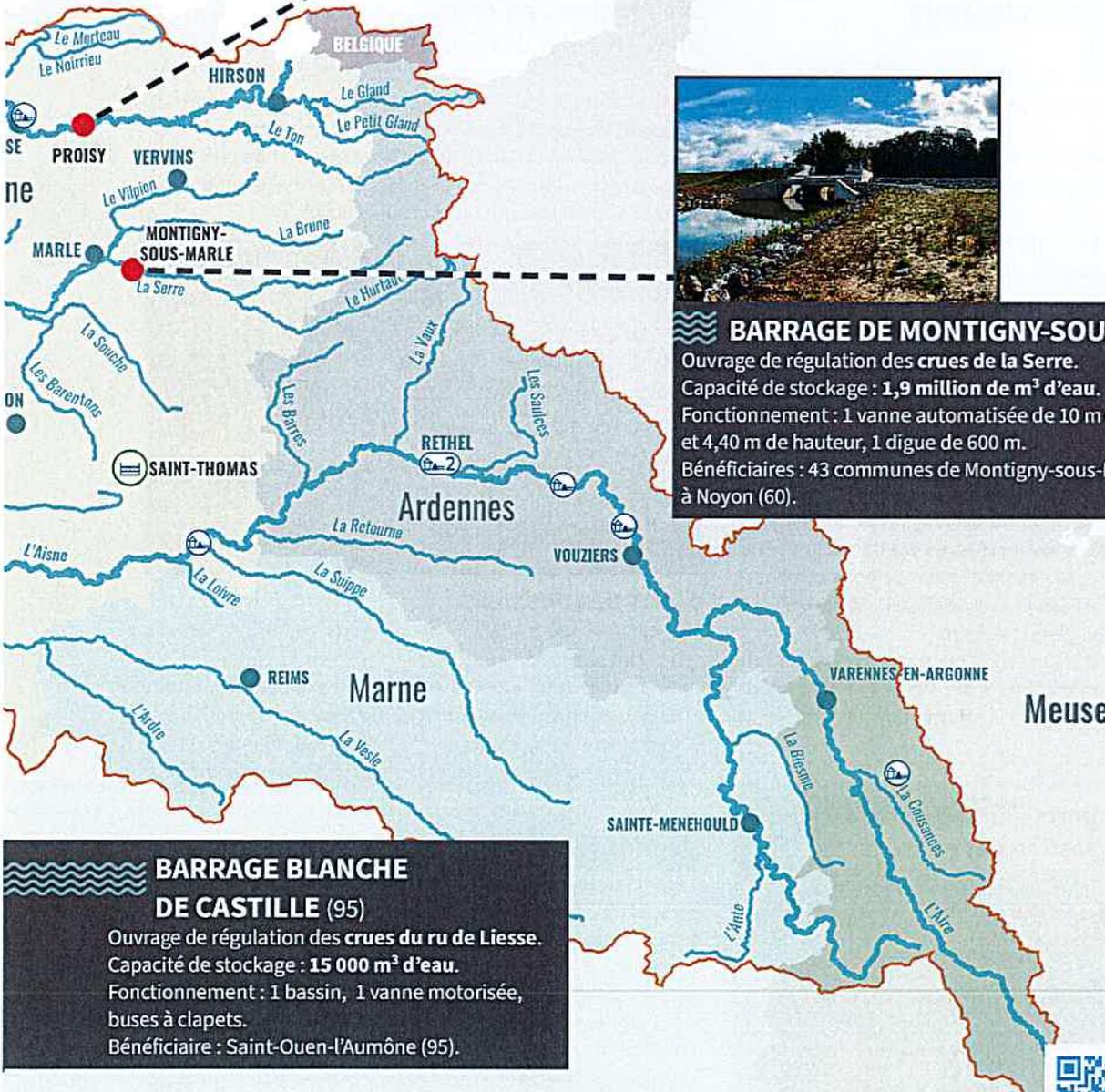
Des ouvrages pour réduire le risque d'inondations



BARRAGE DE PROISY (02)
 Ouvrage de régulation des crues de l'Oise.
 Capacité de stockage : 4 millions de m³ d'eau.
 Fonctionnement : 1 clapet automatisé de 27 m de large, 1 digue de 1 km.
 Bénéficiaires : 63 communes de Proisy (02) à Noyon (60).



BARRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE (02)
 Ouvrage de régulation des crues de la Serre.
 Capacité de stockage : 1,9 million de m³ d'eau.
 Fonctionnement : 1 vanne automatisée de 10 m de large et 4,40 m de hauteur, 1 digue de 600 m.
 Bénéficiaires : 43 communes de Montigny-sous-Marle (02) à Noyon (60).



BARRAGE BLANCHE DE CASTILLE (95)
 Ouvrage de régulation des crues du ru de Liesse.
 Capacité de stockage : 15 000 m³ d'eau.
 Fonctionnement : 1 bassin, 1 vanne motorisée, buses à clapets.
 Bénéficiaire : Saint-Ouen-l'Aumône (95).

— Périimètre du bassin versant Oise Aisne

5 Bassins de retenue

33 Systèmes d'endiguement



ACCÉDEZ AUX DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES DES OUVRAGES EN GESTION

La gestion des ouvrages

Assurer leur fiabilité pour protéger les populations

L'Entente Oise-Aisne est gestionnaire de 47 ouvrages hydrauliques (barrages, bassins et systèmes d'endiguement) répartis sur le bassin versant. En tant que structure Gemapienne, l'Entente porte la responsabilité de ses ouvrages et de ceux mis à disposition par les collectivités. Pour répondre aux obligations réglementaires, l'Entente a mené un travail d'identification de l'ensemble des ouvrages existants sur les territoires en vue d'un classement potentiel.

POURSUITE DU CLASSEMENT DES OUVRAGES

Depuis 2019, l'Entente est engagée dans l'élaboration des dossiers de classement des ouvrages dont elle est gestionnaire.

Pour cela, elle a procédé à un important travail de recherches d'informations historiques et de reconnaissances légales pour chaque ouvrage auprès des collectivités et des services de l'État. Ensuite, des études de danger ont été effectuées comprenant des diagnostics approfondis (constitution des ouvrages, calculs de stabilité) réalisés par les bureaux d'études agréés (Artélia, Hydratec et ISL), à la suite de visites d'inspection, de reconnaissances géotechniques et topographiques, et de modélisations hydrauliques.

Les études comprennent également des cartes précisant la zone protégée et les zones inondées en cas de rupture de l'ouvrage, un document d'organisation rédigé par les services de l'Entente en concertation avec les élus et les services des collectivités. Celui-ci permet de définir les consignes de surveillance et d'entretien en période normale et en cas de crue (niveaux de pré-alerte et d'alerte pour chaque système d'endiguement et cote d'évacuation des populations) et de s'assurer de la meilleure coordination possible en gestion de crise.

À terme, le document d'organisation pourrait s'intégrer dans le volet « gestion des inondations » des Plans communaux de sauvegarde afin de compléter les informations de gestion de crise.

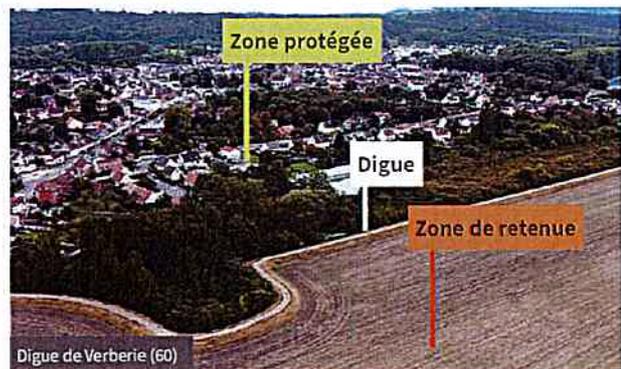
Une équipe d'experts au service de la gestion des ouvrages



Équipe en charge de l'exploitation des ouvrages hydrauliques.
De gauche à droite : Nadège Schneider, Henri Lamur, Joseph Descamps, François Paris et Yahia Aberkane.

POURQUOI LES OUVRAGES DOIVENT-ILS ÊTRE CLASSÉS ?

Le classement (réglementation en vigueur des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques) assure la conformité des ouvrages, leur bon dimensionnement et l'implication de chacun pour leur surveillance. Il officialise une cote de protection pour assurer la sécurité des biens et personnes (habitations et activités économiques) dans la « zone protégée ».



DÉPÔT DES DOSSIERS

- > Les dossiers de classement sont déposés auprès des services de l'État pour y être instruits.
- > À l'issue de cette procédure, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale de l'ouvrage approuve son classement au titre d'un aménagement hydraulique ou d'un système d'endiguement, et prescrit les mesures à prendre pour le gestionnaire.

APRÈS LE CLASSEMENT...

Suivant les recommandations formulées par les services instructeurs de l'État, l'Entente procédera aux éventuelles réfections des ouvrages et aux travaux de remise à niveau. En tant que structure gemapienne, l'Entente doit répondre à des obligations réglementaires, à savoir :

- > Maintenir un dossier d'ouvrage (historique de travaux, plans, bibliographie).
- > Tenir à jour le registre d'exploitation (main courante de l'ouvrage) et le document d'organisation (contacts gestion de crise).
- > Réaliser des visites périodiques obligatoires (visites techniques approfondies, rapports de surveillance, ...).
- > Assurer un entretien et une surveillance régulière (2 fois par an).
- > Mener des études de danger tous les 15 ou 20 ans selon les types d'ouvrages.



En 2024

Sur les 31 dossiers de classement gérés par l'Entente, 11 ont été déposés entre 2021 et 2022, 15 dossiers ont été déposés en 2023, **5 ont été déposés en 2024** auprès des services de l'État.

- > **Vrizy** (Vouziers, 08), dépôt le 23 février,
- > **Chauny** (02), dépôt le 28 février,
- > **Longueil-Sainte-Marie** (60), dépôt le 15 juin,
- > **Guise** (02), dépôt le 30 juin,
- > **Senlis** (60), dépôt le 30 juin.

Les dossiers déposés ont également été transmis par voie électronique aux services des EPCI et des communes, ainsi qu'aux maires concernés.

Huit arrêtés préfectoraux de classement ont été reçus en 2024 :

- Deux barrages de régulation des crues :**
- > **Proisy** (02) le 29 mars,
 - > **Montigny-sous-Marle** (02) le 29 mars,

Et pour les systèmes d'endiguement de :

- > **Gingembre à Rethel** (08) le 18 juin,
- > **Les cavaliers à Rethel** (08) le 18 juin,
- > **Attigny** (08) le 21 juin,

- > **Récicourt** (55) le 30 juin,
- > **Clairoix** (60) le 25 juin,
- > **Vrizy** (Vouziers, 08) le 13 novembre.

Des travaux de mise en conformité seront nécessaires pour certains systèmes d'endiguement :

- > **Chauny** (02),
- > **Guise** (02),
- > **Choisy-au-Bac** (60),
- > **Clairoix** (60),
- > **Lacroix Saint-Ouen** (60),
- > **Saint-Paterne à Pontpoint** (60),
- > **Sarron à Pont-Sainte-Maxence** (60),
- > **Verberie** (60),
- > **ZAC Paris Oise à Longueil-Ste-Marie** (60),
- > **ZI Nord à Compiègne** (60),
- > **Cavaliers à Rethel** (08).

Les travaux porteront, par exemple, sur la mise en place de barrières anti-inondation (atardeau), le comblement de points bas ou la reprise de remblais ou de murets. Ces opérations débiteront dès 2025 et nécessiteront des études menées par des bureaux d'études agréés pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des phases de chantier prévues pour 2026 - 2028.

Depuis 2023, l'Entente réceptionne les premiers avis des services de l'État des dossiers en cours d'instruction et accompagne les services instructeurs à chaque visite d'inspection des systèmes d'endiguement. En 2024, des visites ont eu lieu :

- > **18 avril : digue de Creil** (60),
- > **6 août : digue de Colombier à Origny-Sainte-Benoîte** (02),
- > **30 septembre : bassin Les Prés de Mesne** (02),
- > **14 octobre : digue de Marizelle** (02),
- > **16 décembre : digue de Chauny** (02),
- > **19 décembre : digue de Saint-Paterne à Pontpoint** (60).

Le classement des ouvrages est une procédure longue qui nécessite la plupart du temps de compléments d'études sollicités par les services de l'État et de signatures des parcelles entraînant l'allongement des délais d'instruction.

L'Entente travaille en lien étroit avec les services de l'État et les bureaux d'études pour échanger sur les compléments d'informations à fournir afin de finaliser les dossiers de classement.

À quoi servent les principaux ouvrages hydrauliques ?



SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Il s'agit de l'**ensemble des digues / remblais / murets qui isolent un territoire des inondations et définissent une zone protégée** (non inondée).

Il peut être composé de différents éléments :

- > digues : murs en béton, merlons de terre, remblais de terre...
- > infrastructures : voie ferrée, route, canal...
- > batardeaux, vannes, déversoirs, pompes de relevage, clapets anti-retours...

Il n'intègre pas les éléments naturels (dune, colline...), même s'ils sont utiles pour sa continuité.



BARRAGE HYDRAULIQUE

Un barrage hydraulique est un **ouvrage de régulation**. Il est constitué d'une digue, d'un déversoir, d'un clapet à vérins, d'un poste de commande et de sondes de niveaux.

Son activation permet de **réguler la crue** par la levée progressive du clapet dès que la cote définie dans le règlement d'eau est atteinte, ce qui permet de contrôler le débit aval. L'objectif de l'ouvrage est de **capturer le pic de crue**. L'eau est stockée temporairement dans la zone de retenue. Une fois le pic de crue passé, l'eau est restituée progressivement.



SITE D'ÉCRÈTEMENT

L'ouvrage fonctionne par **remplissage gravitaire**. En cas d'annonce de crue, une partie des étangs est partiellement vidangée préventivement par des vannes pour optimiser la capacité de stockage. En début de crue, les vannes et les fossés connectant les casiers à l'Oise sont fermés pour éviter qu'ils ne se remplissent prématurément. Lors du pic de crue, les casiers se remplissent rapidement soit via l'ouverture de vannes, soit par débordement sur des déversoirs selon les casiers. Après la crue, les vannes de ces casiers sont ouvertes pour ramener les niveaux d'eau dans les étangs au niveau habituel. Les eaux stockées dans les étangs sont alors restituées lentement à la rivière.



Opération d'entretien de la digue de la Nonette à Senlis (60) le 12 novembre.

La maintenance et la surveillance

L'Entente effectue l'entretien et la maintenance de ses différents ouvrages hydrauliques de prévention des inondations et de gestion du ruissellement, et veille à leur bon fonctionnement pour assurer leur pérennité. Elle procède à des visites régulières de terrain, mène des inspections approfondies et dispose d'une surveillance automatisée de ses ouvrages.

ENTRETIEN ET GESTION DE LA VÉGÉTATION

L'entretien courant des ouvrages (digues et ouvrages de gestion du ruissellement) est réalisé au cours de l'année afin de surveiller leur bon état. En effet, les équipes de l'Entente assurent des visites techniques afin de recenser les éventuels désordres et planifier les travaux de remise en état. Les fauches mécaniques sont réalisées en moyenne deux fois par an (printemps et automne) et sont coordonnées avec les visites d'inspection et/ou interventions.

Les opérations portent essentiellement sur la fauche de la végétation, la taille des haies, le retrait d'embâcles dans les fossés, l'élagage d'arbres et/ou la coupe d'arbres (selon la taille et l'état) présents sur la digue, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, l'entretien des gabions et des noues...

En 2024

L'Entente a procédé, au retrait de la végétation sur le **système d'endiguement de Creil (60)** en juin, et sur celui de la **Nonette à Senlis (60)**, en octobre, pour assurer son accessibilité et son intégrité.

Un **enlèvement des plantes invasives** (Renouée du Japon) a été effectué au bassin Blanche de Castille (95) et sur la digue de la ZI Nord à Compiègne (60).

En février, une **opération de nettoyage a eu lieu au bassin des Pâtis (95)** par l'association *Les ateliers et chantiers d'insertion de la sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, qui a permis de retirer les débris présents sur le site.

En juin, l'Entente s'est engagée dans une démarche d'**éco-pâturage** sur un site propice à cette technique, le bassin **Les Prés de Mesne à Viry-Nouveauil (02)**. L'utilisation de cette technique permet de réduire le passage d'engins lourds sur les digues.



Mise en place de l'éco-pâturage pour l'entretien du bassin Les Prés de Mesne à Viry-Nouveauil (02).

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Certains ouvrages sont composés de vannes hydrauliques, d'automates électromécaniques qui nécessitent une **maintenance annuelle** réalisée avant l'automne, par l'entreprise BOMA Hydraulique, pour garantir leur bon fonctionnement durant les périodes propices aux crues. L'opération porte essentiellement sur le remplacement d'huile, de filtres, le contrôle électrique, le graissage des parties mécaniques, et le remplacement éventuel d'équipements. Une maintenance est également réalisée chaque année pour l'**entretien du réseau de mesures** (sondes de niveau et pluviomètres) par l'entreprise GTIE.

En 2024

Durant l'été, l'Entente a procédé à l'entretien annuel des ouvrages hydrauliques. Ainsi, une maintenance électrique (vérification des moteurs, contrôle des automates, ...) a été effectuée au **bassin des Pâtis (95)**, sur le **site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (60)**, aux **barrages**

de Blanche de Castille (95), de Proisy et de Montigny-sous-Marle (02). Un **étalonnage de la position du clapet du barrage de Proisy** a également été effectué par les équipes de l'Entente, le 18 septembre, pour vérifier la bonne cohérence des données.

La maintenance réalisée, le 20 septembre, sur le **barrage de Montigny-sous-Marle** a aussi permis de modifier le réseau Internet en se **raccordant à la fibre optique**. En effet, les données des sondes de mesures sont transmises à l'ouvrage et aux équipes de l'Entente. Un remplacement de pièces a dû être effectué au printemps pour la **sonde de mesures du bassin Les Prés de Mesne** qui avait été dégradée.

La révision de la centrale et du réseau hydraulique de la **brèche de Marcy (02)** a été réalisée début septembre 2024. Cependant, le vérin ayant lâché en raison de sa vétusté, une intervention d'urgence a dû être effectuée, cet automne, pour mettre en place un batardeau conforme et sécurisé afin de maintenir un niveau stable durant l'hiver et éviter des assècs du Vilpion.

TRAVAUX DE RÉFECTION OU CRÉATION

L'Entente procède à la réfection des ouvrages ou la création de chemins d'accès en pied de digue pour les usages agricoles.

En 2024

L'Entente Oise-Aisne a réalisé des **travaux d'urgence au bassin Les Prés de Mesne** situé à Viry-Nouveau (02) au niveau du chenal de remplissage de l'ouvrage. Les travaux, réalisés fin juillet, ont consisté à mettre en place un rideau de palplanches sur 35 mètres le long de la digue pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage.

En novembre, l'Entente a remis en état le chemin agricole situé en amont du barrage de Proisy (02) et a créé un chemin d'accès en pied de digue du barrage de Montigny-sous-Marle (02).

LA SURVEILLANCE AVANT ET PENDANT LA CRUE

Les **visites techniques approfondies** permettent de **s'assurer du bon fonctionnement et de la fiabilité de chaque ouvrage**. Elles sont réalisées par des bureaux d'études agréés et ont un caractère obligatoire tous les 5 ou 6 ans selon le type d'ouvrage.

Une **surveillance** est réalisée, par l'Entente, chaque mois pour les ouvrages hydrauliques, chaque semestre pour les systèmes d'endiguement en période courante, et quotidiennement en période de crue en lien avec les communes. Diverses vérifications ou observations (affaissements, fuites, trous d'animaux fouisseurs dans la digue...) sont recensées, ainsi que des relevés de mesures (stations mesures, échelles limnimétriques, piézomètres).

Un **registre d'exploitation informatisé, régulièrement mis à jour, pour chaque ouvrage** permet le recensement et la traçabilité des différentes opérations qui sont menées sur les ouvrages (inspections, entretiens, réparations...).

Des exercices sont également effectués afin de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages (manœuvres des vannes, pose de batardeaux, installation de pompe) en concertation avec les équipes techniques des collectivités ou par sous-traitance. Ils permettent aussi une organisation efficiente en cas de crise « crue ».

Un **réseau de mesures informatisé** permet d'observer les hauteurs et débits d'eau sur les ouvrages de Montigny-sous-Marle, Proisy, Blanche de Castille et Les Pâtis. La régulation est automatisée pour les ouvrages de Blanche de Castille et Les Pâtis. L'Entente dispose ainsi de toutes les informations et en cas de défaut technique (perte de capteur, panne de courant...), une alerte (mail et SMS) est envoyée aux agents techniques de l'Entente.

LA PRÉPARATION

Chaque année, les équipes techniques de l'Entente effectuent des exercices techniques sur les trois grands ouvrages : **Proisy, Montigny-sous-Marle (02), et Longueil-Sainte-Marie (60)** pour se préparer au déclenchement des régulations d'ouvrages en cas de crue majeure.

L'Entente propose des prestations de service

L'Entente Oise-Aisne est autorisée, par arrêté préfectoral, à réaliser des prestations de service, dès lors qu'elle en a la compétence technique, en dehors des compétences transférées.

L'ENTENTE APPORTE UNE AIDE AU DIAGNOSTIC

Pour ses EPCI membres ou leurs communes

L'Entente Oise-Aisne peut répondre aux sollicitations des collectivités membres ou de leurs communes **pour les accompagner en vue de leur apporter une assistance technique ou une expertise concernant des problématiques globales sur l'eau en-dehors de ses missions de prévention des inondations**, comme la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques qui ne jouent pas de rôle de régulation des crues.

et aux communes hors bassin des EPCI membres

Son **périmètre d'intervention est étendu aux communes hors bassin versant de l'Oise des EPCI membres, pour les situations où aucun maître d'ouvrage compétent ne se serait positionné**. Les interventions seront effectuées dans le respect des règles de la commande publique et des dispositions budgétaires, comptables et fiscales applicables.

En 2024

Durant l'été, l'Entente a réalisé un **inventaire des embâcles et des obstacles à l'écoulement de la rivière Oise** grâce au **drone**, acquis en 2024 par l'EPTB (voir page 37), pour le compte de la **Direction départementale des territoires de l'Oise**. Pour ce faire, une convention financière a été établie entre ces deux structures.

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Accompagner les collectivités par le recensement des enjeux et l'évaluation des impacts face aux inondations.

L'Entente poursuit son travail d'amélioration de la connaissance et la sensibilisation sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.



UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RÉSILIANCES POUR AIDER LES ENTREPRISES À SE PRÉPARER AU RISQUE D'INONDATIONS

Pour répondre aux enjeux économiques situés sur les intercommunalités adhérentes, l'Entente et l'association RÉSILIANCES, ont lancé, en partenariat, une expérimentation le 8 novembre 2023.

L'objectif est de proposer aux entreprises de ces territoires d'effectuer un bilan de leur capacité et leur niveau de préparation face aux risques majeurs, avec un focus spécifique sur la prise en compte du risque inondation.

Ce bilan donne lieu à une labellisation de l'entreprise, le RESISCORE, label de l'association RÉSILIANCES.

Pour ce faire, l'Entente a rencontré les élus et services de plusieurs intercommunalités situées dans le périmètre PAPI de la vallée de l'Oise telles que la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (60), la Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95) et l'Agglomération Creil sud Oise (60) pour leur présenter la démarche. L'audit permet d'échanger avec le/la dirigeant(e)

et/ ou responsable sécurité de l'entreprise pour connaître les procédures de gestion des risques mises en place et les informer sur les bonnes pratiques à adopter.

Les 10 audits proposés ont été réalisés, début 2024, dans les entreprises volontaires du secteur industriel sur ces trois territoires. Les retours ont été satisfaisants. En effet, cela leur permet de disposer d'éléments d'informations sur les risques naturels, complétés ensuite par l'envoi de fiches pratiques pour sensibiliser leurs salariés et améliorer leur préparation à la crise.

Suite au succès rencontré, les élus de l'Entente ont décidé en comité syndical du 28 mars de renouveler le partenariat pour 20 audits supplémentaires.

Cette expérimentation a été labellisée en 2023 lors des Journées Nationales de la Résilience par les Ministères de l'Écologie et de l'Intérieur.

En 2024

TROPHEE IRIS, L'ENTENTE OISE-AISNE ET L'ASSOCIATION RÉSILIANCES LAURÉATES POUR L'EXPÉRIMENTATION RESISCORE

Les deux structures ont été récompensées, le 11 décembre à Arras lors du 17^e forum des risques majeurs organisé par IdealCO, pour la mise en œuvre d'une action novatrice qui a pour objectif de sensibiliser les entreprises aux risques majeurs notamment au risque d'inondations, au travers du label RESISCORE de l'association RÉSILIANCES.



L'équipe de l'Entente mobilisée pour le RESISCORE aux côtés de l'association RÉSILIANCES et de EXAMO, entreprise d'audit, lors de la remise du prix le 11 décembre à Arras (62) au forum des risques majeurs organisé par IdealCO.



Atelier organisé au siège de la CACP à Pontoise (95).

En 2024

Le 22 janvier, un atelier a été organisé avec la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise pour présenter aux élus locaux et aux services les conséquences et les perturbations causées en cas de crues majeures sur ce territoire. Il s'agissait pour l'Entente de partager les informations des enjeux impactés directement (logements, entreprises, ...) ou indirectement (électricité, eau, assainissement) et les dysfonctionnements induits sur la continuité des activités et services publics. À titre d'exemple, un travail spécifique a été mené, en partenariat avec certains opérateurs, concernant les coupures électriques lors des crues. Les participants ont été invités à échanger autour de cartes et bilans chiffrés selon deux thématiques : la préparation et l'anticipation de la gestion de crise et les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité face aux inondations.

L'Entente se tient à la disposition des élus qui souhaitent organiser un atelier sur leur territoire.

Un référentiel des bâtiments en zone inondable

PRÈS DE 28 000 BÂTIMENTS RECENSÉS SUR LE BASSIN OISE-AISNE

L'Entente poursuit son **recensement des enjeux** (habitat collectif ou individuel, activités économiques, établissements publics, station d'épuration, station de pompage, poste de transformation électrique, hangar, ...) sur les **secteurs exposés au risque d'inondations**.

Une cote de plancher est relevée ainsi que les caractéristiques particulières (étages, sous-sols, nombre de salariés pour les entreprises...). Les données sont collectées dans une base unique cartographique et sont directement géolocalisées. Elles sont ensuite croisées avec les cartographies de zones inondables établies en régie, grâce au modèle hydraulique HYDRA®.

LES OBJECTIFS DE LA BASE DE DONNÉES

- > Analyser l'impact d'une crue et transmettre des informations aux gestionnaires de crise.
- > Estimer la population protégée par les systèmes d'endiguement en gestion.
- > Réaliser des analyses coût-bénéfice (ACB) dans le cadre des projets d'ouvrages. La prise en compte des habitations, des entreprises, des établissements recevant du public et des par-

celles agricoles à partir de « fonctions de dommages » établies par le Cerema permettent d'associer à chaque enjeu un coût de dommage en fonction de la hauteur d'eau.

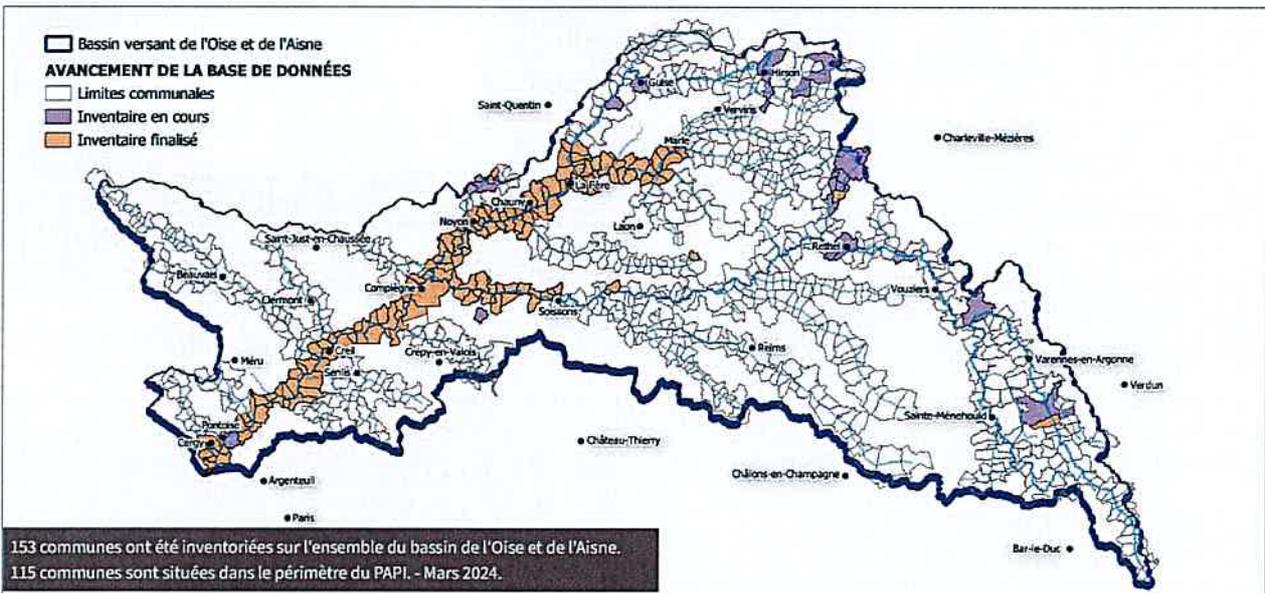
Ainsi, la base de données a permis d'estimer le montant moyen de dommages évités à hauteur de 2,3 M€ par an pour la digue de la RD932 située entre Margny-lès-Compiègne et Clairoux (60).

> Réaliser une **analyse multicritère (AMC)** visant à connaître l'impact des projets sur la base de paramètres non monétaires (gestion de crise, environnement, santé...).

> Alimenter le **diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise** réalisé dans le cadre du PAPI.

> Alimenter la **plateforme Castor Futé, d'aide à la gestion de crise**.

La collecte de données permet d'estimer les dommages et de prévoir les actions adaptées afin de réduire la vulnérabilité du territoire. L'Entente peut réaliser différents scénarios de protection et comptabiliser l'impact économique des aménagements. Au vu de l'intérêt de cette base, plusieurs partenaires de l'Entente l'ont sollicitée pour le partage des données.



BILAN 2024 DES ENJEUX RECENSÉS

	Enjeux recensés dans le bassin Oise-Aisne soit 153 communes	Dont 105 communes sur le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise
Habitations	23 516	20 373
Entreprises	2 985	2 745
Établissements recevant du public	802	713
Équipements et infrastructures de réseaux	812	757
Total	28 115	24 588

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

La modélisation hydraulique, pour une meilleure compréhension des phénomènes de crues

L'Entente Oise-Aisne dispose d'une expertise interne qui lui permet d'accompagner les acteurs dans la gestion de crise, en fournissant notamment des cartographies de zones inondées intégrant les enjeux impactés, via la plateforme *Castor Futé*.

L'Entente dispose d'un modèle hydrologique et hydraulique sur les principaux cours d'eau du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, élaboré conjointement avec l'ancien service de prévision de crues (SPC Oise Aisne).

Ce modèle, réalisé avec le logiciel HYDRA© et développé par la société Setec Hydratec, couvre les tronçons hydrographiques

des principaux cours d'eau du bassin : l'Oise depuis Hirson, l'Aisne depuis Mouron, la Serre depuis Montcornet, et le Thérain depuis l'amont de Beauvais. Il intègre le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de régulation des crues gérés par l'Entente, les ponts, les canaux, les moulins, ... et les différents systèmes d'endiguements recensés sur le bassin.

En 2024 UN MODÈLE AFFINÉ POUR LES BESOINS D'ANTICIPATION

L'Entente poursuit la mise à jour du modèle hydraulique HYDRA©. L'objectif est d'améliorer la précision du modèle pour générer des cartes d'anticipation plus précises. Le cours d'eau de La Serre a été intégré dans sa globalité dans le modèle. Celui-ci a été calé sur les dernières crues historiques pour vérifier sa cohérence avec les faits réels, néanmoins il reste des modifications ponctuelles à apporter. Le modèle permet aussi de simuler différents scénarios de crues afin d'alimenter les analyses hydrauliques de l'Entente. L'Entente dispose d'un outil d'anticipation en temps réel qui croise les données de prévision de pluies de Météo France, les mesures de cours d'eau relevées aux stations Vigicrues et aux sondes de l'Entente pour les injecter dans le modèle hydraulique. Celui-ci propage les écoulements et définit les zones inondées. L'outil permet à la fois d'anticiper la régulation par nos ouvrages et de générer des cartes de zones inondables qui alimentent la plateforme d'anticipation de la crise, *Castor Futé*.

CASTOR FUTÉ, UNE PLATEFORME D'ANTICIPATION DE LA CRISE

Afin d'apporter une réponse sur la propagation des crues, les inondations et leurs impacts sur les enjeux des territoires, l'Entente a développé, en 2024, une plateforme web, nommée *Castor Futé* qui propose des outils (cartographie interactive, téléchargement de bulletins) à destination des acteurs en charge de la gestion de crise (élus, services de l'État, SDIS, Départements, opérateurs de réseaux, etc.).

Les cartes d'inondations proposées, sur l'Oise, l'Aisne et la Serre, sont issues du modèle hydraulique de propagation des crues développé et mis à jour par l'Entente et des prévisions de pluies fournies par Météo France couplés à la liste des enjeux situés en zone inondable (logements, entreprises, routes, postes électriques..., voir page 33) constituée et régulièrement alimentée par l'Entente.



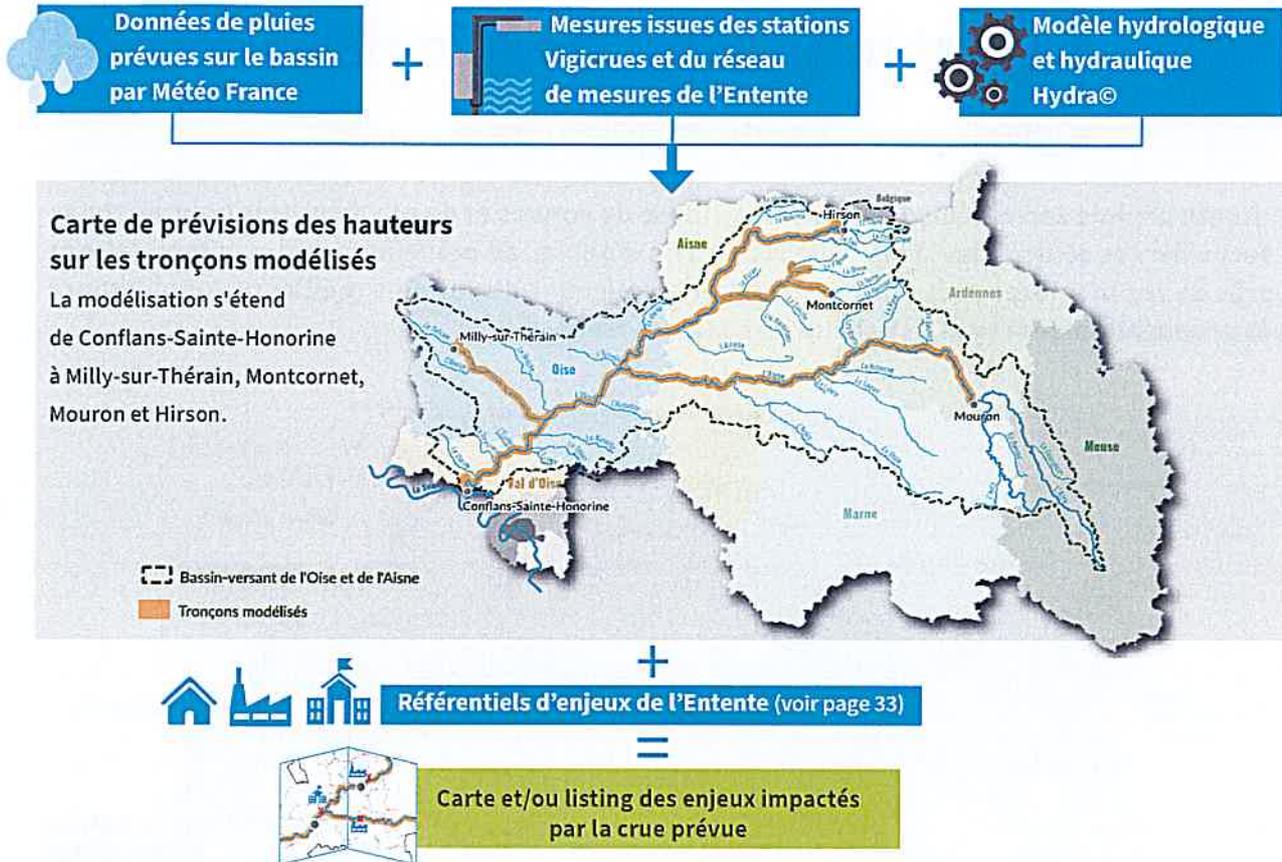
Castor Futé, plateforme d'aide à l'anticipation de la crise développée par l'Entente.

L'outil, développé avec le concours des entreprises DeltaCad et Hydratec, permet d'automatiser la chaîne d'anticipation pour permettre une actualisation des données deux fois par jour avec une prévision à 24h, 48h et 72h. Des formations seront organisées début 2025 à destination uniquement des acteurs de la gestion de crise et des codes d'accès sécurisés leur seront remis. Cet outil se veut être complémentaire du site Vigicrues et ne se substitue pas aux prévisions de crues des services de l'État.

PARTENARIAT AVEC MÉTÉO FRANCE

L'Entente a renouvelé le partenariat avec Météo France, fin juin, ce qui permet de disposer de données de pluies observées au pas de temps de 15 min, au lieu d'une heure, et de données de prévision sur le cumul de pluies sur trois heures pour les trois jours à venir. Ces informations issues des pluviomètres et des radars permettent d'affiner les analyses des périodes de retour et des temps de réponse des petits sous-bassins. Les données peuvent être utilisées pour mieux dimensionner les aménagements, développer des alertes locales, analyser les événements générant des ruissellements, et pour l'anticipation de la propagation des crues via le modèle hydraulique HYDRA©, exploité par l'Entente en régie.

La chaîne d'anticipation



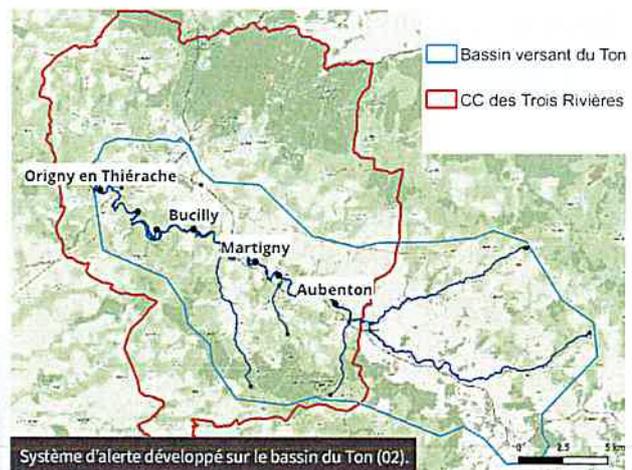
SYSTÈME D'ALERTE LOCAL POUR ANTICIPER LES DÉBORDEMENTS

L'Entente développe des outils d'aide à l'anticipation de la crise pour ses membres et leurs administrés.

L'Entente a mis en place des systèmes d'alerte destinés à la population sur plusieurs sous-bassins versants de l'Oise et l'Aisne pour anticiper les crues des petits cours d'eau.

En 2024, un modèle hydrologique et hydraulique a été réalisé sur le bassin du Ton dans l'Aisne (02) et les Ardennes (08). Les communes de Logny-lès-Aubenton, Aubenton, Leuze, Martigny, Bucilly, Eparcy, La Hérie et Origny-en-Thiérache sont directement concernées. Des rencontres ont eu lieu du mois de mars au mois de mai avec les maires de ces communes afin de recueillir des informations sur les crues historiques.

L'étude hydrologique menée en régie a permis de déterminer les quantités de pluies qui peuvent donner lieu à des débordements préjudiciables. Deux seuils d'alerte ont été définis (prudence et danger) et ont été proposés aux élus des communes concernées le 10 octobre. Ensuite, des flyers ont été distribués aux habitants pour les inviter à s'inscrire gratuitement au système d'alerte par SMS.



L'Entente va poursuivre le développement d'autres systèmes d'alerte sur les sous-bassins.

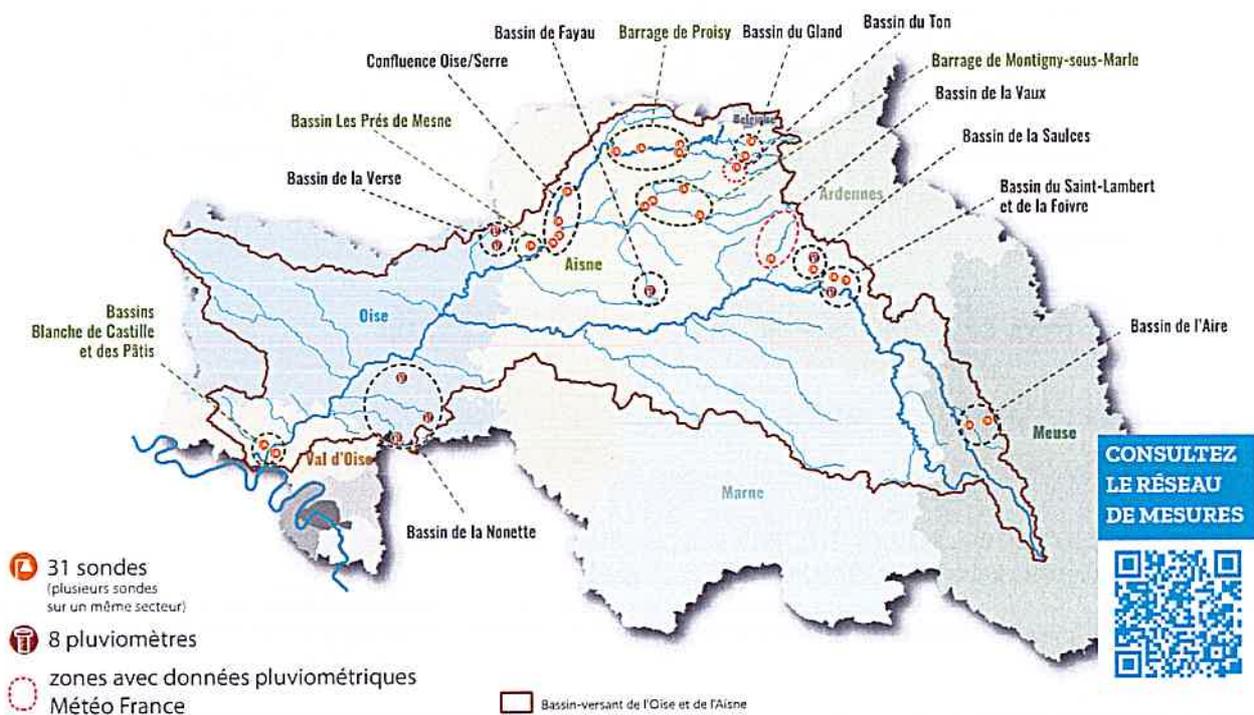


Quatre systèmes d'alerte par SMS permettent de prévenir les populations sur les bassins de la Nonette (60), de la Verse (60), de la Vaux (08) et du Ton (02) lors de fortes précipitations. Les données sont issues des pluviomètres installés sur les bassins et des données radar Météo France qui sont transmises à un système d'envoi automatique de SMS et de messages vocaux, selon des niveaux d'alerte définis, aux riverains qui se sont inscrits gratuitement au dispositif.

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Hydrologie du bassin et réseau de mesures

L'Entente déploie son réseau de mesures composé de sondes et de pluviomètres pour analyser et surveiller les cours d'eau à l'échelle locale afin d'agir et de prévenir le risque d'inondations auprès de ses membres. Ces outils permettent également d'avoir une meilleure connaissance de la propagation des crues à l'échelle du bassin versant.



En 2024



Installation d'une sonde à Aubenton (02).

Une sonde (mesure des hauteurs d'eau du cours d'eau) a été installée sur le **Ton à Aubenton (02)** en décembre pour surveiller les niveaux d'eau du cours d'eau. L'objectif est de mieux connaître la relation entre la pluie à l'amont du bassin et les variations du niveau d'eau du cours d'eau.

Depuis 2024, l'Entente affiche, sur le site Internet à la rubrique *Réseau de mesures*, les données radar de Météo France (partenariat voir page 34) pour connaître la pluviométrie sur certains secteurs en complément des appareils de mesures déjà existants.

Un développement du réseau de mesures est prévu sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne au cours de l'année 2025 pour améliorer la connaissance des niveaux d'eau sur les petits bassins.

L'Entente réalise chaque année une maintenance des appareils de mesures (voir page 30).

SURVEILLANCE

L'Entente dispose de données provenant des sondes de chaque site, intégrées au logiciel SIGMA II, permettant une supervision à distance. Les informations issues des pluviomètres et sondes de niveaux d'eau sont collectées et sont comparées à des niveaux de référence.

Plusieurs ouvrages tels que Proisy et Montigny-sous-Marle (02) sont sous surveillance vidéo via des caméras sur site, qui permettent de disposer d'un contrôle visuel des hauteurs d'eau. L'Entente accède aux données de Météo France, de Vigicrues et de Voies Navigables de France. Toutes ces données sont disponibles sur l'hydroportail qui collecte et met à disposition l'ensemble des données hydrauliques mesurées sur le territoire.

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Les outils de diagnostic pour une meilleure connaissance du terrain

L'Entente dispose d'outils lui permettant d'intervenir rapidement et à moindre coût pour poser un diagnostic et établir un programme d'actions.

En 2024

DRONE BASÉ SUR LE LIDAR*

L'Entente a fait l'acquisition d'un **drone professionnel**, pour **affiner la compréhension des phénomènes en cas de ruissellement**, effectuer de la **photogrammétrie des berges**, la **topographie des cours d'eau** et **inspecter des ouvrages...**

Cet outil permet d'obtenir des données topographiques précises du terrain naturel, de photographier et de filmer. Quatre ingénieurs de l'Entente ont été formés à l'utilisation du drone au printemps et ont obtenu un permis de télépilotage.

À titre d'exemple, l'équipe s'est servie de cet outil à **Grandrû (60)** pour obtenir la topographie d'une zone très encaissée et boisée où l'utilisation du GPS était impossible, sur le secteur de **Guiscard (60)** pour identifier les déplacements historiques du lit de la Verse, et sur le secteur de **Genvry et Beau-rains-lès-Noyon (60)** dans le cadre du projet de la restauration de la Verse. Durant l'été, l'Entente a réalisé un inventaire des embâcles et des obstacles à l'écoulement de la rivière Oise grâce au drone pour le compte de la **Direction départementale des territoires de l'Oise** (voir page 31).

**Acquisition de données par faisceau lumineux.*



Drone basé sur le Lidar

INFILTROMÈTRES

Trois infiltromètres ont été achetés pour **mesurer la capacité d'infiltration des sols et affiner la compréhension de la réponse des bassins versants face aux pluies**. Ces informations sont essentielles pour bien dimensionner les aménagements et protéger les populations.



Première utilisation des infiltromètres à Ronquerolles (95), le 20 juin.

GPS CENTIMÉTRIQUE

Le GPS de type géomètre est utilisé pour l'implantation géolocalisée d'ouvrages, la pose des repères de crues, la surveillance altimétrique de ses ouvrages, les levés des lâisses de crues, ...

Il permet d'alimenter également les études de programme d'actions de lutte contre le ruissellement, les études de danger, et fournit des données utilisées pour la modélisation hydraulique.

L'utilisation de cet outil par ses services offre une souplesse et une rapidité d'intervention à moindre coût évitant ainsi le recours à des prestations extérieures.

DÉBITMÈTRE

Le débitmètre permet d'estimer le débit d'un cours d'eau en relevant des hauteurs d'eau et des vitesses sur une section (largeur du cours d'eau). Selon les besoins, ces données sont comparées à celles communiquées par les sondes de Vigicrues. L'outil est utilisé pour améliorer la modélisation hydraulique dans les sous-bassins, évaluer les débits à la suite de fortes précipitations, par exemple sur la Verse. Il est également utilisé pour la gestion des milieux aquatiques sur le territoire du pays Noyonnais afin de mesurer les niveaux d'étiage des cours d'eau (Grand Ru et Belle Fontaine).

CAMÉRA D'INSPECTION POUR EXPLORER LES CANALISATIONS

La caméra étanche permet de réaliser une inspection optique pour des canalisations (vidéo et photos) et d'établir un diagnostic sur des cours d'eau busés. Les circuits d'écoulement des rus ou des cours d'eau (conduites souterraines, canalisations, rus busés, etc.) ne sont pas toujours accessibles et leurs analyses sont parfois complexes. S'ils sont endommagés, bouchés, ou s'ils présentent des malfaçons, ils peuvent parfois aggraver une situation d'inondations ou de ruissellement et avoir un impact sur les enjeux.

La gestion du ruissellement

Une expertise interne pour agir localement



Visite des aménagements avec Nathalie Coyard, maire de Rarécourt (55).

L'Entente s'attache à construire des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement en concertation avec tous les acteurs concernés : élus, propriétaires et exploitants agricoles, et riverains. L'objectif principal est de limiter les dommages sur les biens et personnes, tout en réduisant l'impact des ruissellements sur les milieux naturels.

QU'EST-CE QUE LE RUISSÈLEMENT ?

Le ruissellement est l'écoulement de l'eau de pluie qui n'est pas infiltrée par le sol à l'échelle d'un sous-bassin versant.

Plusieurs facteurs aggravent ce phénomène :

- > L'intensité et/ou la quantité des pluies.
- > Un sol sans végétation pour maintenir l'eau.
- > Un sol imperméabilisé (béton ou le bitume).
- > Un sol pentu sur lequel l'eau va dévaler.
- > Un sol sec (sécheresse) qui ne permet pas à l'eau de s'infiltrer.
- > Une pratique agricole qui peut dans certains cas favoriser le ruissellement.

Avec le changement climatique, des pluies intenses se produisent plus souvent augmentant le nombre de sinistres.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU RUISSÈLEMENT ?

Le ruissellement peut provoquer des dommages importants sur les maisons et les bâtiments situés en contrebas. Les réseaux d'évacuation des eaux de pluies peuvent saturer et déborder. Selon l'intensité du ruissellement, les vies humaines peuvent être impactées et créer un traumatisme.

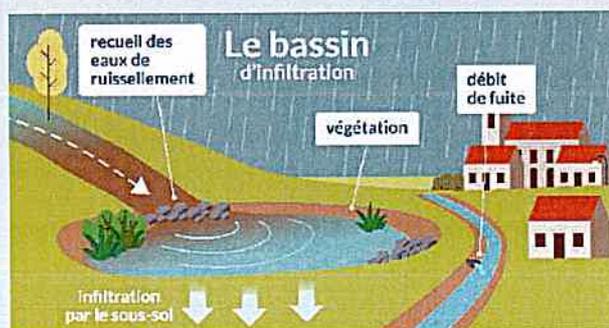
Dans certains cas, les eaux de ruissellement peuvent être chargées en boue et aggraver les dommages. En effet, les écoulements qui traversent les terrains agricoles ou forestiers peuvent entraîner des particules de terre (érosion des sols) et détruire des cultures. Les écoulements et l'érosion entraînent des matières polluantes vers les cours d'eau et les captages d'eau potable.

Concrètement, que fait l'Entente pour limiter les coulées de boue ?

L'Entente réalise des aménagements sur-mesure pour les territoires. La réussite du projet réside dans la recherche de solutions efficaces pour réduire les écoulements, et adaptées aux usagers (exploitants agricoles et riverains).

Exemples d'aménagements proposés par l'Entente pour limiter l'apport de boue, ralentir les écoulements et retenir le volume d'eau :

- > Fascines vivantes ou sèches (branchages et plantations),
- > Ouvrages en gabion,
- > Bassins d'infiltration,
- > Haies sur billon (talus de terre),
- > Merlons (butte de terre),
- > Noues à redents (fossés larges enherbés avec des enrochements en travers pour freiner l'écoulement),
- > Bandes enherbées...



Les grandes étapes du projet géré par l'Entente

1 Diagnostic de terrain et concertation

- > Rencontre avec les élus, riverains et exploitants pour recueillir les témoignages pour comprendre les événements passés.
- > Identification des impacts sur les maisons, les bâtiments et les exploitations.
- > Analyse des axes d'écoulement.

2 Propositions d'actions

- > Modélisation interne, proposition d'un programme de travaux adapté aux besoins tout en prenant en compte l'activité agricole, et avec accord préalable du propriétaire du terrain.
- > Demande de DIG, enquête publique, arrêté préfectoral autorisant les travaux.

3 Solutions retenues

- > Mise en place d'aménagements complémentaires pour favoriser le ralentissement de l'eau, sa filtration et son infiltration.

4 Conventionnement

- > Avec les propriétaires et exploitants agricoles sur 20 ans renouvelable (autorisation d'implantations et accès, indemnités, entretien).

5 Travaux

- > Coût des travaux et suivi du chantier assurés par l'Entente
- > Subventions sollicitées auprès de partenaires financiers (Agence de l'eau et Régions)

6 Entretien

- > Responsabilité de l'entretien assurée par l'Entente.
- > Entretien des haies et bandes enherbées effectué soit par l'exploitant agricole, s'il le souhaite, soit par l'Entente.
- > Gestion des autres aménagements par l'Entente.
- > Entretien adapté au type d'aménagement mis en place (selon leur utilisation, la végétation participe aussi au ralentissement des coulées de boue).



L'Entente assure l'entretien des aménagements : ici taille, début mars, des saules dans la ravine à Valmondois (95) pour les bouturer.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE

La gestion du ruissellement (item 4) est une compétence hors GEMAPI. Par défaut, la commune peut agir sur le ruissellement via la compétence générale. La compétence ruissellement peut être transférée aux EPCI, ou les Départements peuvent s'en saisir. Elle peut ensuite être transférée à l'Entente en complémentarité de la Prévention des inondations. La cotisation est basée sur le nombre d'habitants et sur la surface du bassin versant concerné.

La gestion du ruissellement en chiffres



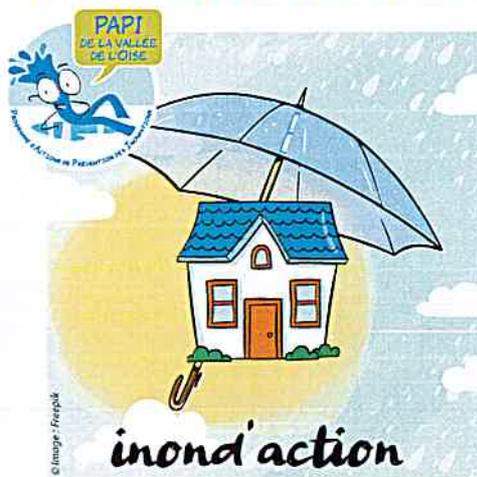
Plantation de la haie sur talus à Vauréal (95) en mars.

-  306 communes
-  2 464 km²
-  67 aménagements
-  56 conventions

Inond'action, un outil de protection individuelle

80 % d'aide pour les particuliers, les établissements publics sensibles et les petites entreprises situés en zone inondable.

Depuis 2021, le dispositif inond'action proposé par l'Entente Oise-Aisne permet d'accompagner techniquement et financièrement toute personne résidant, sans conditions de ressources, sur l'une des intercommunalités membres de l'Entente Oise-Aisne et en zone inondable. Ce dispositif est cofinancé par l'Entente Oise-Aisne et l'État (fonds Barnier).



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF INOND'ACTION ?

Tout propriétaire de bien immobilier situé en zone inondable, avec ou sans PPRI, est éligible au dispositif, sans conditions de ressources, sur l'ensemble des territoires membres de l'Entente Oise-Aisne au titre de la compétence prévention des inondations ou maîtrise du ruissellement.

QUELS BIENS SONT CONCERNÉS ?

- > Biens à usage d'habitation.
- > Activités économiques de moins de 20 salariés.
- > Établissements publics sensibles tels que :
 - les établissements dont l'évacuation est difficile : hôpitaux, maisons de retraite, établissements pénitentiaires, établissements médico-sociaux, crèches, écoles, ...
 - les établissements impliqués dans la gestion de crise : secours, forces de l'ordre, services municipaux...



1 / INSCRIPTION

- > La personne intéressée contacte l'Entente Oise-Aisne. Si la demande correspond aux critères, un rendez-vous est fixé avec un prestataire de l'Entente qui effectuera un diagnostic à domicile.



2 / DIAGNOSTIC

- > Relevés de mesures altimétriques des ouvertures (portes, fenêtres...) et des équipements sensibles (chaudière, tableau électrique, climatisation, citerne à fuel ou à gaz, ...), comparées aux plus hautes eaux connues (crue de référence).
- > Identification des différents points d'entrée des eaux (grilles d'aération, fissures autour des canalisations, dans les murs...).
- > Rapport établi avec des préconisations de travaux, leurs coûts estimatifs, et le financement possible.



3 / TRAVAUX

- > Recherche de prestataires par/avec le particulier.
- > Analyse des devis et production d'un accord de subvention.
- > Exemple de travaux : pose de batardeaux (barrières anti-inondation) pour obturer les ouvrants, installation de clapets anti-retours pour éviter les reflux dans les canalisations (sanitaires, etc.), mesures d'étanchéité et d'imperméabilisation, surélévation des chaudières ou d'équipements électriques.

4 / FINANCEMENT

**SANS CONDITIONS
DE RESSOURCES !**



FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC



900 € par l'Entente Oise-Aisne
avec une participation de l'État*
(coût estimatif).



100 € de contribution**
par le particulier, remboursés
par l'Entente s'il réalise tout
ou partie des travaux
préconisés dans le diagnostic.

* Fonds Barnier, dans certains secteurs.

Pour le **propriétaire de logement individuel.

Dans les autres cas : les bailleurs sociaux, les établissements publics et les activités économiques participent à hauteur de 20 % au financement du diagnostic.



FINANCEMENT DES TRAVAUX



**80 % par l'Entente Oise-Aisne
ou l'État (Fonds Barnier)**



20 % par le particulier*

Exemple pour 4 000 € de travaux
Entente/État = 3 200 € et Particulier = 800 €

(* Le co-financement est identique pour les logements sociaux, les établissements publics, et les activités économiques de moins de 20 salariés.

INOND'ACTION EN CHIFFRES

Près de 108 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif fin 2021, dont 44 en 2024.

Par département : 20 dans l'Aisne, 4 dans la Meuse, 14 dans les Ardennes, 39 dans l'Oise, 31 dans le Val d'Oise.

115 087 € de travaux financés par l'Entente Oise-Aisne et 3 760 € par l'État pour 34 logements.

EN SAVOIR +
sur le dispositif
Inond'action



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Entente
Oise-Aisne



Réunion publique à Hirson (02), le 15 février.

L'Entente Oise-Aisne est à la disposition des élus pour organiser des réunions publiques dans les communes. Celle-ci s'effectue conjointement avec ses services et la commune. La réunion publique permet de sensibiliser un large public, de regrouper les demandes de diagnostics et ainsi réduire le délai d'attente pour satisfaire la demande. Il s'agit également de réduire la vulnérabilité d'un territoire en une même opération.

L'Entente met à disposition un kit de communication ainsi qu'une vidéo de présentation du dispositif pour expliquer les démarches à effectuer et le type de travaux possibles.

La vidéo, diffusée lors des réunions publiques, est consultable en ligne sur le site Internet inondaction.net

Des réunions publiques pour informer les administrés

En 2024

8 réunions publiques ont été organisées à la demande des communes pour présenter le dispositif aux habitants exposés au risque inondation.

- > le 13 février à Jaux (60),
- > le 15 février à Hirson (02)
- > le 14 mai à Savigny-sur-Aisne (08),
- > le 6 juin à Crécy-sur-Serre (02),
- > le 20 juin à Vienne (02),
- > le 26 juin à Senlis (60),
- > le 19 septembre à Guiscard (60),
- > le 25 novembre à Pierrefonds (60).

La sensibilisation au risque d'inondations

L'Entente mène des actions de sensibilisation au risque d'inondations auprès du grand public et accompagne ses membres pour mettre en place des outils dédiés à la mémoire et à la connaissance du risque : repères de crues, sensibilisations scolaires, visites d'ouvrages, événements...



Des repères de crues pour entretenir la mémoire du risque

L'Entente Oise-Aisne accompagne les communes des EPCI membres dans la mise en place de repères de crues sur leur territoire pour sensibiliser les populations au risque d'inondations.

Un repère de crues permet d'entretenir la **mémoire du risque** et notre vigilance face aux inondations.

Il se compose d'un ou plusieurs macarons qui matérialisent le **niveau d'eau historique atteint par le cours d'eau et la date de l'événement**, le long d'une échelle limnimétrique utile pour se repérer en cas de nouvelle crue.

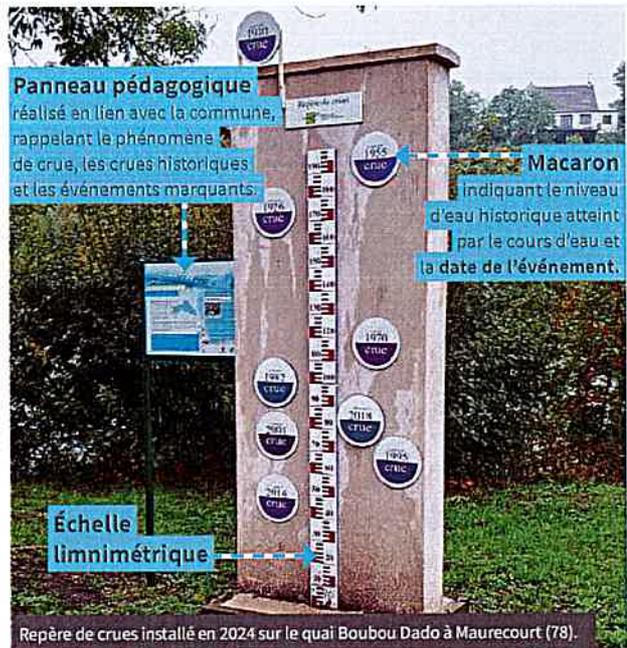
Les communes exposées à un risque d'inondations ont l'obligation de recenser les repères de crues sur leur territoire et de procéder à la pose de repères normalisés.

Cette démarche d'information visant à entretenir la mémoire du risque a été introduite dans la Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques (dite «Loi Bachelot»). Malgré la compétence GEMAPI, la pose de repères de crues reste de la compétence de la commune.

L'ENTENTE ACCOMPAGNE LES COMMUNES POUR METTRE EN PLACE DES REPÈRES DE CRUES

En 2005, l'Entente a ouvert un programme d'appui aux communes volontaires des EPCI membres de l'Entente Oise-Aisne, consistant à :

- > accompagner la mairie dans la recherche du lieu de pose le plus adapté,
- > identifier des cotes de référence, collecter des informations historiques, recueillir des témoignages,
- > faire valider le dossier auprès des services de l'État,
- > fournir et poser à titre gracieux le repère normalisé sur son support.



Repère de crues installé en 2024 sur le quai Boubou Dado à Maurecourt (78).

Pour souligner les messages de prévention, l'Entente accompagne le repère d'un **panneau d'information**. Une partie générale rappelle quelques notions essentielles comme le caractère récurrent du phénomène de crue, l'exposition du bassin aux inondations et les crues historiques. Les événements spécifiques qui ont eu lieu sur la commune sont également présentés et illustrés de photographies.

L'accompagnement de l'Entente Oise-Aisne aux communes des EPCI adhérents est proposé au titre de la compétence de Prévention des inondations.

L'Entente se tient à la disposition des communes volontaires à la mise en place d'un repère de crue.



53 repères de crues installés par l'Entente sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

À ce jour 35 communes du bassin de l'Oise ont bénéficié de l'accompagnement de l'Entente.



Des interventions pour sensibiliser les plus jeunes

L'Entente Oise-Aisne propose des interventions dans les écoles des communes du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne et de leurs affluents afin d'améliorer la conscience du risque auprès des plus jeunes.

Les interventions se déroulent sous forme d'ateliers ludiques d'une demi-journée destinée aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Elles permettent aux enfants d'acquérir des bases sur le risque d'inondations et les bons réflexes à adopter en cas de crue soudaine.

Les séances se déroulent en deux parties. Tout d'abord, une **présentation participative** (présentation de courts-métrages, intervention d'un sapeur-pompier du SDIS...) permet d'aborder les notions de bassin versant, du phénomène des crues et du risque d'inondations. Après la récréation, les enfants réalisent, par petits groupes, un **kit de survie** pour apprendre à identifier les objets indispensables à avoir avec soi en cas d'évacuation et adopter les bons réflexes. Puis ils jouent au **Crue & d'eau**, un jeu de questions créé et développé par l'Entente Oise-Aisne. Ce jeu, composé d'un plateau et de cartes thématiques, aborde la problématique des inondations et leur permet de mettre à profit les connaissances acquises en début de séance.

Un exemplaire du jeu est laissé à l'enseignant pour permettre de prolonger les séances de jeu ultérieurement.

Les actions de sensibilisation sont menées au titre de la compétence Animation et concertation transférée par les conseils départementaux à l'Entente.

L'Entente se tient à la disposition des élus locaux et des enseignants pour toute demande d'intervention.



Sensibilisation scolaire pour les élèves de CE2 à l'école Marcel Philippe de Creil (60) le 12 mars.

En 2024

Près de 300 élèves sensibilisés au risque

L'Entente a été sollicitée par le service de Prévention des risques majeurs de la ville de Creil (60) pour intervenir dans une école située dans la zone inondable de la commune. Ainsi **5 classes** ont été sensibilisées au risque inondation, en partenariat avec le service de prévention, l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et le SDIS (sapeurs-pompiers), les 12 et 14 mars, et le 9 avril.

Le 17 mai, les équipes de l'Entente ont également sensibilisé **11 classes** des écoles primaires du territoire du Chaunois (02) lors de l'événement Journée développement durable organisée par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Des visites d'ouvrages pour comprendre

L'Entente Oise-Aisne organise des visites sur ses ouvrages à la fois pour le grand public et pour les élus. L'occasion pour chacun de mieux comprendre leur fonctionnement et leur utilité.

En 2024



De gauche à droite : Éric Warlouzet, Vice-président de la CCPOH ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente ; Frédéric Besset, Maire de Saint-Leu d'Esserent ; Bruno Dauguet, Maire de Pontpoint ; Alexandre Ouizille, Sénateur de l'Oise ; et Jean-Michel Cornet, Directeur de l'Entente.

L'Entente a accueilli les **élus** pour visiter le site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie (60) : le 25 janvier pour **Christian Guyard**, Sous-préfet de Compiègne, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte ; le 20 mars pour **Claude Dulamon**, Sous-préfète de Senlis, et des élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte ; le 13 mai pour **Florence Bariseau**, Vice-présidente à la Région Hauts-de-France ; le 17 juin pour **Alexandre Ouzille**, Sénateur de l'Oise, et Frédéric Besset, Maire de Saint-Leu d'Esserent.

L'Entente a organisé des **visites** destinées au **grand public** : à la réserve de l'Ois'eau (site d'écrêtement de Longueil-Sainte-

Marie - 60) le 24 avril dans le cadre du **Festival de l'Oiseau et de la Nature** ; le 4 juin pour les **élèves de l'école Louise Michel de Creil (60)** ; le 13 juin au barrage de Proisy (02) pour des **élèves du collège G. Cobast et de l'école Victor Hugo d'Hirson** ; le 28 août pour le **grand public** avec l'**Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte** ; le 15 octobre pour les **élèves du collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne**.

L'Entente a organisé le 7 juin, en **partenariat** avec la **Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère**, le lancement de l'éco-pâturage au bassin Les Prés de Mesne (02) en présence des riverains.



Mesures effectuées sur le ru de Bellefontaine (60) dans le cadre de la réalisation du diagnostic le 20 mars.

La Gestion des milieux aquatiques

Pour préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau

Une compétence complémentaire pour limiter le risque d'inondations et agir efficacement.

L'Entente exerce la compétence GEMA (items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) sur le territoire de la **Communauté de communes du pays Noyonnais** (hors communes de la Divette, soit 35 communes depuis décembre 2022). De même, la communauté de communes a confié à l'Entente les compétences Ruissellement et Prévention des Inondations.

Les problématiques relevant de la GEMA, de la Prévention des inondations et du Ruissellement étant souvent liées, le rôle de l'Entente en tant qu'acteur unique sur un bassin permet de gagner en rapidité d'exécution et en efficacité avec pour seul objectif de répondre aux besoins complémentaires du territoire en coordonnant les actions.

LES MISSIONS DE LA GEMA

- > **Entretien et restauration des cours d'eau** du bassin de l'Oise-moyenne Noyonnaise dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.
- > **Favoriser le bon écoulement et préserver la biodiversité** floristique et faunistique présente dans le lit de la rivière et sur les berges.
- > Dans le cadre de ses missions d'animation, l'Entente participe et/ou propose des **actions de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques**.

LES ACTIONS DE LA GEMA

L'Entente mène un **diagnostic de terrain** (étude hydromorphologie, physico-chimique et biologique des cours d'eau) et établit un état des lieux des zones humides. Ensuite, une sectorisation des milieux aquatiques est effectuée en fonction des types d'écoulement et de végétation.

Le diagnostic et les demandes de DIG (déclaration d'intérêt général) sont transmises aux services de l'État avant d'effectuer les travaux sur les cours d'eau.



Travaux d'urgence pour déboucher une partie du ru de Crisolles (60) du 22 au 26 février.

Un **programme pluriannuel d'entretien et de restauration** (PPRE) des cours d'eau et des zones humides est élaboré, en concertation avec les élus, les riverains et les agriculteurs, pour leur permettre de retrouver un bon état écologique et une fonctionnalité la plus naturelle possible. L'équipe GEMA est mobilisée pour **assurer l'entretien des cours d'eau**. Les travaux portent essentiellement sur l'élagage de la végétation, la coupe d'herbier, le **retrait des embâcles** notamment

lorsqu'ils présentent un risque aggravant de débordements de cours d'eau **susceptibles de provoquer des inondations**, l'hydrocurage de buses, l'entretien des berges, la création de chenal, ..., **pour favoriser les écoulements**.

Des **projets de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de restauration de zones humides font l'objet d'études** (remise en fond de vallée, restauration hydromorphologique).



Opération d'entretien de la Verse à Noyon (60) en décembre.

En 2024

L'équipe GEMA poursuit son travail d'**élaboration des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration du Grand Ru et du ru de Bellefontaine**. Les diagnostics terrain sont terminés, la sectorisation du programme d'entretien est en cours de finalisation, et l'identification des secteurs potentiels à restaurer et la cartographie des cours d'eau sont effectuées. Ces projets feront l'objet de présentation aux élus et riverains.

L'équipe GEMA a participé à plusieurs **réunions de travail avec les élus, les riverains, les partenaires** notamment la présentation des actions GEMA et ruissellement au **comité de pilotage du CTEC** (contrat de territoire "eau & climat") Oise moyenne le 25 mars ; présentation aux élus et propriétaires à **Genvry** de l'**avant-projet de restauration de la Verse** le 3 juillet et le 28 novembre ; présentation en **réunion publique à Guiscard**, le 19 septembre, des actions à mener en matière de GEMA, ruissellement et prévention des inondations.

Divers **travaux d'entretien et opérations d'urgence** ont été entrepris : **travaux d'urgence pour déboucher une partie du ru de Crisolles** du 22 au 26 février (1 540 € HT) ; interventions en régie avec les services techniques de la commune pour le **retrait d'embâcles à Guiscard** et en régie à **Noyon** au printemps ; fauchage et nettoyage du ru Caboché aval de **Muirancourt** (1 086 € HT) en mai et juillet ; opération en régie avec les services techniques de la commune pour l'**entretien de la Verse en zone urbaine de Noyon** le 24 juin ; **coupe des herbiers aquatiques en amont du Phi2000 sur la Verse à Noyon** le 7 août (1 900 € HT) ; intervention d'urgence en régie pour mettre en place un **barrage filtrant sur le Grand Ru** à la suite d'une pollution aux hydrocarbures le 27 août ; **installation fin septembre d'une clôture à bovins le long de la Verse et aménagement de deux descentes d'abreuvoirs à Sempigny** pour permettre l'accès au cours d'eau et **retrait d'embâcles** pour favoriser les écoulements (7 475 € HT) ; **travaux d'élagage, de retrait de la végétation et d'embâcles** le long de la Verse à **Sempigny** en régie avec les services techniques de la commune afin de favoriser les écoulements avant la saison hivernale le 3 octobre ; **coupe des herbiers aquatiques sur la Verse** en aval de **Noyon** les 23 et 24 octobre (8 592 € HT) ; **curage de la mare de Buchoire à Guiscard** et **retrait d'embâcle** sur le ru du Brûle le 4 novembre (2 740 € HT) ; **hydrocurage des buses** sur les communes d'**Appilly, Grandrû et Mondescourt** débuté en novembre (1 350 € HT) ; **débouchage en régie d'une buse** en amont d'**Appilly** le 16 décembre ; **démarrage de l'entretien complet de la Verse** sur la commune de **Noyon** du "chemin blanc" (proximité du canal du Nord) jusqu'à la RD1032 en décembre (39 232 € HT).

Dans le cadre de ses missions de **sensibilisation**, l'équipe GEMA a expliqué ses missions et le rôle des zones humides au travers d'événements et de sorties scolaires : sensibilisation aux zones humides à **Pont-l'Évêque** pour les **élèves de CE2 de l'école Charles Perrault de Noyon** le 25 mars et le 3 avril à Varesnes pour les **élèves du collège Louis Pasteur de Noyon** ; le 22 mai lors de l'**événement grand public Nature en Noyonnais à Pont-l'Évêque** organisé par l'Entente à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité.

+ Retrouver les infos sur les actions menées sur le territoire p. 65 et 66

La GEMA en chiffres

109 920 € HT
effectués ou engagés
en 2024

5 690 m de cours d'eau
entretenus en 2024

Une équipe d'experts au service de la gestion des milieux aquatiques



Loïc Leroy, directeur du service Environnement, Arnaud Leprêtre et Daniel Arbogast, techniciens rivières.

Le service environnement de l'Entente est composé de trois agents dédiés à la gestion des milieux aquatiques. L'équipe est basée à Noyon (Inovia) afin d'être au plus près des communes pour intervenir rapidement sur le terrain. Les techniciens sont en liaison constante avec les équipes en charge de la prévention des inondations et de la lutte contre le ruissellement de l'Entente pour apporter des solutions complémentaires aux problématiques locales.

3 PAPI DE LA VALLÉE DE L'OISE



Atelier organisé au siège de la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise à Pontoise (95).



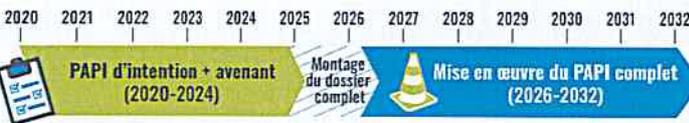
Un programme d'actions de prévention des inondations

À l'échelle de la vallée de l'Oise

Depuis 2020, l'Entente Oise-Aisne porte et anime le PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise qui répond aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) établies et approuvées, en décembre 2016 sur quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) : Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et la Métropole francilienne dans le Val-d'Oise.

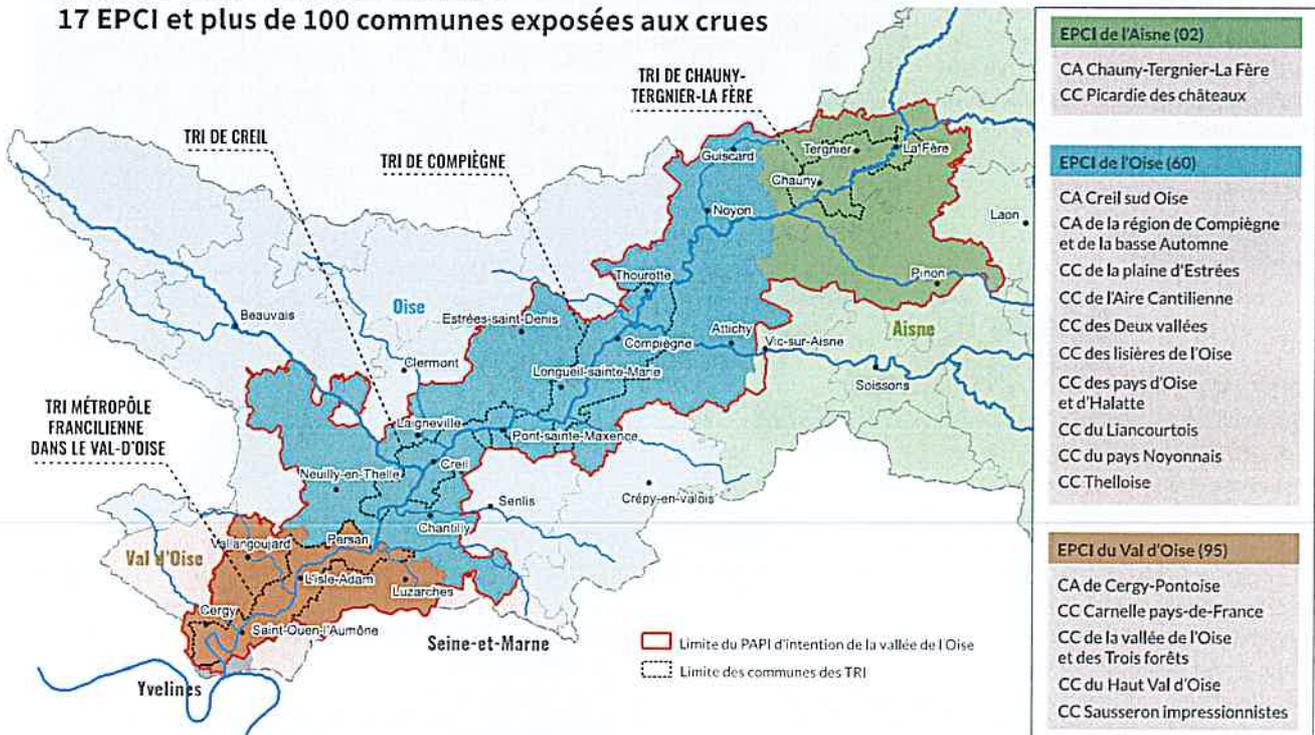
L'objectif principal est la résilience de la vallée de l'Oise aux inondations, au travers d'une approche globale de gestion du risque depuis la protection individuelle sur des bâtiments à des dispositifs de prévention à l'échelle d'un territoire. Les actions s'articulent autour de sept axes de travail allant de l'amélioration de la connaissance et de la sensibilisation au risque, à la gestion des ouvrages de protection en passant par la gestion de crise, la réduction des dommages ou la prise en compte du risque dans l'urbanisme.

Le bilan de ce programme a été présenté en comité de pilotage le 26 avril en préfecture de Beauvais en présence des 70 partenaires qui ont ensuite été sollicités pour remettre leurs fiches actions en vue de l'élaboration du PAPI complet. En effet, le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise comprend essentiellement les études préliminaires dans l'optique de mettre en place un PAPI complet qui porte des actions concrètes de travaux. Les actions engagées se poursuivront néanmoins durant la phase de transition nécessaire au montage du dossier du PAPI complet et de sa labellisation.



Le PAPI d'intention porte sur une enveloppe de 6,4 millions d'euros et 4,4 millions d'euros sont actuellement engagés, pour des actions mobilisant les 7 axes de travail.

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PAPI 17 EPCI et plus de 100 communes exposées aux crues



Les actions du PAPI de la vallée de l'Oise



Sensibiliser et entretenir la mémoire du risque

REPÈRES DE CRUES

L'Entente accompagne les communes dans la pose de repères de crues pour entretenir la mémoire du risque et la vigilance des populations face aux inondations. **53 repères ont été installés sur l'ensemble du bassin versant depuis 2005**, date d'ouverture du programme d'appui aux communes volontaires proposé par l'Entente.

+ d'infos p 42



VIDÉOS PÉDAGOGIQUES

2 nouvelles vidéos pédagogiques ont été créées et diffusées sur les réseaux pour comprendre le **fonctionnement des aménagements de maîtrise du ruissellement** et les **actions** proposées par l'Entente pour **limiter les coulées de boue**.

+ d'infos p 20

SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

+ d'infos p 43

Protéger les populations et les activités



inond'action

DISPOSITIF INOND'ACTION

Une aide financière pour se protéger face au risque inondation pour les particuliers, les petites entreprises (moins de 20 salariés) et les établissements publics sensibles. Près de 108 diagnostics ont été réalisés depuis fin 2021 sur le bassin.

+ d'infos p 40-41



LABEL RESISCORE, DE L'ASSOCIATION RESILIANCES, POUR AIDER LES ENTREPRISES À SE PRÉPARER AU RISQUE D'INONDATION

10 audits ont été réalisés auprès d'entreprises de la vallée de l'Oise exposées aux risques majeurs, notamment d'inondations, au titre du partenariat mis en place entre l'Entente et l'association RESILIANCES. L'objectif est d'évaluer leur niveau de préparation face aux risques grâce à un audit. Elles reçoivent ensuite un « RESISCORE », label de l'association RESILIANCES, et des fiches pratiques pour les aider à réduire leur vulnérabilité. L'opération a été reconduite pour proposer 20 audits supplémentaires. 4 audits supplémentaires ont été réalisés en fin d'année 2024.

+ d'infos p 32

Le PAPI, un programme d'actions qui mobilise les acteurs des territoires et les partenaires pour la prévention des inondations



L'Entente, en tant qu'animateur du programme, assure un dialogue et une coordination permanente avec les acteurs locaux : comités de pilotage, ateliers, visites de terrain... Elle se tient à la disposition

des collectivités adhérentes et des autres territoires souhaitant s'inscrire dans la démarche pour les aider à monter des actions de prévention. Les actions sont financées en grande partie par l'État et d'autres financeurs (Régions, Départements, fonds européens, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ...) pouvant aller jusqu'à 80%.



PROTÉGER À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER

Poursuite de l'étude pour la mise en place de **mesures de protection à Appilly** (création d'un système d'endiguement, brèche dans le canal).

2 systèmes d'endiguement sont autorisés (arrêtés préfectoraux pour les digues de la RD932 et de Clairoux) et 16 autres systèmes d'endiguement sont en cours d'instruction auprès des services de la DREAL Hauts-de-France.



Mieux connaître et partager les connaissances

> PAPI de la Vallée de l'Oise

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-60_CC180925-DE

En 2024, l'Entente a fait connaître auprès de ses partenaires et de ses élus membres les indicateurs issus du diagnostic global de vulnérabilité des territoires face au risque inondation. Ce diagnostic permet d'évaluer les conséquences d'une inondation majeure sur les territoires, leurs activités et les impacts directs et indirects dans la vallée de l'Oise. Il repose sur plusieurs volets.

RECENSEMENT DES BÂTIMENTS

Développement de référentiels des bâtiments (habitations, entreprises, bâtiments publics, ...). **Plus de 24 000 bâtiments recensés répartis sur 115 communes situées dans le périmètre du PAPI** (28 000 sur l'ensemble du bassin).

ANALYSE DES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS D'UNE INONDATION

Un examen spécifique des réseaux structurants (électricité, routes, eau potable et assainissement, ...) permet de connaître les équipements techniques exposés au risque d'inondation, et les incidences sur les activités (arrêt d'approvisionnement, dégradation des services publics, paralysie de l'activité économique, coupure de courant, transport et accessibilité ...).

PARTAGE DE CES CONNAISSANCES POUR FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS

Un atelier a été organisé le 22 janvier sur le territoire de la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95)** pour échanger sur les impacts des inondations sur leur territoire. L'Entente a transmis l'ensemble des cartes et les indicateurs aux élus et services des communes concernées dans un objectif d'anticipation à la gestion de crise et d'intégration dans les stratégies de planification (SCOT, PLUI, PLU, ...).

+ d'infos p 32



Surveiller, se préparer pour mieux anticiper

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

> L'Entente a développé en 2024 une plateforme web appelée **Castor Futé**, complémentaire de Vigicrues, à destination des acteurs en charge de la gestion de crise (élus, services de l'État, SDIS, Départements, opérateurs de réseaux, etc.) qui leur permettra de se préparer en cas de crue majeure.

La plateforme web propose deux types d'outils : une cartographie interactive et des bulletins d'anticipation en téléchargement. Les élus et services concernés seront formés en 2025 et disposeront de codes d'accès sécurisés.

+ d'infos p 34

> Établir des documents d'organisation des ouvrages avec les collectivités (définition des cotes d'alerte : surveillance, sondes et échelles limnimétriques).

+ d'infos p 28

Agir pour limiter les inondations

RECENSEMENT DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

> Identifier des sites potentiels d'expansion des crues à reconquérir dans les zones non habitées pour les rivières Oise, Aisne et Serre. Différents paramètres sont en cours d'analyse sur des sites pré-identifiés pour alimenter la réflexion (gain hydraulique, usage des terrains, impact environnemental, faisabilité technique, ...).

LIMITER LES COULÉES DE BOUE

Certains sous-bassins font l'objet d'études portées en régie par l'Entente pour la gestion des ruissellements pour les adhérents à cette compétence.

AGRANDISSEMENT DU SITE D'ÉCRÊTEMENT DES CRUES DE L'OISE LONGUEIL-II

Une action phare du PAPI est de conduire les études de maîtrise d'œuvre du projet de Longueuil II (portage technique et financier).

> Poursuite de l'étude d'impact environnemental (inventaire faune/flore et prise en compte des enjeux dans le projet).

+ d'infos p 50-51

Longueil II, un projet d'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise

Un projet co-construit avec les acteurs locaux

Le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise a pour objectif de protéger plus efficacement les populations face au risque d'inondations. Les différentes études de maîtrise d'œuvre se poursuivent afin de définir, à terme, le bon dimensionnement de l'ouvrage.

L'OUVRAGE D'ÉCRÈTEMENT DES CRUES DE L'OISE

L'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie s'étend sur 3 000 ha répartis sur 7 communes : Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt et Verberie (60).

L'ouvrage, mis en service en 2009, a pour objectif de limiter les dommages aux populations provoqués par les crues majeures de l'Oise. Il a été dimensionné pour optimiser les capacités d'expansion de crue du lit majeur, en restant sur un remplissage gravitaire via deux déversoirs le long de l'Oise.

Dans l'optique d'étendre la plage de fonctionnement de cet aménagement hydraulique, l'Entente Oise-Aisne a lancé, depuis 2021, des études de maîtrise d'œuvre afin d'augmenter la capacité de stockage pour réduire davantage le risque d'inondations.

LES OBJECTIFS DU PROJET DE LONGUEIL II

> Agir sur des crues plus fréquentes :

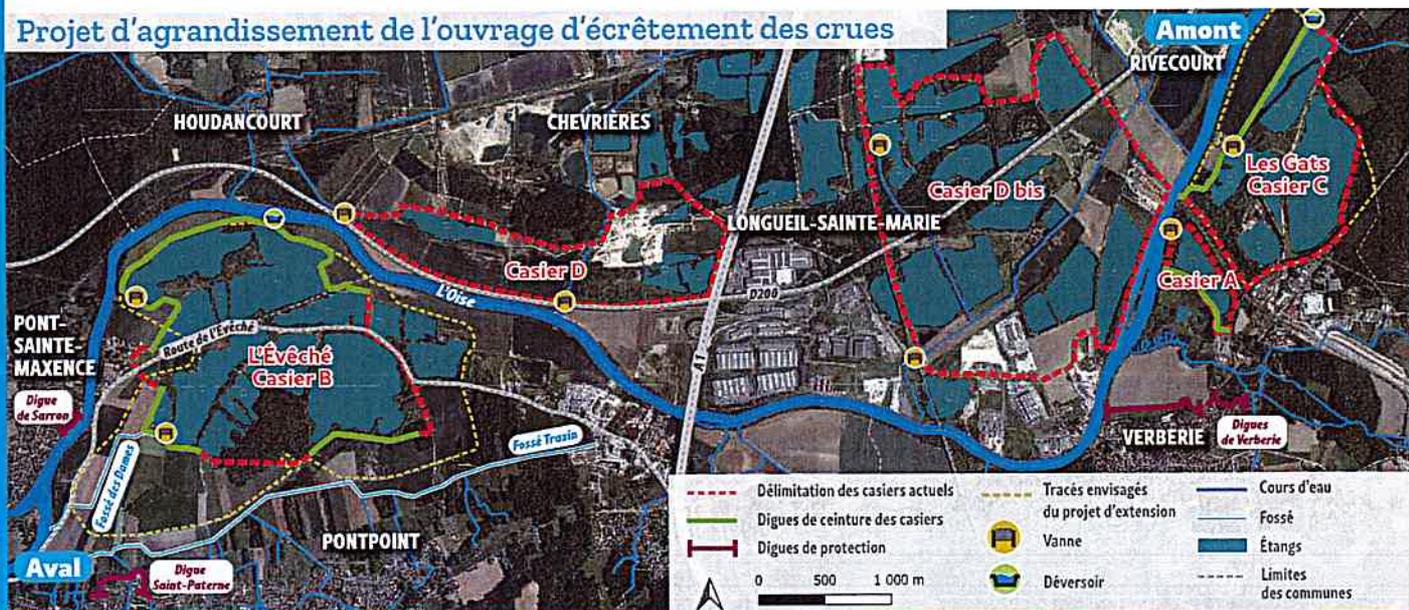
Actuellement, l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie permet d'agir pour des crues de type 1993 et 1995. Le futur ouvrage permettra d'agir sur une plus large gamme de crues, plus fréquentes de type décennales (1 risque/10 de se produire chaque année) et jusqu'à la crue centennale (1 risque/100 de se produire chaque année). Il permettra ainsi d'**abaisser les niveaux d'eau en aval** et d'**optimiser le remplissage des casiers à l'aide d'un système de pompage**.

> Limiter les dommages

Le futur ouvrage permettra d'**atténuer les dommages aux populations**, aux **activités économiques** et aux **réseaux de 54 communes** (Oise et Val d'Oise). Ce qui représente environ **500 entreprises et 5 000 personnes**.

Le projet s'appuie sur l'ouvrage existant comprenant une partie des digues, et prévoit l'extension de deux casiers (L'Évêché situé à Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence et les Gats, situé à Verberie).

Projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues



UN PROJET À L'ÉTUDE

Des études, conduites par l'Entente, sont actuellement menées pour définir le bon dimensionnement de l'ouvrage (surfaces des casiers et hauteurs des futures digues). Elles permettront de définir le scénario le plus efficient pour les populations et les activités tout en valorisant le paysage.

Le projet nécessite de nombreuses investigations et essais du sol (topographiques) et du sous-sol (géotechniques) ; d'inventaires sur l'environnement (faune et flore), sur les paysages ; de missions spécifiques relatives à l'hydraulique des crues. L'ensemble de ces missions spécifiques alimentent le dossier technique.

LES CASIERS CONCERNÉS PAR LONGUEIL II

Le projet porte sur l'extension des capacités de stockage du casier de l'Évêché, situé à Pont-Sainte-Maxence/Pontpoint, et du casier Les Gats, situé à Verberie. Ces deux casiers offrent une capacité de stockage répondant aux objectifs du projet.

MAGEO ET LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

Le projet MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) porté par Voies Navigables de France, et le projet de canal Seine-Nord Europe, porté par la Société du canal Seine-Nord Europe, ont pour objectif de permettre la navigation de convois à grand gabarit pour le transport de marchandises. L'Entente échange régulièrement avec ces deux acteurs pour suivre l'avancée des projets et s'assurer d'une bonne coordination des différentes opérations.

Le 14 juin 2022, l'Entente et la Société du Canal Seine-Nord Europe, ont signé, à Laon, une convention de mise à disposition de 400 000 m³ de matériaux excavés sur le Secteur 1 du Canal (18,6 km de Compiègne à Passel dans l'Oise) pour les besoins de construction de remblais du futur aménagement de Longueil II.

Les matériaux seront acheminés préférentiellement par la voie d'eau. La signature de cette convention est la concrétisation opérationnelle de la volonté des deux maîtres d'ouvrages publics d'aménager le territoire dans une démarche d'économie circulaire et de respect de l'environnement.

UN PROJET INTÉGRÉ DANS L'ENVIRONNEMENT

Tout comme l'ouvrage actuel, le projet s'inscrit dans le paysage et participe à valoriser le cadre de vie des habitants. Il permettra d'aménager de nouveaux espaces de loisirs et des lieux de promenades, tout en offrant des espaces d'observation de la faune présente sur les étangs.

FINANCEMENTS

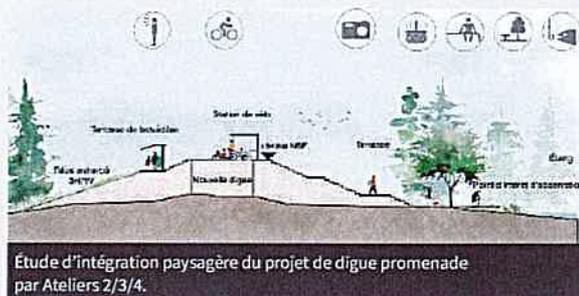
Les études sont intégrées dans le PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la vallée de l'Oise, un programme pour lequel l'Entente et ses partenaires sont engagés avec l'État pour mener des actions visant à limiter le risque d'inondations sur des territoires à forts enjeux (habitats, activités économiques,...).

Montant estimatif des études : 2,3 millions d'euros sur 5 ans



En 2024

Début janvier, des sondages géotechniques ont été réalisés sur les casiers de l'Évêché à Pont-Sainte-Maxence et Les Gats à Verberie pour définir l'implantation des futures stations de pompage. Cette opération permet de connaître les caractéristiques mécaniques du sol et du sous-sol. Le système de pompage prévu dans le projet permettra de maîtriser le remplissage des casiers. Des essais de pompage et des compléments de sondages géotechniques resteront à réaliser.



L'Entente a réceptionné le rapport de l'étude hydraulique, en septembre 2024, réalisée par le bureau d'études Ingetec, qui vise à évaluer les modifications sur la ligne d'eau de l'Oise induite par le projet d'augmentation des capacités de stockage du site d'écrêtement des crues de l'Oise. Un complément d'étude demandé par l'Entente est en cours de réalisation.

L'inventaire faune/flore, réalisé sur quatre saisons de 2023 à 2024, a montré la présence de nombreuses espèces dont des espèces protégées. La réserve de l'Ois'eau, située dans le casier de l'Évêché, offre un habitat favorable à la reproduction de la faune notamment des oiseaux, et le casier Les Gats représente un fort enjeu environnemental en raison de sa proximité avec la forêt de Compiègne. Pour faire suite à cet inventaire, une réunion a eu lieu le 5 novembre avec les bureaux d'études et l'Entente pour présenter les impacts du projet (en phase travaux et exploitation) sur les enjeux environnementaux. En effet, celui-ci devra répondre à la séquence « éviter, réduire, compenser » du Code de l'environnement qui vise à limiter autant que possible les atteintes à la biodiversité. La prochaine phase de l'étude portera sur les impacts du projet sur les autres enjeux (activités humaines, tourisme, patrimoine, paysage, archéologie, ...) et les mesures compensatoires pour les limiter.

L'Entente a débuté les échanges avec le service sécurité des ouvrages hydrauliques (DREAL Hauts-de-France), la SNCF, l'ONF (Office National des Forêts) et la voirie départementale de l'Oise pour présenter les premières ébauches du projet, échanger sur la proposition de tracé, la hauteur des digues, et les éventuelles contraintes à prendre en compte.



4 LES TERRITOIRES



Aménagement d'un bras de décharge à Guiscard (60) le 13 juin.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE Atelier « prévention du risque d'inondations »



Atelier organisé au siège de la CACP à Pontoise (95).

Le 22 janvier, un atelier a été organisé avec la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise pour échanger avec les élus locaux et les services sur les conséquences et les perturbations causées en cas de crues majeures sur ce territoire notamment les enjeux impactés directement (logements, entreprises...) ou indirectement (électricité, eau, assainissement) et les dysfonctionnements induits

sur la continuité des activités et des services publics. En effet, un travail a été mené, en partenariat avec certains opérateurs, concernant les coupures électriques lors des crues.

MAURECOURT

Inauguration de trois repères de crue



Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne ; et Didier Guerrey, maire de Maurecourt (78).



Repère de crues quai Boubou Dado.

Le 9 octobre, **Gérard Seimbille**, président de l'Entente Oise-Aisne et **Didier Guerrey**, maire de Maurecourt (78) ont inauguré les trois repères de crues installés dans la commune. Cette dernière a fait appel à l'Entente Oise-Aisne afin de bénéficier d'un accompagnement pour la pose des repères de crue pour entretenir la mémoire du risque sur ce territoire qui a été impacté par neuf crues majeures, de 1910 à 2018.

Cette inauguration s'inscrivait aussi au titre de la journée d'action face aux risques instaurée par l'État pour sensibiliser le grand public et développer la culture du risque. C'est pourquoi l'équipe de l'Entente est intervenue au centre de loisirs de la commune pour expliquer aux enfants le phénomène des crues, ses conséquences et comment se protéger face au risque d'inondations.

[EN BREF]

Entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques

Durant l'été, une maintenance électrique a été effectuée au bassin des Pâtis situé à Pontoise (95) et au barrage de Blanche de Castille situé à Saint-Ouen-l'Aumône (95) afin d'assurer leur bon fonctionnement avant la saison propice aux crues.

En 2024, le bassin des Pâtis a été activé seize fois, dont deux sur une plus longue durée (du 9 au 11 octobre et du 18 au 20 octobre).

Comme chaque année, l'Entente a mandaté l'association *Les Ateliers et chantiers d'insertion de la Sauvegarde 95* pour retirer les débris présents sur le bassin des Pâtis. 200 kg de déchets ont ainsi pu être évacués le 13 février.

L'Isle-Adam

L'Entente a rendu un avis technique à la commune concernant un problème récurrent d'écoulement d'eau.

Thiers-sur-Thève

La commune, qui a été impactée par la tempête Kirk du mois d'octobre, a sollicité l'Entente pour étudier les problématiques d'inondations. Après analyse, il a été convenu que le dispositif Inond'action sera proposé aux riverains, afin de réduire le risque d'inondations, lors d'une rencontre en mairie.

VAURÉAL

Réalisation d'aménagements pour limiter les coulées de boue

Des travaux d'aménagement d'hydraulique douce ont été finalisés début mars à Vauréal (95) pour protéger les habitations de l'avenue Gandhi qui avaient été impactées par des coulées de boue durant l'été 2021. Une **haie sur talus**, une **noüe** (fossé évasé) et une **bande enherbée** ont été aménagées, et **deux entrées de champ** ont été créées à quelques mètres pour les besoins d'usages agricoles.

Ce programme a fait l'objet d'une **concertation**, avec les parties prenantes : la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise** (propriétaire des terrains), le **Département du Val d'Oise** et l'**exploitant agricole**. Une convention a été signée entre le propriétaire, l'exploitant du terrain et l'Entente. Celle-ci fixe les indemnités annuelles durant 20 ans.

Le montant de l'opération s'élève à 22 410 € HT subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Plantation de la haie sur talus à Vauréal (95).

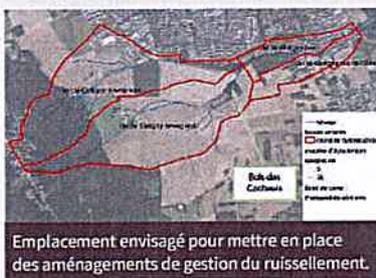


Création de deux entrées de champs.

[DES ÉTUDES EN COURS POUR LIMITER LES COULÉES DE BOUE]

L'Entente mène différentes études afin d'établir des programmes d'aménagements sur-mesure sur les territoires impactés par les coulées de boue et l'érosion des sols.

Jouy-le-Moutier



Emplacement envisagé pour mettre en place des aménagements de gestion du ruissellement.

Une étude est en cours sur le secteur du **Val de Glatigny** à Jouy-le-Moutier (95). Plusieurs échanges ont eu lieu au cours de l'année avec les services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, l'exploitant agricole et les services de la DDT pour échanger sur le projet qui porte sur la mise en place d'un **bassin d'infiltration** et d'**aménagements d'hydraulique douce** dans l'espace boisé situé à proximité.

Nesles-la-Vallée

Des rencontres ont eu lieu au cours de l'année pour échanger sur les coulées de boue qui impactent la commune. Un ciblage des talwegs (axes de ruissellement) dans les parcelles agricoles a été

effectué et un **programme d'actions** a été présenté aux parties prenantes. Les premières conventions vont être proposées aux exploitants agricoles. Sur les autres secteurs, la concertation se poursuit. Une **étude pour la conception d'un bassin d'infiltration** sera lancée en 2025 à **Verville**, hameau de Nesles-la-Vallée.

Neuville-sur-Oise

L'Entente a rencontré les riverains pour améliorer la compréhension des écoulements et des désordres. Une **convention a été signée avec la mairie** au printemps en vue d'**aménager une noüe à redents** et un **petit bassin sur les terrains communaux**. Une partie des travaux sera coordonnée avec le projet communal d'aménagement d'un parc public.

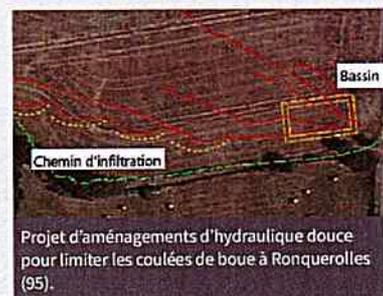


Projet d'aménagements d'hydraulique douce à Neuville-sur-Oise (95).

Parmain

Un diagnostic est en cours de réalisation et des échanges ont eu lieu avec l'exploitant agricole et les riverains pour recueillir leurs témoignages sur les événements passés et proposer un **programme d'aménagements**. Une présentation du projet sera faite début 2025.

Ronquerolles



Projet d'aménagements d'hydraulique douce pour limiter les coulées de boue à Ronquerolles (95).

Un programme de gestion du ruissellement a été établi et porte sur un projet d'aménagement d'un **chemin d'infiltration** constitué de talus plantés et de noües, et d'un **bassin d'infiltration** sur un terrain communal. Les travaux sont prévus en début d'année 2025.



Taille des saules dans la ravine à Valmondois (95) pour les bouturer.

VALMONDOIS

Entretien des aménagements d'hydraulique douce

Un **entretien des haies et des fascines**, et une **taille des saules** ont été effectués, début mars, pour les **densifier et assurer leur pérennité**. Une **fauche de la végétation** a également été réalisée au **bassin des Cochevis (95)**, le 28 novembre, dans le cadre de l'entretien des ouvrages. Ces aménagements, mis en place par l'Entente, s'inscrivent dans un programme d'actions pour limiter les coulées de boue et protéger les habitations situées en aval.

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Présentation du dispositif Inond'action



Réunion publique organisée à l'invitation de Laurent Linquette, maire de St-Ouen-l'Aumône (95).

Le 8 novembre, l'Entente a présenté, en réunion publique, le dispositif Inond'action aux riverains potentiellement impactés par des inondations. À la suite de cette réunion, organisée conjointement avec la mairie, le **dispositif a été adapté pour pouvoir être proposé à des résidences en copropriété**.

[EN BREF]

Comprendre les phénomènes à Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Mériel



Réunion à Auvers-sur-Oise le 26 juin.

L'Entente a rencontré le **Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud (SIAVOS)** le 26 juin pour échanger sur la **problématique locale** qui relève à la fois du **ruissellement et du pluvial** et réfléchir à des actions coordonnées.

Le syndicat intervient pour la gestion du ruissellement pluvial à Mériel, Méry-sur-Oise et Auvers-sur-Oise. Il est complémentaire de l'Entente qui agit sur le département du Val d'Oise (95) pour la gestion du ruissellement et l'érosion des sols.

Un **diagnostic est en cours de réalisation** pour **comprendre la nature des phénomènes** en complément de l'étude menée par le SIAVOS.

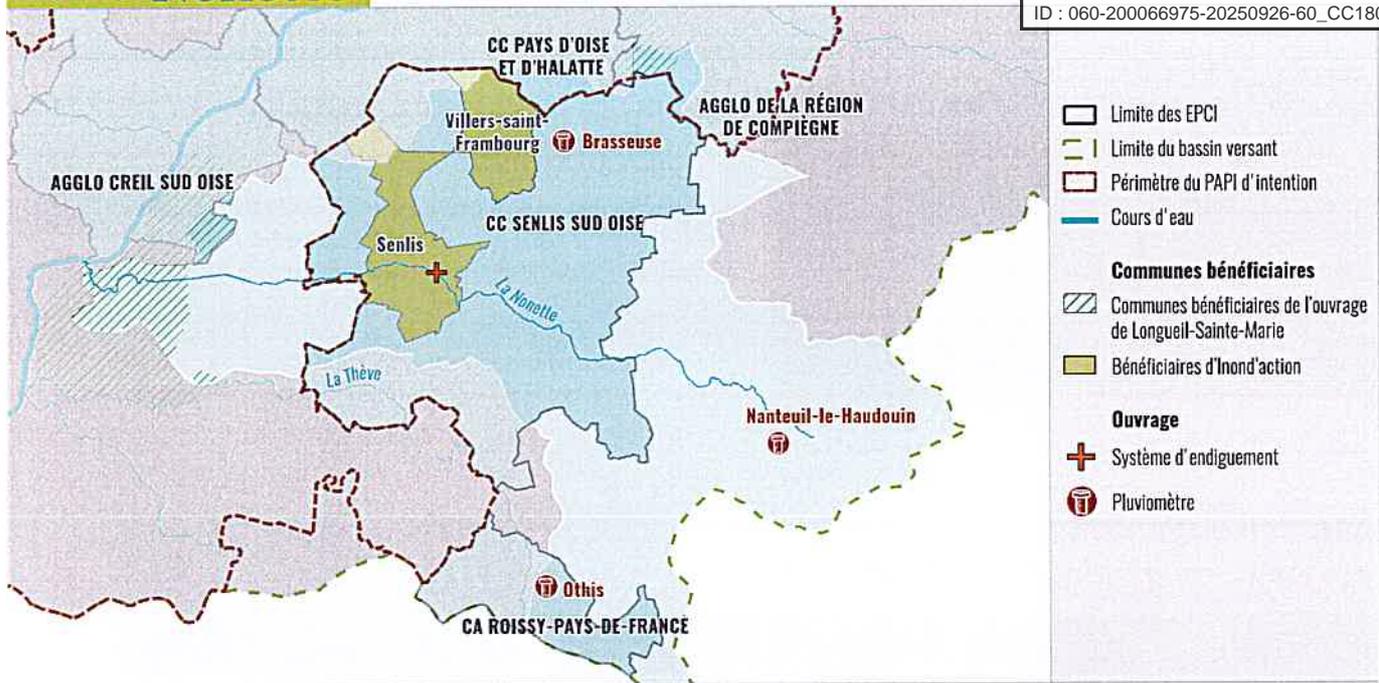
[ÉVÈNEMENT]

L'Entente fait connaître ses missions

L'Entente a participé, le 28 septembre, au **Forum Santé** organisé par la **Communauté de communes du Haut-Val d'Oise** à Beaumont-sur-Oise (95). L'occasion de faire connaître les missions de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) auprès des élus locaux et des habitants.



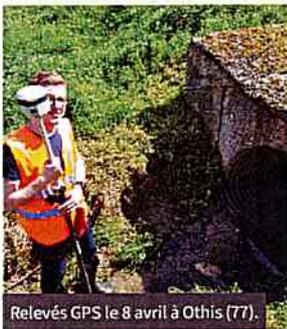
Événement organisé à Beaumont-sur-Oise (95).



[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Borest

Les pluies soutenues depuis plus d'un an ont conduit à des débordements de cours d'eau à Borest (60). À l'invitation de **Claude Dulamon**, Sous-préfète de Senlis, l'Entente s'est rendue le 6 novembre en sous-préfecture, pour échanger avec les élus et les acteurs locaux sur les problématiques d'inondations identifiées pour quelques maisons situées le long de la Nonette. Après analyse, une **opération de curage et de faucardage a eu lieu à l'initiative du syndicat interdépartemental du SAGE de La Nonette (SISN)**, tandis qu'une opération de reconquête du champ d'expansion de la crue peut être envisagée sous réserve d'accord, toujours sous sa maîtrise d'ouvrage.



Relevés GPS le 8 avril à Othis (77).

Othis

L'Entente a rencontré les élus locaux et effectué des visites de terrain, les 26 mars et le 8 avril, pour réaliser des relevés topographiques afin d'évaluer le niveau d'efficacité des trois bassins situés à Othis (77) et analyser les sous-bassins versants. Puis une rencontre a eu lieu, le 13 décembre, avec les élus et les services de la **Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France**, et les élus de la commune, les syndicats de rivières (SISN et SITRARIVE) pour faire le point à la suite des inondations des 9 et 10 octobre. Une visite de terrain sera effectuée début 2025 pour identifier les problématiques. Une étude de faisabilité est en cours en vue de proposer un aménagement de gestion des inondations sur le hameau de Beaumarchais.

Une visite de terrain sera effectuée début 2025 pour identifier les problématiques. Une étude de faisabilité est en cours en vue de proposer un aménagement de gestion des inondations sur le hameau de Beaumarchais.

Senlis

Le **fossé de la Fontaine Noé** situé sur des parcelles privées en parallèle du cours d'eau le Saint-Urbain, en contrebas de Senlis (60), reçoit un exutoire des eaux pluviales. Les hautes eaux sur le territoire induisent des débordements persistants dans les fonds de propriété. Après expertise de l'Entente, cet automne, trois points hauts ont été identifiés sur ce fossé et des conseils de gestion ont été transmis à l'association des riverains, volontaristes, qui procédera à l'arasement des points hauts, à l'entretien de la végétation et au suivi de la situation. En effet, les fossés ne relèvent pas de la compétence GEMAPI.

[EN BREF]

Digue de la Nonette



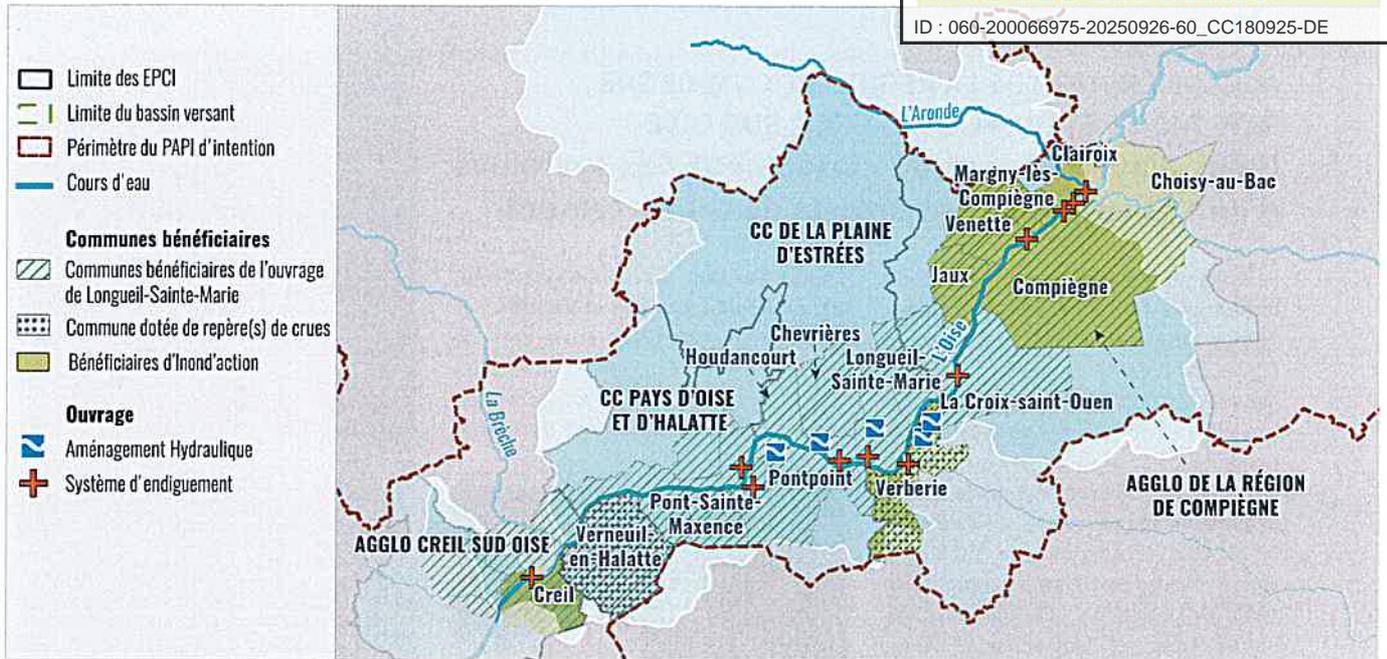
Entretien de la digue de la Nonette (60).

Un **entretien de la digue** a été effectué durant l'automne avec des fauches importantes et des coupes d'arbres présents en pied et sur la crête notamment sur le secteur du domaine de Valgenceuse (60).

Le **dossier de classement du système d'endiguement** a été déposé avant le 30 juin auprès des services de l'État pour y être instruit. Les documents ont également été transmis aux élus. Le report du dépôt du dossier de classement avait été autorisé par la préfecture en raison des études complémentaires nécessaires sur une partie de l'ouvrage en amont non intégrées initialement au dossier.

Senlis, présentation du dispositif Inond'action

Le 26 juin, l'Entente a présenté, aux élus et à la cinquantaine de riverains présents, les actions menées sur le territoire, notamment le dispositif Inond'action et le **système d'alerte SMS** qui prévient les riverains de la Nonette en cas de montée d'eau.



PROJET LONGUEIL II

Poursuite des études hydrauliques et environnementales

L'Entente a lancé différentes études concernant le projet appelé **Longueil II** qui vise à **augmenter les capacités de stockage temporaire des crues de l'Oise pour protéger plus efficacement les populations face au risque d'inondations.**

Un premier rapport de l'**étude hydraulique** a été réceptionné en septembre 2024. Cette analyse, réalisée par le bureau d'études Ingetec, **vis**e à **quantifier l'abaissement des niveaux d'eau de l'Oise en crue induit par le projet.** Un complément d'étude demandé par l'Entente est en cours de réalisation.



Inventaire des espèces présentes dans les étangs débuté en 2023.

L'**étude environnementale** comprend un **inventaire faune/flore** qui a été réalisé sur quatre saisons de 2023 à 2024, par le bureau d'études Ingerop. Cette opération a montré la présence de nombreuses espèces dont des espèces protégées. Pour faire suite à cet inventaire, une réunion a eu lieu le 5 novembre avec les bureaux d'études et l'Entente pour évaluer les impacts du projet (en phase travaux et exploitation) sur les enjeux environnementaux. En effet, celui-ci devra répondre à la **séquence « éviter, réduire, compenser »** du Code de l'environnement qui vise à limiter autant que possible les atteintes à la biodiversité.

La prochaine phase de l'étude portera sur les impacts du projet sur les autres enjeux (activités humaines, tourisme, patrimoine, paysage, archéologie, ...) et les mesures compensatoires pour les limiter.

Début janvier, des **sondages géotechniques** ont été réalisés par l'entreprise Ginger sur les sites identifiés (casier de l'Évêché à Pont-Sainte-Maxence et Les Gats à Verberie) pour connaître les caractéristiques mécaniques du sol et du sous-sol, et définir l'implantation du futur système de pompage. Celui-ci permettra de maîtriser le remplissage des casiers. Des essais de pompage et des compléments de sondages géotechniques resteront à réaliser.



Sondages géotechniques réalisés le 17 janvier.

[EN BREF]

Jaux, présentation du dispositif Inond'action



Réunion publique organisée à Jaux (60).

Le 13 février, l'Entente a présenté, en réunion publique, le dispositif Inond'action à la cinquantaine de riverains présents. **Plusieurs secteurs situés en zone inondable ont été identifiés et sectorisés avec des propositions adaptées.** Le dispositif Inond'action a été proposé à la majorité des habitants concernés. Une trentaine de personnes se sont montrées intéressées par le dispositif qui permet de réaliser des travaux de protection et de bénéficier de 80 % de financement.

Sur un des secteurs, l'Entente a proposé la mise en place d'un muret en fond de jardin pour protéger un ensemble de cinq maisons exposées à des hauteurs d'eau importantes en cas de crue de l'Oise.

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE / PAYS D'OISE ET D'HALATTE / CREIL SUD OISE

Point d'avancement du classement des systèmes d'endiguement et des projets de confortement

Le système d'endiguement de la Zone Industrielle (ZI) Nord de Compiègne/Choisy-au-Bac (60) est constitué de digues, de murs de protection, de remblais et de merlons de terre sur environ 3 km. Afin de définir le rôle de chacun dans l'exploitation et la gestion de ces ouvrages de protection, une **convention de mise à disposition des ouvrages** ; signée en juillet 2024 par les communes de Compiègne et de Choisy-au-Bac, l'Agglomération de la région de Compiègne, l'ONF (Office National de Forêts) et l'entreprise OPELLA ; définit les modalités de gestion par l'Entente et les rôles des parties.

Des opérations sont prévues d'ici 5 ans : d'une part l'**entreprise Opella Healthcare** (ex Sanofi) prévoit des travaux de renforcement de l'endiguement de ceinture du site industriel, et d'autre part l'**Entente Oise-Aisne lancera en 2025 une maîtrise d'œuvre pour le confortement des remblais et murs de protection le long de l'avenue du Vermandois.**



Zone d'étude de travaux du système d'endiguement de la ZI Nord à Compiègne (60).

De 2025 à 2028, l'Entente portera la maîtrise d'ouvrage de **travaux de confortement sur les systèmes d'endiguement de Compiègne, Clairoux, Verberie,**

Choisy-au-Bac, Lacroix-Saint-Ouen, Margny-lès-Compiègne et Venette. Les opérations consisteront en la pose de batardeaux pour sécuriser des ouvertures, le comblement de points bas avec des terrassements sur des merlons de terre et des confortements de digues.



Mur du système d'endiguement de Verberie (60) qui fera l'objet de travaux de confortement.

L'arrêté préfectoral du système d'endiguement de Clairoux a été signé le 25 juin. Il définit le niveau de protection et la zone protégée par l'endiguement et précise les modalités de gestion.

La procédure de régularisation des autres digues (Choisy-au-Bac, Creil, Lacroix-Saint-Ouen, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Verberie et ZAC Paris Oise à Compiègne) se poursuivra en 2025 par l'instruction des dossiers auprès des services de l'État.



Visite d'inspection de la DREAL Hauts-de-France sur la digue de Pontpoint (60).

[EN BREF]

Entretien de la digue de Creil



Entretien de la digue de Creil (60).

Du 17 au 21 juin, l'Entente a procédé au **retrait de la végétation et des arbustes** qui ont poussé sur le système d'endiguement en zone urbaine de Creil (60) sur une portion de 2 km. Cette opération a pour objectif d'éviter leur prolifération et de préserver l'intégrité des ouvrages. Le coût de l'opération s'élève à 22 420 € HT.

Entretien du site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie

Une maintenance électrique a été effectuée sur le site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (60) afin d'assurer son bon fonctionnement avant la saison propice aux crues.

PTGE Aronde

Le 18 décembre, l'Entente a participé, en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) et acteur de la lutte contre les inondations, au lancement de la phase 2 du Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le bassin versant de l'Aronde porté par le Syndicat mixte Oise Aronde. Le PTGE est une co-maîtrise d'ouvrage du SMOA et de la Chambre d'agriculture qui vise la mise en place d'un plan de gestion de l'eau.



Sensibilisation scolaire pour les élèves de CE2 à l'école Marcel Philippe de Creil (60) le 12 mars.

[SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATIONS]

CREIL

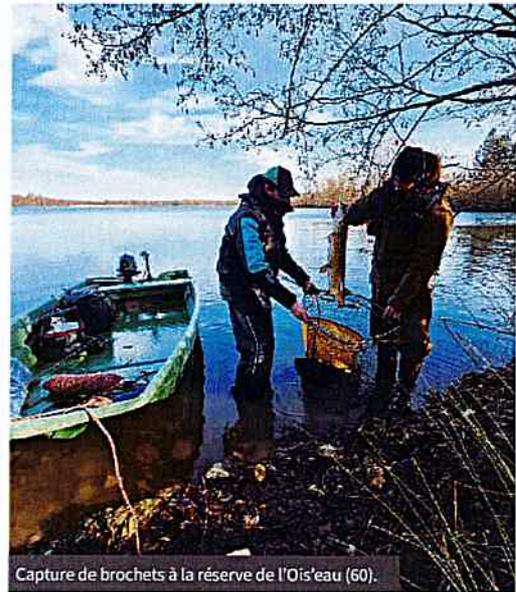
Plus de 130 élèves sensibilisés

Les 12 et 14 mars et le 9 avril, l'Entente Oise-Aisne a sensibilisé **cinq classes de l'école Marcel Philippe à Creil (60)** en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le service de Prévention des risques majeurs de la ville de Creil et le SDIS de l'Oise (centre d'intervention de Creil). Ainsi durant une demi-journée, les élèves ont compris les causes et conséquences des inondations et appris les bons gestes à adopter pour se protéger.

[RÉSERVE DE L'OIS'EAU]

PONT-SAINTE-MAXENCE / VERBERIE Préservation des espèces

La **Fédération de pêche de l'Oise**, mandatée par l'Entente, a capturé six brochets (trois mâles et trois femelles), les 25 et 26 janvier, dans la réserve de l'Ois'eau pour les transporter et les relâcher dans la **frayère artificielle située à Verberie**, propriété de l'Entente, un site propice à la reproduction de l'espèce. Une petite vanne permet de maintenir un niveau d'eau dans la frayère le temps que les œufs de brochets éclosent. Le 31 mai, la Fédération de pêche a de nouveau effectué une pêche électrique mais cette fois dans la frayère. 80 brochetons et 2 brochets adultes sur les 6 géniteurs, intégrés en janvier, ont été remis à la rivière Oise. La perte des 4 géniteurs peut s'expliquer par la prédation et/ou le braconnage sur la frayère. Signe de la qualité de reproduction du site, un couple de cygnes s'est reproduit au printemps. Cette action s'inscrit dans le **plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau** de l'Entente. Le site est reconnu **Espace Naturel Sensible par le Département de l'Oise** qui participe financièrement à sa gestion. L'Entente Oise-Aisne mène une gestion active pour le maintien et le développement de la biodiversité.



Capture de brochets à la réserve de l'Ois'eau (60).

Nouveaux panneaux le long de la Trans'Oise



Panneau présentant les crues historiques et le fonctionnement du site d'écrêtement.

L'Entente poursuit le remplacement des panneaux d'information installés à la réserve depuis 2009. Ainsi **trois grands panneaux**, implantés le long de la Trans'Oise, **présentent les missions de l'Entente, le phénomène des crues et d'inondations, les crues historiques du territoire et le fonctionnement du site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie**, et dix panneaux expliquent le phénomène de la migration des oiseaux. Le Département de l'Oise subventionne la signalétique à hauteur de 60 %.

La réserve de l'Ois'eau ouvre ses portes...

Le 24 avril, à l'occasion du **Festival de l'Oiseau et de la Nature**, les participants ont observé la faune présente en compagnie d'un guide de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et d'un technicien de l'Entente Oise-Aisne. Ce

fut l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions et le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie (60) qui permet d'écrêter les crues majeures de l'Oise.



Visite de la réserve de l'Ois'eau pour les élèves de l'école Louise Michel de Creil (60).

Le 4 juin, une visite de la réserve a été organisée pour la quarantaine d'élèves de l'**école Louise Michel de Creil (60)** et le 15 octobre pour la quinzaine d'élèves du **collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne (60)**.



Visite organisée en partenariat avec l'Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte (60).

Le 28 août, l'Entente a accueilli les participants des **Escapades d'Été**, proposées par l'**Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte**, pour une découverte de la faune et de la flore.

La réserve de l'Ois'eau à écouter en podcast

Cet été, l'Entente a présenté la réserve de l'Ois'eau au micro de la **radio locale Graf'hit**.



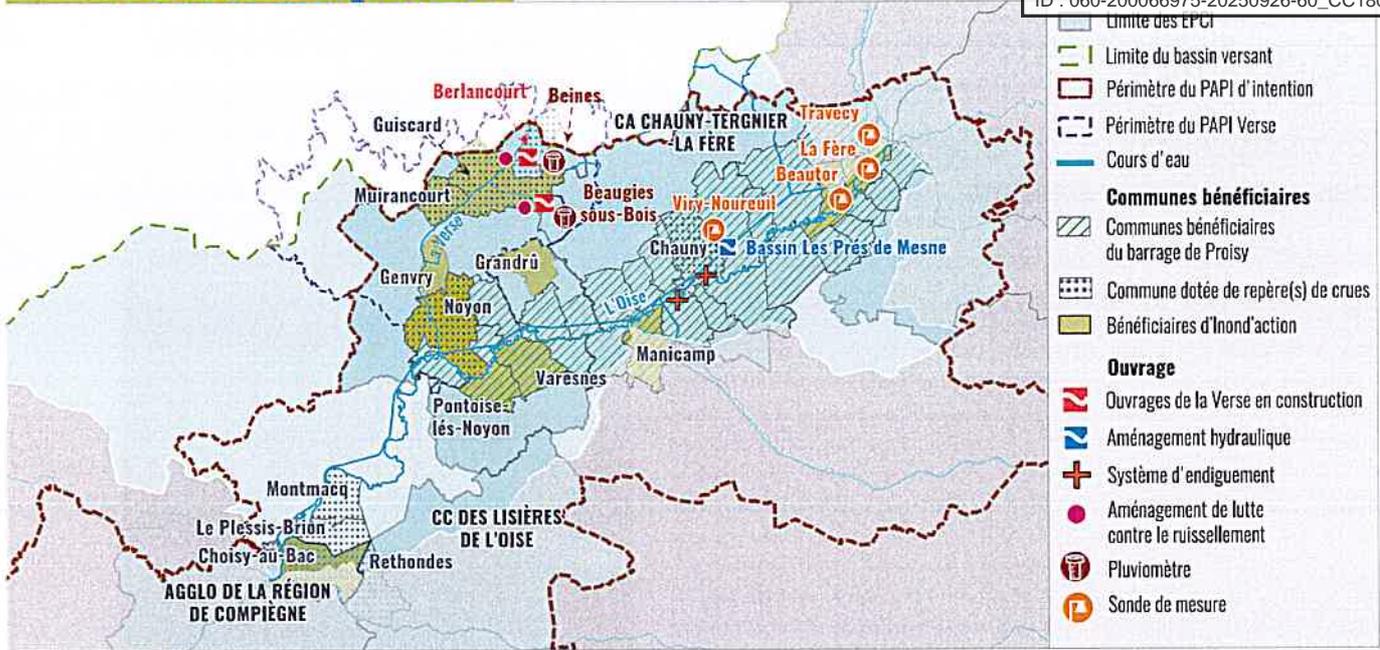
Thierry Frayon présente le site au micro de la radio Graf'hit le 25 juin.

ÉCOUTER
LE PODCAST
DE RADIO GRAF'HIT



Entretien de la réserve

Dans le cadre du **plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau**, un entretien a eu lieu fin octobre/ début novembre pour débroussailler, tailler les arbres et entretenir les observatoires. Une fauche a également été effectuée sur la prairie humide afin de maintenir le milieu ouvert.



BASSIN LES PRÉS DE MESNE À VIRY-NOUREUIL

Lancement de l'éco-pâturage pour son entretien



De gauche à droite : Emmanuel Liévin, maire de Chauny ; Mario Lirussi, conseiller départemental ; Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne ; Dominique Ignaszak, président de la CACTLF.



Arrivée de 20 moutons de Soay sur le site du bassin Les Prés de Mesne le 7 juin.

Le 7 juin, **Gérard Seimille**, président de l'Entente Oise-Aisne a lancé officiellement l'éco-pâturage sur le bassin Les Prés de Mesne situé à Viry-Noureuil (02), en présence de **Dominique Ignaszak**, président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ; **Emmanuel Liévin**, maire de Chauny ; et de nombreux élus et riverains.

En effet, le site se prête à cette technique qui **permet de réduire le passage d'engins lourds sur les digues**. Les avantages sont aussi **écologiques et économiques** : préservation de l'envi-

ronnement, réduction de l'empreinte carbone, amélioration de la qualité du sol et économies financières puisque le coût sera dorénavant de 13 000 €/an contre 28 000 €/an auparavant avec le fauchage mécanique. Une cinquantaine de moutons de race rustique (Soay) consomment activement la végétation et les plantes invasives. Le bassin s'étend sur 13 ha et comprend 3 ha de digues sur lesquelles les moutons peuvent se replier en cas de montée de l'eau qui reste progressive et lente (5 cm/heure).

Un ouvrage qui protège les habitants de Chauny



Remplissage du bassin Les Prés de Mesne (02) le 11 octobre.

Avec les pluies abondantes de l'hiver 2023-2024, le bassin Les Prés de Mesne situé à Viry-Noureuil (02), s'est rempli à plusieurs reprises de l'hiver 2023 au printemps 2024. Une surverse de plus de 48 h a été observée entre le 24 et 26 mai à la suite d'un orage. Puis, l'ouvrage s'est rempli du 9 au 15 octobre 2024.

Le bassin, conçu par le SIVOM de Chauny-Tergnier et géré par l'Entente Oise-Aisne depuis 2020, permet l'**écrêtement des crues de la Rive**. Le remplissage du bassin débute lorsque les eaux de la Rive atteignent la cote du radier d'entrée du bassin. Il peut stocker 100 000 m³ d'eau. L'**ouvrage permet ainsi d'éviter des dommages dans le centre-ville de la commune de Chauny**. Lorsque le niveau du trop-plein est atteint, les eaux excédentaires surversent en direction du fossé d'Embloi prévu, à cet effet, puis vers le canal latéral à l'Oise pour assurer la sécurité de l'ouvrage.

BASSIN LES PRÉS DE MESNE À VIRY-NOUREUIL

Travaux d'urgence pour assurer l'étanchéité de la digue

Une fuite dans le chenal de remplissage de l'ouvrage a été constatée le 12 mars lors d'une ronde de surveillance sur le bassin Les Prés de Mesne (02). Une visite technique a eu lieu le 13 mars en présence de l'équipe de l'Entente et du bureau d'études pour proposer une solution de confortement.

Les travaux, réalisés fin juillet, ont consisté à **mettre en place un rideau de palplanches sur 35 mètres le long de la digue pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage**. Une clôture provisoire a permis de séparer la zone de chantier du reste du bassin pour assurer la sécurité des moutons (éco-pâturage).

L'opération s'élève à 57 400 € HT (études et travaux), sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études agréé ISL avec l'entreprise Journal Environnement et Fils.



Mise en place de palplanches au bassin Les Prés de Mesne (02), le 16 juillet.

CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE

Point d'avancement du classement des ouvrages hydrauliques



Digue de Marizelle à Bichancourt (02).

La **digue de Marizelle**, transférée et mise à disposition de l'Entente par Voies Navigables de France (VNF) via une convention (déc. 2019 et avenant en janv. 2024), permet de protéger un quartier d'environ 500 personnes à **Bichancourt** (02) en cas de crue majeure de l'Oise.

Une visite d'inspection a été effectuée le 14 octobre avec les services de la DREAL

Hauts-de-France et un rapport d'inspection a été réceptionné le 19 décembre, sollicitant un complément d'étude.

En raison des délais d'instruction des dossiers de classement du **système d'endigement de Chauny** et du **bassin Les Prés de Mesne** par les services de l'État, une demande de report des délais de caducité a été approuvée par l'État.

Le 30 septembre, une visite d'inspection, avec les services de l'État, a eu lieu au bassin Les Prés de Mesne, pour lequel un rapport d'inspection a été réceptionné le 12 décembre sollicitant un complément d'étude. Une visite d'inspection a eu lieu le 16 décembre pour le système d'endigement de Chauny.

[EN BREF]

Dispositif AMI ESTHER

L'Entente Oise-Aisne a été associée aux ateliers du dispositif AMI ESTHER de la **Région Hauts-de-France** sur le site pilote de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, le 19 novembre, pour participer au diagnostic de territoire et réfléchir aux projets potentiels concernant le risque d'inondations.

Ce dispositif vise à **accompagner les collectivités dans la recherche de financements pour les projets d'adaptation au changement climatique**. Les échanges vont se poursuivre en 2025.

[SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATIONS]

TERGNIER

11 classes du Chaunois

Le 17 mai, l'équipe de l'Entente Oise-Aisne a sensibilisé les élèves d'écoles primaires du Chaunois au risque d'inondations lors de l'événement **Journée développement durable** organisé par la **Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** à la base nautique de la Frette à Tergnier (02).



Sensibilisation au risque d'inondations à la base nautique de la Frette à Tergnier (02).

CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE

L'Entente Oise-Aisne apporte son soutien financier à l'Agglomération pour installer deux postes de crues à La Fère



Inauguration du poste de crues à La Fère (02) pour limiter les inondations d'un quartier.



Le 1^{er} octobre, **Dominique Ignaszak**, président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et **Gérard Seimbille**, président de l'Entente Oise-Aisne, ont inauguré le premier poste de crues à La Fère en présence de **Marie-Noëlle Vilain**, maire de la commune, des élus locaux et des entreprises.

Le quartier Vauban/Luxembourg à La Fère est régulièrement inondé par l'Oise. Une étude hydraulique réalisée par la Communauté d'agglomération a montré la nécessité de mettre en place deux postes de crues pour la gestion des eaux pluviales rue Saint-Auban et rue de la Libération, permettant de vidanger le collecteur lors des hautes eaux de l'Oise sans que cette dernière ne déborde.

Après avoir testé avec succès une solution provisoire pendant l'hiver 2023, l'installation d'un système de pompage a été réalisée au mois d'août et en fin d'année. Les postes de crues permettent d'évacuer automatiquement les eaux pluviales vers l'Oise lorsque le niveau du cours d'eau dépasse la cote fil d'eau du collecteur des eaux pluviales. Preuve de leur efficacité

et de leur nécessité, les dispositifs ont été mis en service en fin d'année 2024 et ont permis d'empêcher l'inondation du quartier. **La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la Communauté d'agglomération.** Cependant, les solutions à apporter aux événements qui ont eu lieu dans ce secteur relèvent à la fois de la gestion des eaux pluviales et de la compétence prévention des inondations. Ce dossier montre toute la complexité administrative liée à la lutte contre les inondations et se situe dans la « zone grise ». C'est pourquoi, l'Entente Oise-Aisne a délibéré en comité syndical pour pouvoir apporter son aide financière aux collectivités membres qui font face à ce type de problématique en subventionnant à 50 % les investissements liés à l'aménagement de poste de relevage. Ces travaux peuvent se comprendre comme un dispositif complémentaire du réseau pluvial et comme un dispositif de prévention des inondations. L'opération s'élève à 362 643 € HT, financée à 50 % par la Communauté d'agglomération et à 50 % par l'Entente Oise-Aisne.

PAYS NOYONNAIS

Poursuite des études pour protéger les habitants d'Appilly

L'étude qui porte sur le projet de construction d'un muret en périphérie de l'usine Framinex à Appilly (60) pour bloquer les eaux provenant d'Abbécourt et qui rejoignent celles du Grand Ru se poursuit. Des reconnaissances géotechniques ont été réalisées, par l'entreprise Ginger, en septembre sur la future emprise du système d'endiguement afin de définir les caractéristiques de l'ouvrage. Il s'agit désormais d'identifier une zone de compensation hydraulique et de concerter le projet avec les propriétaires riverains et les élus.

Fin mai, une inspection du bief de Sempigny (canal latéral à l'Oise) a été réalisée par le bureau d'études Hydratec, mandaté par l'Entente, en vue de l'étude de la créa-

tion d'une seconde brèche dans le canal pour une meilleure évacuation des eaux de crue du quartier de Saint-Hubert. Les échanges sont en cours avec Voies Navigables de France (VNF) pour valider ce projet de brèche.



Bief de Sempigny (60).

Une lettre d'information a été distribuée en février à l'ensemble des habitants de la commune pour les informer de l'avancée des projets de protection.

[EN BREF]

Rencontre avec les agriculteurs du pays Noyonnais

Le 6 septembre, l'Entente a répondu présent à l'invitation de **Philippe Basset**, vice-président de la Communauté de communes du pays Noyonnais, pour présenter les compétences transférées par l'EPCI à l'Entente et exercées sur ce territoire (GEMA, PI, ruissellement). Ce rendez-vous qui a eu lieu en présence de **Sandrine Dauchelle**, présidente de l'intercommunalité, **Thibaut Delavenne**, délégué à l'Entente Oise-Aisne, et les agriculteurs, a permis de répondre notamment aux questions concernant l'entretien des fossés et des cours d'eau.

PAPI VERSE

Poursuite du chantier des barrages de la Verse



Chantier du barrage de Berlancourt (60) le 27 août.



Restauration du lit du cours d'eau au lieu-dit La Faisanderie.

La construction des ouvrages hydrauliques de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60) se poursuit. Ces ouvrages ont un double intérêt : l'**atténuation des crues pour les communes jusqu'à Noyon et la compensation de la réouverture de la Verse dans Guiscard.**

À **Berlancourt**, le préchargement nord de la digue a été finalisé (remblai provisoire plus haut que l'ouvrage final pour assurer le tassement du sous-sol). Le premier remblai en terre qui servait à tasser le sol a été retiré en plusieurs phases comme prévu afin que la digue définitive puisse être installée dans les conditions nécessaires à sa stabilité. La phase de consolidation des sols se poursuit. La vanne de régulation et les maçonneries en béton pour l'ouvrage de régulation des crues ont été installées en août. À partir de l'été 2025, les travaux reprendront avec la construction du pont de franchissement pour assurer l'accès aux parcelles agricoles. Puis une nouvelle phase de consolidation sera entreprise pour la digue sud. La livraison finale de l'ouvrage est prévue fin 2025.

À **Beaugies-sous-Bois**, la déviation temporaire du cours d'eau a été réalisée au début de l'été 2024. Les remblais en terre ont été mis en place pour tasser le sol. Dès mai 2025, les travaux reprendront pour battre un rideau d'étanchéité, terrasser et ériger le remblai définitif (digue), et construire la vanne de régulation. La fin de chantier est prévue pour fin 2025.

Une **zone environnementale**, pour compenser les effets générés par le projet sur la biodiversité, a été réalisée, cet été, au lieu-dit la **Faisanderie à Guiscard**. L'Entente qui est propriétaire du site a procédé à une restauration du lit du cours d'eau sur environ 80 mètres. L'opération a consisté à élaguer la végétation, nettoyer le site, reméandrer, ensemercer les berges et installer des plantes héliophytes.

Une **lettre d'information** a été distribuée, début janvier, aux habitants des deux communes pour les informer de l'avancée des travaux.

GUISCARD

Création d'un aménagement hydraulique pour limiter les inondations

En juin, l'Entente a créé un **bras de décharge à côté du pont de la rue Hélène Versepuy à Guiscard (60)** pour permettre un écoulement plus important de la Verse de Guivry en cas de crue. Ainsi le débordement du cours d'eau sera limité en amont. En effet, le passage du cours d'eau sous le pont n'était pas suffisant pour certaines crues et causait des débordements inondant les propriétés alentour.



Installation du dalot le 7 juin.

Les travaux ont porté sur la création d'un dalot (cadre béton) sur 30 mètres sous la route en parallèle du pont existant. Un enrochement a également été réalisé en aval de l'ouvrage pour éviter les érosions dues au débit du cours d'eau et une réfection de la route a été effectuée. Le dévoiement des réseaux d'eau potable et d'électricité a également été nécessaire.

Cet ouvrage a été réalisé au titre du **PAPI, Programme d'actions de prévention des inondations de la Verse**, dans la continuité des travaux réalisés fin 2021 sur le ru de Fréniches à Tirlancourt (Hameau de Guiscard), à la suite des inondations de 2007. L'opération (études et travaux) s'élève à 146 600 € HT financée par l'Entente Oise-Aisne.

[EN BREF]

Aménagements repris en gestion pour réduire les coulées de boue à Suzoy et Guiscard

L'Entente a repris en gestion **quatre bassins de maîtrise du ruissellement à Suzoy (60)** ainsi qu'un **bassin dit du Trannois et une noue à Guiscard (60)**. Aménagés par les communes avant le transfert de compétence par la Communauté de communes du pays Noyonnais à l'Entente, ces aménagements visent à limiter les coulées de boue et protéger les habitations. Des conventions ont été signées avec les communes pour que l'Entente puisse assurer un entretien courant et d'usage. En octobre, un **curage et un reprofilage de la noue** qui alimente le bassin dit du Trannois a été effectué sur près de 400 mètres.

PAYS NOYONNAIS

[GESTION DU RUISSELLEMENT, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS]

Des programmes d'actions complémentaires pour protéger les habitations



Curage de la mare à Buchoire (60) le 4 novembre.



Diagnostic du ru de Bellefontaine (60) le 20 mars.

GUISCARD/BUCHOIRE

Le hameau de Buchoire (Guiscard, 60), a été fortement impacté par les coulées de boue survenues le 26 mai à la suite d'un orage violent. Le **gabion implanté par l'Entente sur le secteur a joué son rôle de frein**, mais dans ce contexte, d'autres axes de ruissellement, habituellement peu actifs, ont contribué fortement aux coulées de boue et généré des dommages. Les **solutions pour réduire le risque sont multiples et relèvent à la fois de la gestion des milieux aquatiques, de la gestion du ruissellement et de la prévention des inondations**. Une **présentation des actions complémentaires** à court et long terme pour **réduire le risque d'inondations** a été faite en **réunion publique à Guiscard** le 19 septembre.

Plusieurs actions ont été menées cet automne sur le secteur, tels que le **curage de la mare de Buchoire**, et le **retrait d'embâcles sur le ru du Brûle**. Des travaux de débroussaillage seront effectués début 2025. Une remise en fond de vallée du cours d'eau de la Verse, qui a été historiquement dévié de son lit, est à l'étude. La mise en service du barrage de Beaugies-sous-Bois prévue fin 2025 participera à terme, outre le stockage temporaire des eaux de la Verse, à un meilleur écoulement du ru du Brûle dans Buchoire. Des solutions d'aménagement d'hydraulique douce seront également étudiées pour retenir les coulées de boue.

GRANDRÛ, MONDESCOURT ET APPILLY

Les trois communes ont été fortement touchées par les violents orages de juin 2007, puis régulièrement impactées par des coulées de boue. Les **problématiques sur ce secteur étant multiples, les solutions devront porter en partie sur la mise en place d'aménagements de gestion du ruissellement et de travaux de gestion des milieux aquatiques** pour améliorer les écoulements du cours d'eau et éviter son débordement. Des rencontres ont eu lieu au cours de l'année avec les maires et les exploitants agricoles pour échanger sur les problématiques locales. Un rapport technique a été réalisé et transmis aux élus pour proposer des solutions de gestion du ruissellement. Les conventions ont été proposées à la signature des exploitants agricoles et propriétaires durant l'automne. Elles intégreront le dossier de demande de DIG (déclaration d'intérêt général) qui sera ensuite déposé auprès des services de l'État.

De même, un **plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE)** est en cours de rédaction pour le **Grand Ru** et le **ru de Bellefontaine**. En 2024, l'Entente a mené un important travail de terrain, de cartographies et de modélisation sur les cours d'eau pour finaliser les diagnostics. Cette étude, qui se poursuivra en 2025 et qui sera présentée aux élus et aux riverains, permet d'identifier les potentielles pistes de travaux de restauration et de programmer l'entretien des cours d'eau.

[ÉVÈNEMENT]

Balade découverte des sols & eau à Mondescourt



Explication des différentes composantes du sol par l'Entente le 4 décembre à Mondescourt (60).

L'Entente a participé à la balade découverte des sols & eau organisée, le 4 décembre à Mondescourt (60), par le **Syndicat Mixte Oise-Moyenne** à l'occasion de la Journée mondiale des sols. Cet événement tout public fut l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions, le fonctionnement des bassins versants notamment celui du Grand Ru et du sous-bassin versant du ru d'Héronval, l'approche technique pour mettre en place des aménagements de lutte contre les coulées de boue et l'érosion des sols. Le syndicat a rappelé l'importance du rôle des zones humides et du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui est en cours sur l'Oise moyenne.

[EN BREF]

Noyon, étude en cours pour réduire les coulées de boue

Le **remembrement des parcelles agricoles (AFAFE - aménagement foncier agricole, forestier et environnemental)** mené par le **Département de l'Oise** est en cours sur ce secteur. L'Entente est associée aux différents échanges pour la gestion des ruissellements. Les échanges se poursuivent aussi avec les différents intervenants du secteur pour la recherche de solutions afin de réduire les coulées de boue dans le quartier de **Tarlefesse à Noyon (60)**.

PAYS NOYONNAIS [GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES]

Des actions d'entretien et de restauration des cours d'eau

BASSIN DE LA VERSE

Opérations d'entretien sur la Verse



Fauche des herbiers aquatiques sur la Verse à Noyon (60) en amont du Phi2000.



Retrait d'embâcles sur la Verse à Sempigny (60).

Le 24 juin, l'équipe GEMA et les services techniques de la ville de Noyon (60) ont réalisé conjointement une opération de retrait de la végétation sur la partie ouverte du cours d'eau en zone urbaine. Une coupe des herbiers aquatiques a été réalisée en partie centrale du cours d'eau, le 7 août en amont du Phi2000 à Noyon sur 400 m, et les 23 et 24 octobre, en aval de Noyon sur 1,2 km depuis le pont de la déviation de la commune (D1032) jusqu'à l'entrée de Sempigny. Le coût de l'opération s'élève à 8 592 € HT. L'opération permet de favoriser le bon écoulement de l'eau et de limiter le risque d'inondations en cas de fortes précipitations.

Le 3 octobre, des travaux d'élagage, de retrait de la végétation et d'embâcles sur 130 m le long du cours d'eau à Sempigny ont été réalisés, en régie, conjointement avec les services techniques de la commune afin de favoriser les écoulements avant la saison hivernale.

De décembre à mars, un entretien important de la végétation a été entrepris le long de la Verse sur 3,5 km en amont, dans la zone urbaine et en aval de Noyon. L'opération se poursuivra jusqu'en mars 2025. Elle est réalisée par l'entreprise MASCITTI et porte sur l'abattage sélectif, le retrait de la végétation et l'enlèvement d'embâcles. Le coût de l'intervention s'élève à 39 232 € HT.

Pose de clôture à Sempigny



Création d'une descente d'abreuvoir à Sempigny (60).

entrepris depuis 2022. Des conventions ont été passées avec les exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération.

Une clôture à bovins de 250 mètres a été installée le long de la Verse pour protéger la biodiversité des berges contre le piétinement des bêtes.

Deux descentes d'abreuvoirs ont été aménagées pour permettre l'accès au cours d'eau. Les embâcles présents ont aussi été retirés pour favoriser les écoulements. Ces travaux s'inscrivent dans un projet de restauration du cours d'eau

[EN BREF]

Programme d'entretien

Un marché d'entretien pluriannuel a été lancé début octobre pour réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau. Des conventions ont été passées avec les propriétaires, situés hors bassin de la Verse, pour pouvoir lancer les demandes de DIG (déclaration d'intérêt général) et réaliser le programme de travaux.

Sensibilisations scolaires à la biodiversité



Sensibilisation à la biodiversité à Varesnes avec les élèves du collège Louis Pasteur de Noyon (60).

Le 25 mars, l'équipe GEMA a expliqué l'importance des zones humides aux élèves de CE2, de l'école Charles Perrault de Noyon, sur la zone humide située à Pont-l'évêque, et le 3 avril à Varesnes pour des élèves du collège Louis Pasteur de Noyon.

Intervention d'urgence à Crisolles



Création d'un chenal pour favoriser les écoulements à Crisolles (60).

Du 22 au 26 février, l'Entente a réalisé des travaux d'urgence, par autorisation des services de l'État, pour déboucher une partie du ru de Crisolles (60) qui débordait sur une parcelle agricole et menaçait d'impacter une habitation ainsi qu'une station d'épuration. Les travaux ont consisté à recréer un chenal d'écoulement de l'eau.

BASSIN DE LA VERSE (SUITE)

Projets d'entretien et de restauration de cours d'eau

À la suite de la dissolution du syndicat intercommunal du bassin de la Verse, l'Entente a repris en gestion les travaux d'entretien et les études en cours.

Deux études sont en cours de réalisation sur le bassin. La première porte sur des travaux de **restauration écologique du cours d'eau sur le secteur de Beaurains-lès-Noyon par remise du cours d'eau dans son ancien lit et reméandrage** de celui-ci sur **1,1 km** pour rejoindre la partie du cours d'eau déjà reméandré ainsi que la **restauration d'une zone humide** actuellement occupée par une peupleraie. Les objectifs sont multiples : améliorer les écoulements, le bon état et le fonctionnement écologique du cours d'eau, préserver et développer la biodiversité et limiter les inondations dans les zones habitées en favorisant l'écrêtement temporaire des crues dans le marais. Le projet s'inscrit dans le cadre du **CTEC** (Contrat de territoire «eau & climat»). Le bureau d'études Ingetec, mandaté par l'ancien syndicat de la Verse et l'Entente ont présenté, à Genvry, le **projet en réunion publique** le 3 juillet, et l'**avant-projet**, le 28 novembre, en présence des élus locaux, des riverains et de la Fédération de pêche. Trois scénarios ont été exposés sur lesquels les propriétaires et les élus sont invités à se prononcer. Le scénario retenu sera ensuite développé et à nouveau proposé avant d'effectuer les dossiers réglementaires d'autorisation. Une présentation a été également effectuée par l'Entente lors du conseil municipal de Beaurains-lès-Noyon le 13 décembre.



Lit actuel rectiligne et sur-élargi de la Verse à Beaurains-lès-Noyon (60).

La seconde étude porte sur la **restauration écologique de la Mève sur 1,3 km par reméandrage et remise en eau du cours d'eau dans son ancien lit sinueux**. L'étude lancée en 2021, menée par le bureau d'études Sinbio, est en cours de réalisation. Pour ce faire, un inventaire faune/flore, lancé en juin 2023 et mené par le bureau d'études Naturagora, est en cours de finalisation. Les résultats de l'étude détermineront les enjeux à prendre en compte et les phases d'élaboration du projet de restauration du cours d'eau de la Mève. Il s'en suivra une phase de constitution des dossiers réglementaires et de concertation avec les propriétaires.

BASSIN DU GRAND RU

Intervention d'urgence à Mondescourt

Une **pollution aux hydrocarbures** a été constatée le 27 août sur le Grand Ru à Mondescourt (60). L'Entente Oise-Aisne, sollicitée par la Communauté de communes du pays Noyonnais, est intervenue avec l'Office français de la biodiversité (OFB) pour assurer la **mise en place d'un barrage filtrant** en lien avec la mairie, les pompiers et la gendarmerie. Des ballots de paille ont été installés provisoirement pour filtrer et retenir les éléments polluants. Une recherche

sur l'origine de la pollution a été menée jusqu'à Grandrû, mais la source n'a pas été identifiée.

Entretien des buses

Le 14 novembre, un hydrocurage a été effectué par une entreprise spécialisée sur certaines **buses empruntées par le Grand Ru à Appilly et Mondescourt afin de retirer les dépôts sédimentaires**. Une eau à très haute pression a été envoyée dans les buses pour décoller les éléments colmatés aux parois des buses. Une même opération aura lieu



Hydrocurage de la buse à Appilly (60) le 14 novembre.

début 2025 à Grandrû. Un **débouchage d'une buse en amont d'Appilly** a également été effectué par l'équipe GEMA le 16 décembre.

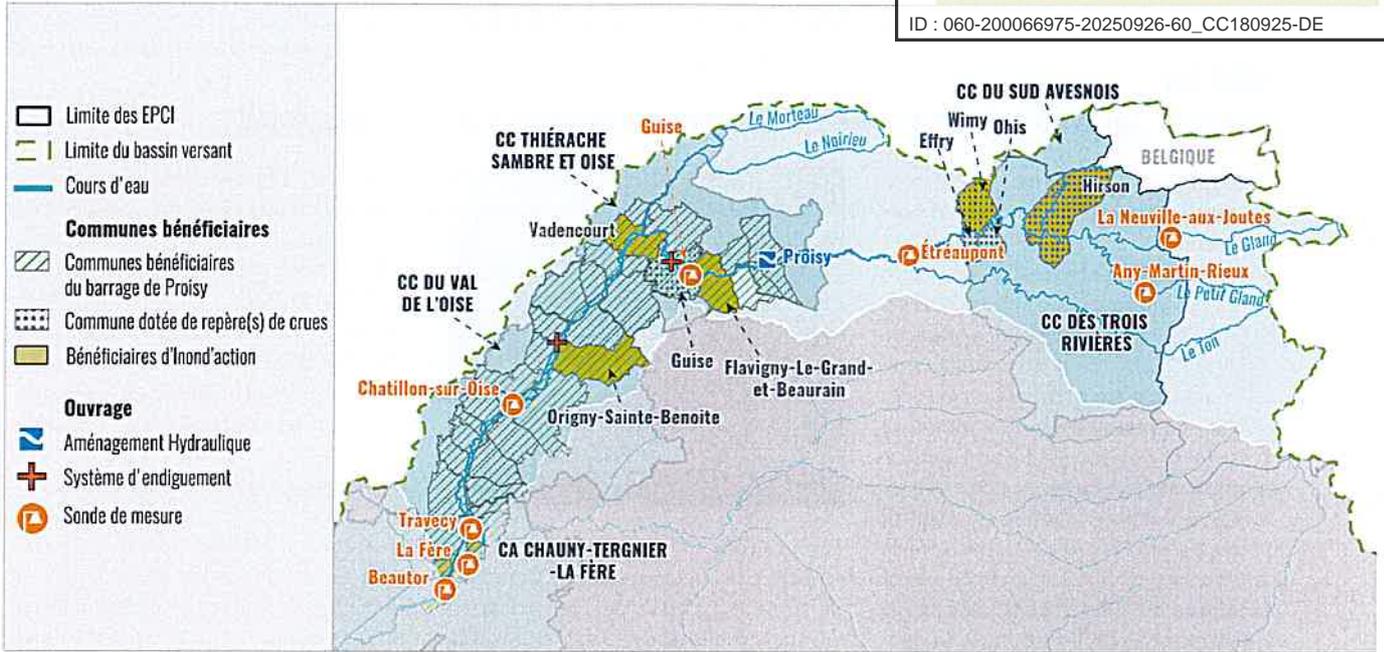


Animations gratuites proposées par les partenaires et l'Entente Oise-Aisne.

[ÉVÈNEMENT]

Nature en Noyonnais, un rendez-vous pour sensibiliser le grand public aux zones humides

L'Entente a organisé un événement tout public, *Nature en Noyonnais*, le 22 mai à l'étang de pêche du Marais-Ferneux de **Pont-l'Évêque** (60) à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité. Plus d'une centaine de personnes ont participé à l'événement. Des balades nature et des stands d'animation, proposés par l'Entente et les différents partenaires et participants, ont permis aux visiteurs de **découvrir la zone humide et ses espèces**, et d'échanger autour des actions mises en place pour préserver l'environnement. Ce fut aussi l'occasion pour l'établissement d'expliquer ses missions menées sur le territoire du pays Noyonnais.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES / SUD AVESNOIS

Point d'avancement de l'étude de faisabilité



L'Entente a rencontré les élus d'Hirson (02) et d'Anor (59), le 15 février, pour présenter l'état d'avancement de l'étude de faisabilité sur le secteur amont du bassin versant de l'Oise. Une **opération de levés bathymétriques et topographiques** a été réalisée (fin 2023 à l'été 2024) par l'entreprise INGEO. L'opération a été retardée en raison des niveaux d'eau trop élevés. Ces données seront utilisées par le bureau d'études qui mènera l'étude de faisabilité afin d'établir un **programme de travaux pour protéger les habitants d'Hirson, d'Anor et de Saint-Michel des crues** en complément des aménagements déjà effectués.

[EN BREF]

Hirson, présentation du dispositif Inond'action



Une trentaine de personnes ont participé à la réunion publique de présentation du dispositif Inond'action qui s'est tenue le 15 février en présence de Jean-Jacques Thomas, maire de la commune, et de ses adjoints. À l'issue de la réunion, huit personnes se sont inscrites à la session de diagnostics.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES

Présentation du dispositif d'alerte SMS pour les débordements du Ton



Le 10 octobre, les équipes de l'Entente Oise-Aisne se sont rendues à Buire (02) pour présenter aux élus le nouveau système d'alerte SMS développé par l'Entente en cas de crue du Ton. Les maires des communes de **Logny-lès-Aubenton, Aubenton, Leuze, Martigny, Bucilly, Éparcy, La Hérie et Origny-en-Thiérache** (02), directement concernés étaient présents pour découvrir ce nouvel outil mis à disposition des riverains. Ce système d'alerte gratuit permet d'envoyer des SMS et des messages vocaux préenregistrés en cas de montée des eaux et de risque de débordement de cours d'eau aux personnes inscrites au dispositif afin de s'organiser pour faire face au risque d'inondations.

L'Entente a fait installer une sonde à Aubenton, en décembre, pour mesurer les niveaux d'eau du Ton. Les données sont disponibles sur le site Internet de l'Entente, rubrique *Réseaux de mesures*.

HIRSON

Suivi du plan de gestion des mesures compensatoires des seuils

Le 14 février, le comité de suivi du plan de gestion des mesures compensatoires s'est réuni à Hirson (02) en présence des services de l'Entente, du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, du CPIE des Pays de l'Aisne, du Syndicat de rivières (SIABOA), de la Communauté de communes des Trois rivières, de la Fédération de pêche de l'Aisne, de la commune d'Hirson, et de Thiérache Sport Nature. L'objectif était de faire un point sur les différentes actions menées en 2023 et d'échanger sur les projets à venir. Lors de ce rendez-vous, il a été souligné l'**effet bénéfique du dérèglement* des seuils à Hirson sur l'amélioration de la qualité piscicole et de la continuité écologique de la rivière Gland sur ce secteur**. Les pêches d'inventaire effectuées par la Fédération de pêche de l'Aisne ont permis d'identifier la présence de sept espèces d'intérêt patrimonial, dont le retour du



Réunion de suivi du plan de gestion des mesures compensatoires des seuils à Hirson (02).

Spirilin et de l'Ombre commun. Treize espèces ont été observées sur le secteur du Pré-Patou, zone de compensation des travaux d'Hirson, à Saint-Michel. **À la suite des crues successives, il a également été observé un abaissement des niveaux d'eau au niveau de l'ancien seuil Pasteur à Hirson par rapport à des crues similaires enregistrées avant son dérèglement.**

En novembre, un **entretien** avec exportation des produits de fauche a été effectué sur la **zone de compensation du Pré-Patou**, conformément au plan de gestion. Le bureau Ingetec, mandaté par l'Entente, a réalisé, fin octobre, une **étude hydromorphologique du Gland en zone urbaine d'Hirson** (profils en long et en travers sur la base de profils déjà réalisés en 2015 et 2020, relevés de vitesse et état des lieux du cours d'eau et des berges).

Pour rappel, l'Entente a réalisé le dérèglement des seuils Pasteur et Moulin vert à Hirson fin 2019, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour rétablir la continuité écologique et sédimentaire de la rivière, et baisser sensiblement le niveau de l'eau en cas de crues dans la commune.

**suppression totale des seuils*

BARRAGE DE PROISY

Changement des flexibles hydrauliques pour garantir les manœuvres



Intervention technique au barrage de Proisy (02) le 18 juin.

Du 17 au 26 juin 2024, l'Entente a procédé au remplacement des **6 flexibles hydrauliques** et à la **vidange des 2 600 litres l'huile dans les vérins et la centrale hydraulique du barrage de Proisy (02)**, une opération sensible qui vise à sécuriser le fonctionnement de l'ouvrage.

Dès l'apparition de premiers signes de vieillissement sur un flexible, l'Entente a fait le choix, à titre préventif, de remplacer l'ensemble des flexibles sur l'ouvrage durant l'été, période de l'année la moins propice aux crues. Les flexibles acheminent l'huile sous pression depuis la centrale hydraulique située dans le local technique jusqu'aux deux vérins, en rive gauche et droite de l'Oise, qui permettent d'activer le clapet de l'ouvrage en cas de régulation. Durant l'opération, le prestataire avait à disposition une centrale hydraulique de secours en cas de crue et de nécessité de manœuvre du barrage. Une vanne bypass, située en rive droite, permet de maintenir un débit minimal dans l'Oise, lors des opérations de maintenance.

Cette opération s'inscrit dans un **programme de maintenance pluriannuel**. L'opération, réalisée par l'entreprise Boma Hydraulique, mandatée par l'Entente, s'élève à 51 000 € HT. Durant l'été, une **maintenance électrique** de l'ouvrage a également été réalisée ainsi qu'un **étalonnage de la position du clapet** pour vérifier la bonne cohérence des données.

[EN BREF]

Dispositif AMI ESTHER



Participation de l'Entente à la rencontre de présentation du dispositif AMI ESTHER le 20 novembre à la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (02).

L'Entente Oise-Aisne a été associée aux ateliers du dispositif AMI ESTHER de la **Région Hauts-de-France** sur le site pilote de la Communauté de communes Thiérache Sambre & Oise, le 20 novembre, pour participer au diagnostic de territoire et réfléchir aux projets potentiels concernant le risque d'inondations. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans la recherche de financements pour les projets d'adaptation au changement climatique.

BARRAGE DE PROISY

Réfection d'un chemin d'accès en pied de digue



Réfection du chemin agricole le 7 octobre.

En novembre, l'Entente Oise-Aisne a mené des travaux de réfection sur le chemin situé en amont du barrage de Proisy (02), en rive droite de l'Oise. Celui-ci, propriété de l'Entente, créé lors de la construction de l'ouvrage, permet aux exploitants agricoles de contourner la digue pour accéder à leurs pâtures. Après 15 ans d'usage, il était devenu difficilement praticable en raison des déformations.

Les travaux, réalisés par l'entreprise De Barba, ont consisté à **reprofilier la surface et à apporter une couche de rechargement en cailloux sur 600 mètres**. Le coût de l'opération s'élève à 5 800 € HT. Pour rappel, le barrage de Proisy permet de réguler les crues majeures de l'Oise.

[SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATIONS] Visite du barrage de Proisy



Visite de l'ouvrage hydraulique et explications sur son fonctionnement.

20 élèves de CM1/CM2 de l'école Victor Hugo et 40 élèves de 6^e et 5^e SEGPA du collège G. Cobast d'Hirson (02), accompagnés de leurs professeurs, ont visité le barrage de Proisy (02) le 13 juin.

THIÉRACHE SAMBRE ET OISE / VAL DE L'OISE

Point d'avancement du classement des ouvrages hydrauliques

L'arrêté préfectoral de classement du barrage de Proisy (02) a été signé le 29 mars 2024 par le Préfet de l'Aisne.

Le dossier de classement du système d'endiguement de Guise (02) a été déposé avant le 30 juin auprès des services de l'État pour y être instruit. Les documents ont également été transmis aux élus. Une demande de report avait été autorisée par

la préfecture en raison du linéaire important et des difficultés d'accès et d'entretien aux parcelles privées.

L'arrêté préfectoral pour le classement du système d'endiguement d'Origny-Sainte-Benoîte (02) était attendu au 30 juin 2024 mais en raison des délais d'instruction, une demande de report a été approuvée par les services de l'État.



Système d'endiguement de Guise (02) constitué, ici, d'un muret.

[DES ÉTUDES EN COURS POUR LIMITER LES COULÉES DE BOUE]

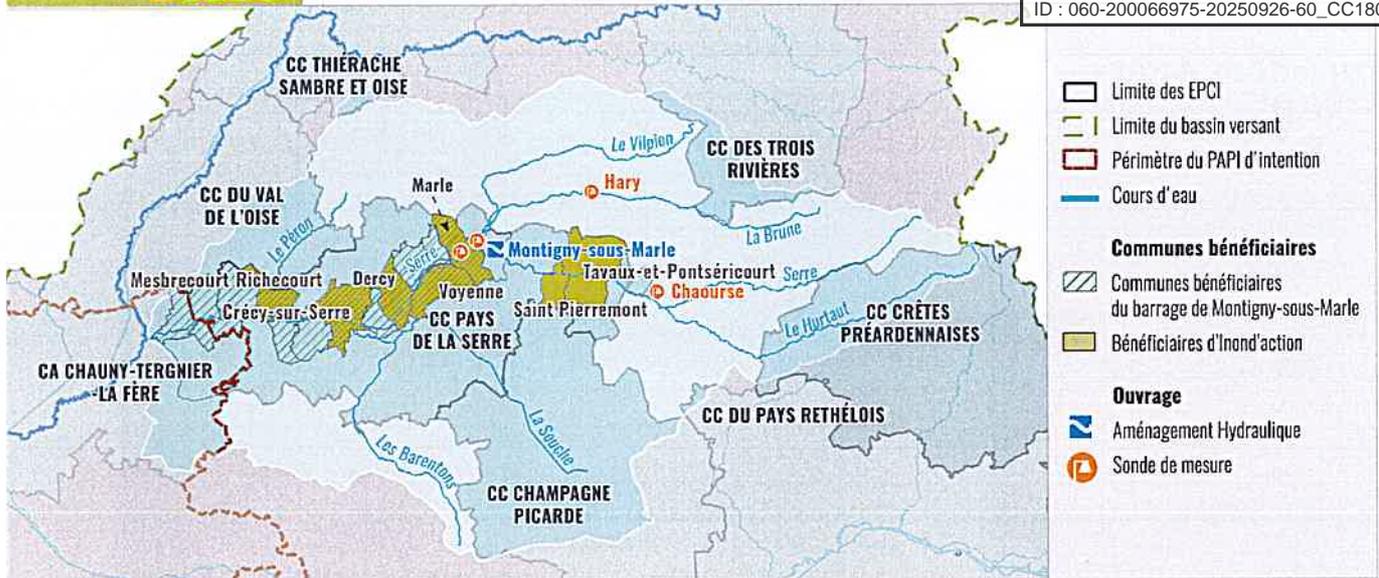
L'Entente mène différentes études afin d'établir des programmes d'aménagements sur-mesure sur les territoires impactés par les coulées de boue et l'érosion des sols.

Bucilly et Martigny

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année avec les exploitants agricoles pour convenir d'un programme d'aménagements pour réduire le ruissellement sur le secteur de Bucilly et Martigny (02). Des relevés topographiques ont été effectués et les conventions tripartites entre l'Entente, les exploitants et les propriétaires ont été signées pour valider les **22 aménagements prévus**. La demande de DIG (Déclaration d'intérêt général) a été déposée auprès de la DDT en septembre. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique.

Aubenton,

L'Entente a rencontré, le 18 novembre, les élus et les habitants impactés par les coulées de boue des hameaux de La Malabreuvée et du Bas Val la Caure (02). Le diagnostic est en cours de réalisation pour proposer des solutions adéquates. Une visite a également été réalisée dans la commune pour identifier les problématiques de débordement du cours d'eau Le Ton.



- Limite des EPCI
- Limite du bassin versant
- Périmètre du PAPI d'intention
- Cours d'eau
- Communes bénéficiaires**
- Communes bénéficiaires du barrage de Montigny-sous-Marle
- Bénéficiaires d'Inond'action
- Ouvrage**
- Aménagement Hydraulique
- Sonde de mesure

BASSIN DE LA SERRE

Premières rencontres avec les acteurs locaux pour l'émergence du SAGE



Réunion organisée par les services de l'État à Vesles-et-Caumont (02) le 12 septembre.

Fin 2023, l'Entente Oise-Aisne s'est vu confier l'émergence du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Serre par le Préfet de l'Aisne. Celle-ci est inscrite aux objectifs prioritaires de la Préfecture.

Pour ce faire, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année avec les services de l'État, les partenaires, les chambres consulaires, les élus des EPCI concernés, les associations environnementales, ... pour **présenter les enjeux de l'émergence et la réalisation du SAGE.**

Une **proposition de périmètre du SAGE**, élaborée en amont avec les EPCI, a été **transmise aux services de l'État** en octobre 2024, qui se sont chargés ensuite d'envoyer, en décembre, un courrier aux **communes et aux intercommunalités concernées pour qu'elles rendent un avis.** Il s'ensuivra une **validation du périmètre en Commission de labellisation territoriale prévue en 2025.**

Le **pré-diagnostic est en cours de rédaction.** Il est alimenté à la fois par les documents d'informations existants et par les rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le diagnostic détaillé sera établi après mise en place de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, qui est l'organe de concertation et de décision du SAGE, composé d'élus locaux, de l'État, d'établissements publics et d'usagers.

+ d'infos sur l'émergence du SAGE bassin de la Serre p 25

[EN BREF]

Pays de la Serre, présentation du dispositif Inond'action

L'Entente Oise-Aisne s'est rendue à Crècy-sur-Serre (02) le 6 juin et à Vienne (02) le 20 juin pour présenter le **dispositif Inond'action.** Les échanges ont également porté sur le **fonctionnement de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle (02).** Il a été rappelé que l'ouvrage ne fonctionne pas pour toutes les crues. Il est calibré pour éviter des dommages dans les zones habitées. Pour les très fortes crues qui dépassent les capacités de stockage de l'ouvrage ou pour les communes situées en amont ou riveraines d'affluents, le dispositif Inond'action est une des solutions pour se protéger contre les inondations. La proposition du dispositif et la facilité des démarches pour bénéficier d'une aide ont été appréciées par les participants. Plus d'une dizaine de personnes se sont inscrites au dispositif.



Présentation du dispositif Inond'action à Crècy-sur-Serre (02) le 6 juin.

BARRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE

Création d'un chemin d'accès en pied de digue

Le barrage de Montigny-sous-Marle (02) dispose d'un chemin agricole de franchissement de la digue. Cependant, l'évolution des besoins et la circulation régulière des engins agricoles endommagent la crête de la digue et risquent à terme d'être préjudiciables pour sa structure. C'est pourquoi, l'Entente Oise-Aisne a décidé de créer un chemin agricole en pied de digue amont sur une parcelle dont elle est propriétaire.

En effet, lors de l'aménagement de l'ouvrage en 2019, l'Entente a fait l'acquisition de parcelles nécessaires à la mise en place du chantier. Aujourd'hui, celles-ci ne sont plus utiles à l'ouvrage. Une rétrocession aux exploitants agricoles est également prévue. Les travaux, réalisés du 7 octobre au 14 novembre 2024, par l'entreprise De Barba, ont permis la **création d'un chemin de 200 mètres facilitant la circulation**



Travaux de création du chemin agricole le 14 octobre.

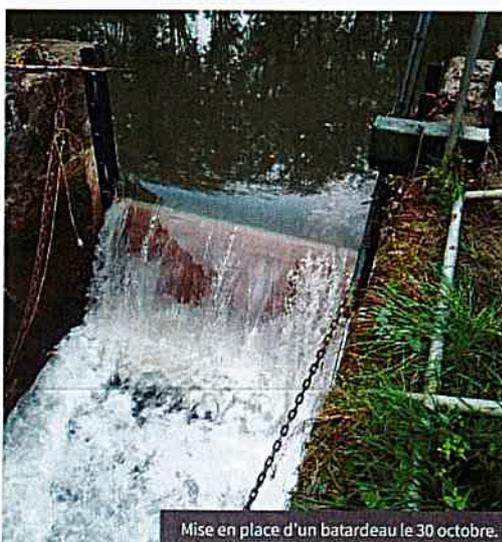
des engins agricoles tout en préservant la digue. De plus, **le chemin en crête de digue a fait l'objet d'une réfection** afin de réparer les légères déformations dues aux passages des engins agricoles. Le coût de l'opération s'élève à 36 500 € HT.

Pour rappel, le barrage de Montigny-sous-Marle permet de réguler les crues majeures de la Serre. Il est déclenché lorsqu'un niveau défini par le règlement d'eau est atteint.

MARLE

Opération d'urgence à la brèche de Marcy

La brèche de Marcy (02) a été transférée par le syndicat de la Serre aval à l'Entente en juin 2022. Dès sa prise en main, la vétusté de l'ensemble des dispositifs a été constatée. La **révision de la centrale et du réseau hydraulique** a été réalisée début septembre 2024. Le vérin usagé et l'automate hors service ont conduit l'Entente à mandater une entreprise pour réaliser sa réparation. Toutefois, les niveaux d'eau élevés depuis plus d'un an, n'ont pas permis au prestataire d'intervenir dans des conditions adéquates.



Mise en place d'un batardeau le 30 octobre.

Le 20 septembre, le vérin s'est cassé entraînant un assèc du Vilpion. La **coordination d'entreprises locales a permis de bloquer le clapet dans des conditions très difficiles.** Après plusieurs semaines d'intervention, un batardeau conforme et sécurisé (glissière avec cornière et traverses de chêne) a été installé, le 30 octobre, afin de maintenir un niveau stable durant l'hiver et d'éviter des assècs du Vilpion. L'opération d'entretien du clapet (comportant la réparation du vérin) pourra donc se poursuivre en sécurité.

[EN BREF]

Entretien du barrage



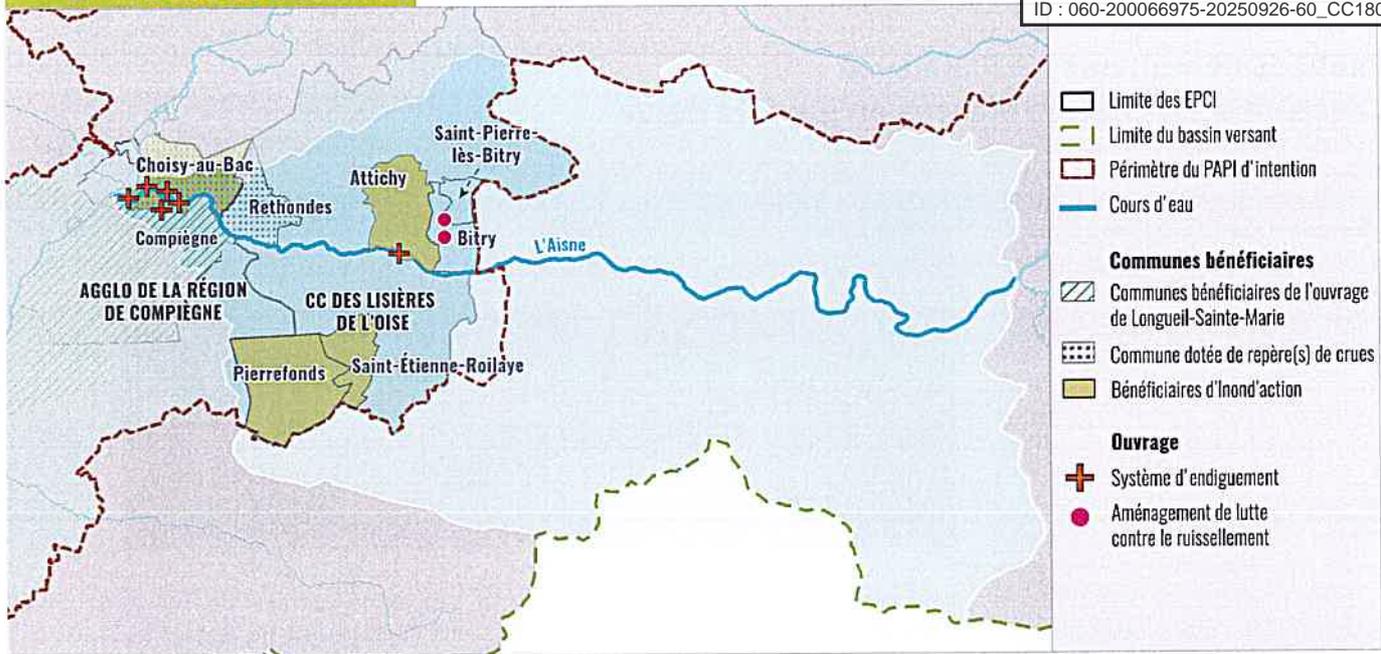
Entretien du barrage de Montigny-sous-Marle (02).

Le 20 septembre, une maintenance électrique a été réalisée sur le barrage ainsi qu'un raccordement à la fibre optique en vue d'améliorer la transmission des données des sondes de mesures de l'ouvrage aux équipes techniques de l'Entente.

Classement du barrage

L'**arrêté préfectoral** de classement du barrage de Montigny-sous-Marle (02) a été signé le 29 mars 2024 par le Préfet de l'Aisne.

> Aisne aval



[DES ÉTUDES EN COURS POUR LIMITER LES COULÉES DE BOUE]

L'Entente mène différentes études afin d'établir des programmes d'aménagements sur-mesure sur les territoires impactés par les coulées de boue et l'érosion des sols.



Coulée de boue à Attichy (60) en 2018.

Attichy

La commune qui est régulièrement impactée par des coulées de boue va bénéficier d'un programme d'aménagements pour limiter le ruissellement sur le sous-bassin versant du ru de Milleville. Le programme de travaux est divisé en deux phases. La première regroupe l'ensemble des travaux prioritaires pour lesquels les exploitants ont donné leur accord. La concertation avec les exploitants agricoles se poursuit en vue du dépôt de la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG). Une réunion sera organisée en 2025 avec la commune pour informer la population et présenter les aménagements.

Berneuil-sur-Aisne et Nampcel

Des programmes d'aménagements sont également à l'étude sur ces deux communes pour réduire les coulées de boue.



Futur site d'implantation d'une mare d'infiltration à Berneuil-sur-Aisne (60).

[EN BREF]

Point d'avancement des actions et projets



Réunion de présentation des actions en cours au siège de la CCLLO le 13 mai.

Comme chaque année, l'Entente a présenté l'état d'avancement des actions effectuées et en cours aux élus de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise. Lors de ce rendez-vous, qui a eu lieu le 13 mai, il a été proposé d'accompagner l'EPCI dans la mise en place du PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) pour la partie risque inondation.

Entretien des aménagements de gestion du ruissellement

Durant l'été, l'Entente a réalisé l'entretien des aménagements d'hydraulique douce à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60) pour assurer leur efficacité.

LISIÈRES DE L'OISE

Point d'avancement du classement des ouvrages hydrauliques

L'arrêté préfectoral de classement du **système d'endiguement d'Attichy (60)** était attendu au 30 juin 2024 mais en raison des délais d'instruction du dossier, une demande de report a été approuvée par les services de l'État.



PIERREFONDS, CHELLES ET HAUTEFONTAINE Présentation du dispositif Inond'action

Le 25 novembre, les équipes de l'Entente ont présenté le dispositif Inond'action à la cinquantaine de riverains présents. Un **état d'avancement des projets de lutte contre les coulées de boue** qui impactent les communes a également été présenté.

VIC-SUR-AISNE

Étude d'une zone de stockage temporaire de matériaux

Pour ses futurs projets de lutte contre les inondations, l'Entente a besoin de matériaux adéquats. C'est pourquoi, conformément à la convention signée avec la Société du Canal Seine-Nord Europe, des matériaux pourront être entreposés temporairement sur les bassins de l'ancienne sucrerie de Vic-sur-Aisne (02) propriétés de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin). Le site, non

exploité depuis plusieurs années, a été colonisé par la végétation et la faune, abritant quelques espèces protégées à enjeux modérés. Afin d'évaluer de façon précise l'impact du projet sur ces espèces, des études environnementales détaillées sont en cours en étroite collaboration avec les services de l'État.

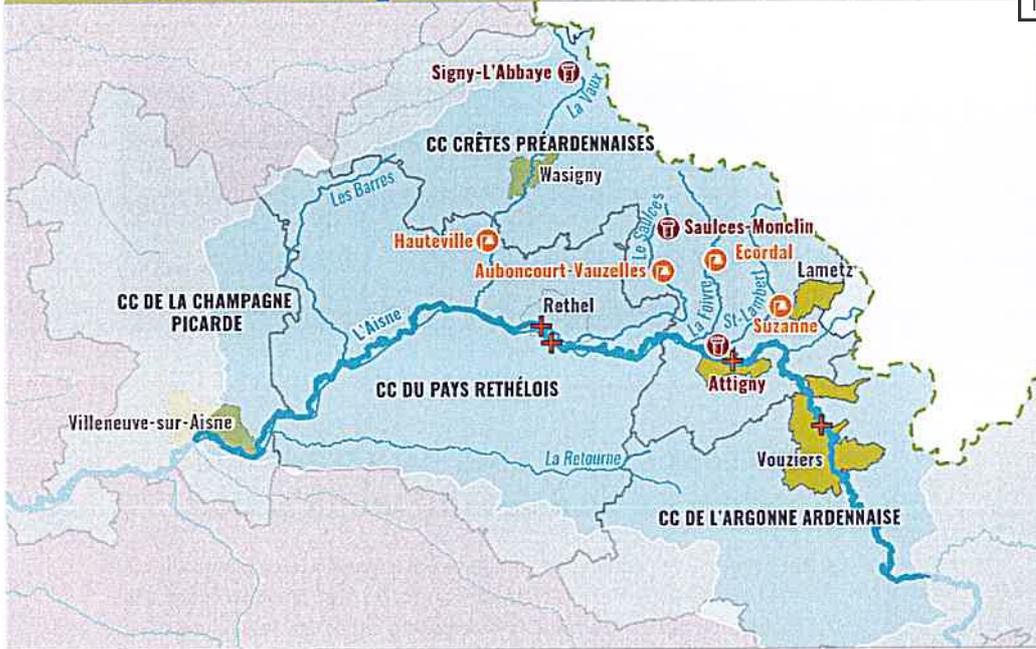
[ÉVÈNEMENT]

L'Entente présente ses missions sur le territoire des Lisières de l'Oise



L'Entente a participé à la première édition de la **Fête de la transition écologique** organisée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise à Couloisy (60) le 6 juillet, l'occasion d'échanger avec les élus locaux et les habitants sur les projets en cours et à venir.

> Aisne moyenne



- Limite des EPCI
- Limite du bassin versant
- Cours d'eau
- Communes bénéficiaires**
- Bénéficiaires d'Inond'action
- Ouvrage**
- Système d'endiguement
- Pluviomètre
- Sonde de mesure

BASSIN DE LA VAUX

Un système d'alerte SMS à la population en cas de débordement de la Vaux

L'Entente accompagne les collectivités membres à l'anticipation de la crise en développant des systèmes d'alerte gratuits à la population.



Réunion de présentation à Wasigny (08) le 18 juin.

Les équipes de l'Entente Oise-Aisne se sont rendues à Wasigny (08), le 18 juin, pour présenter aux élus le nouveau système d'alerte SMS en cas de crue de la

Vaux développé par l'Entente et basé sur les données pluviométriques fournies par Météo France. Deux communes sont particulièrement concernées : Wasigny (Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, 08) et Eclly (Communauté de communes du Pays rethélois, 08). Ce système d'alerte gratuit permet d'envoyer des SMS et des messages vocaux pré-enregistrés en cas de montée des eaux et de risque de débordement de cours d'eau aux personnes inscrites au dispositif afin de s'organiser pour faire face au risque d'inondations. Un SMS d'alerte a été envoyé à la dizaine de personnes inscrites au dispositif d'alerte le 10 octobre pour prévenir d'un risque de débordement du cours d'eau de la Vaux.

[EN BREF]

Savigny-sur-Aisne, présentation du dispositif Inond'action



Réunion publique à Savigny-sur-Aisne (08) le 14 mai.

Une dizaine de personnes ont participé à la réunion publique de présentation du dispositif Inond'action qui a eu lieu à Savigny-sur-Aisne (08), le 14 mai, à l'invitation de Thierry Machinet, maire de la commune, et de Benoît Singlit, président de l'intercommunalité.

CRÊTES PRÉARDENNAISES / PAYS RETHÉLOIS

Point d'avancement du classement des ouvrages hydrauliques

Attigny / Vrizey (Vouziers)

Les arrêtés préfectoraux de classement ont été réceptionnés, le 21 juin, pour les systèmes d'endiguement d'Attigny (08), et le 13 novembre pour celui de Vrizey (Vouziers, 08). Ces deux systèmes ne nécessitent pas de travaux, et les conventions avec Voies Navigables de France (VNF) sont en cours de rédaction.

En raison de la crue de l'Aisne fin février, une partie du rideau de palplanches de

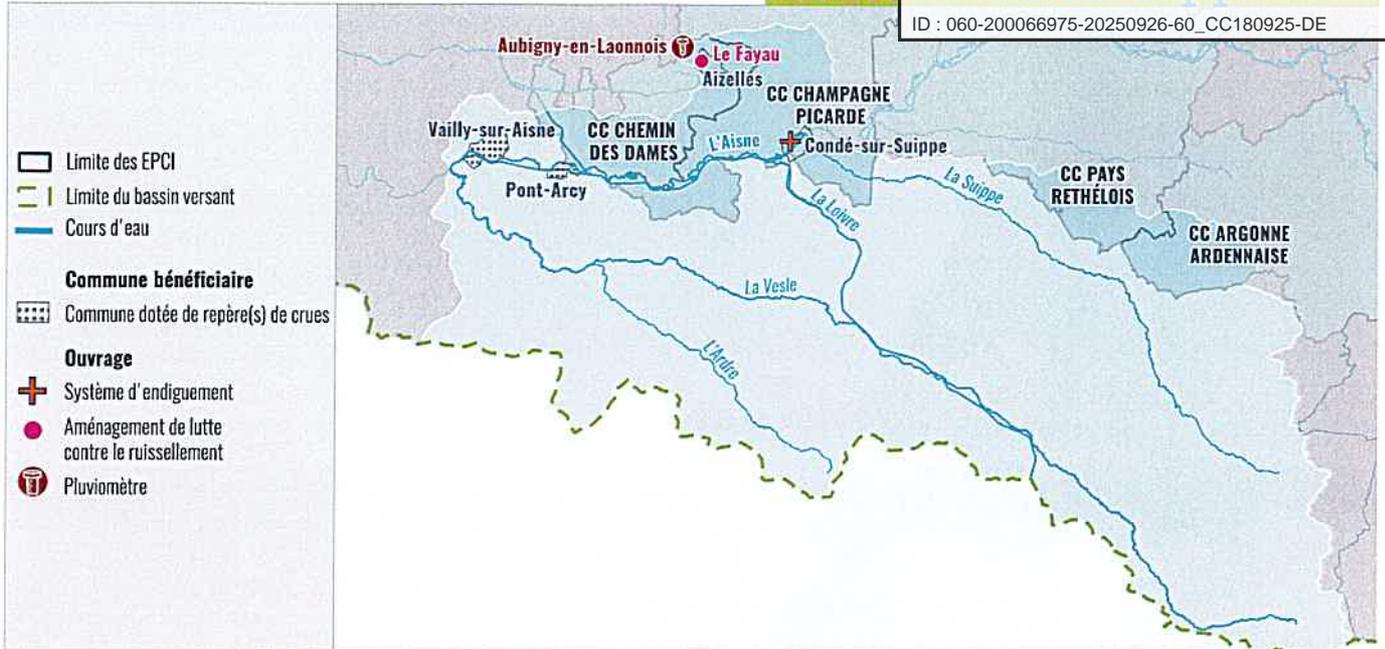
la digue d'Attigny s'est affaïssée. Alertée par VNF, l'équipe de l'Entente s'est rendue sur place le 6 mars pour constater les désordres. Des travaux seront à prévoir courant 2025 pour sécuriser les berges du canal.

Rethel

La digue des Cavaliers à Rethel (08), ouvrage domanial, a fait l'objet d'une convention avec la préfecture des Ardennes qui a été

signée le 17 janvier 2024. À ce stade, les travaux envisagés consistent à mettre en place une tranchée filtrante pour éviter les risques d'érosion de la digue.

Les arrêtés préfectoraux de classement ont été réceptionnés pour les systèmes d'endiguement du Gingembre et des Cavaliers à Rethel (08) le 18 juin.



AIZELLES

Lancement des travaux d'élargissement du ru de Fayau

Inscrits dans un programme débuté en 2011 sur le bassin versant du ru de Fayau à la suite d'épisodes pluvieux ayant entraîné des dommages aux biens et aux personnes, les travaux d'élargissement du ru, menés par l'Entente dans la rue du Moulin à Aizelles (02), vont permettre de **redonner de l'espace au cours d'eau et de limiter le risque de débordement**.

Le projet et les différentes phases de travaux ont été présentés en **réunion publique**, le 9 septembre à Aizelles, en présence des élus communaux et des riverains de la rue du Moulin. Puis, le chantier a débuté fin septembre par le dévoiement des canalisations d'eau potable, suivi des travaux d'élargissement du cours d'eau. En fin d'année, l'ancienne buse enterrée qui permet au cours d'eau de traverser la route a été remplacée par un dalot permettant de doubler la capacité d'écoulement. Un **reprofilage du lit mineur du ru sur 220 mètres**, des **plantations d'hélophytes** (plantes d'eau) et des **bandes végétalisées** seront réalisés ainsi que la **reconstruction des sept passerelles d'accès aux habitations**. Une **réfection de la voirie** sera effectuée au cours du mois de juin 2025 et clôturera le chantier global.

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, portés par la commune et le Département étaient nécessaires sur ce sec-



Travaux d'élargissement du ru de Fayau à Aizelles (02) le 29 octobre.

teur, c'est pourquoi les équipes de l'Entente et les entreprises de réseaux se sont coordonnées afin d'optimiser le temps d'intervention sur la route et limiter ainsi les désagréments pour les riverains.

Un expert judiciaire a été mandaté par le tribunal administratif au titre du référé préventif afin d'établir un état des lieux du bâti aux abords du chantier avant et après les travaux.

Le coût de l'opération s'élève à 720 000 € HT (études et travaux de l'élargissement du ru) financés par l'Entente Oise-Aisne. Une demande de subvention a été déposée auprès du FEDER régional Hauts-de-France (20 % des travaux).

[EN BREF]

Digue de Condé-sur-Suippe

Après avoir fait réaliser un diagnostic approfondi (visite technique, investigations et étude de sol), le bureau d'études, mandaté par l'Entente, a conclu que la digue de Condé-sur-Suippe (02) n'était pas en mesure d'assurer une protection totale contre les inondations des rivières Aisne

et Suippe. D'une part la zone protégée est inondée par la remontée de la nappe constatée lors de la crue de février 2024 ; et d'autre part les eaux peuvent contourner la digue. L'Entente propose d'étudier la mise en place d'une buse avec un clapet anti-retour pour faciliter le ressuyage des eaux dans le secteur de la digue des Champs.

Saint-Thomas

Plusieurs arbres ont été plantés le 21 mars finalisant ainsi le chantier. Pour rappel, le bassin aménagé sur la commune de Saint-Thomas (02) par l'Entente en 2023 permet de réduire le risque inondation dans la commune.

> Aisne amont Aire



- Limite des EPCI
- Limite du bassin versant
- Cours d'eau
- Communes bénéficiaires**
- Commune dotée de repère(s) de crues
- Bénéficiaires d'Inond'action
- Ouvrage**
- Système d'endiguement
- Aménagement de lutte contre le ruissellement
- Sonde de mesure

BASSIN DE L'AIRE Les 7 sous-bassins de l'Aire à l'étude

Lancée en septembre 2023, l'étude de gestion du ruissellement menée par l'Entente et la Chambre d'agriculture de la Meuse associées à la Chambre régionale Grand Est, se poursuit. Elle a pour objectif de **proposer un programme d'actions afin de limiter les coulées de boue** sur les communes de **Clermont-en-Argonne** (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), **Brabant-en-Argonne**, **Avocourt** et **Les Souhesmes-Rampont** (55). La surface totale étudiée représente plus de **1 000 hectares**. L'état des lieux des sept sous-bassins a été finalisé en 2024. Des échanges ont eu lieu avec une quarantaine d'exploitants agricoles pour recueillir leur témoignage sur les événements passés. Chaque sous-bassin a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis et présenté aux élus et aux financeurs le 24 juin. La deuxième phase de l'étude qui est en cours d'élaboration consiste à modé-



Ruissellement à Vraincourt (55) le 24 mai 2024.

liser le fonctionnement hydraulique du territoire pour analyser les écoulements et définir les objectifs auxquels les aménagements devront répondre. De septembre à décembre, **6 permanences**, tenues sur le secteur, ont permis de **rencontrer 27 exploitants agricoles** et leur remettre un **diagnostic érosion personnalisé**.

Le diagnostic s'inscrit dans le **CTEC** (Contrat de territoire «eau & climat») de l'Aisne amont. L'étude globale sur les sous-bassins s'élève à 100 000 € HT, portée par l'Entente Oise-Aisne, et subventionnée par la Région Grand Est à hauteur de 20 % et l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 60 %.

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

L'Entente répond aux nombreuses demandes des communes, qui ont été touchées par des coulées de boue à la suite des fortes précipitations et des cumuls de pluie en 2024, en fonction des problématiques. Elle rencontre les élus et les exploitants agricoles pour échanger sur les solutions possibles, par exemple à **Aubréville**, **Avocourt**, **Boureilles**, **Lignièrès-sur-Aire**, **Les Souhesmes-Rampont** (55). Des visites de terrain ont été effectuées et les différents diagnostics sont en cours de réalisation. Une visite de terrain a été réalisée le 22 janvier, à **Rembercourt-Sommaise**, **Vaubecourt**, et **Pretzen-Argonne** (55) en présence du SMAVAS (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure), pour établir un premier état des lieux. L'analyse de ce secteur s'inscrit dans le **CTEC** (Contrat de territoire «eau & climat») de l'Aisne amont.

[EN BREF]

Digue de Récicourt

L'Entente a reçu l'arrêté préfectoral de classement du système d'endiguement de Récicourt (55) le 30 juin.

Rarécourt, entretien des aménagements



Entretien des haies réalisé mi-juillet.

Début mars et au cours de l'été, des entretiens ont été entrepris sur les haies et les fascines implantées à Rarécourt (55) afin de **densifier les végétaux et assurer leur pérennité**. Ces aménagements de gestion des ruissellements, mis en place par l'Entente, protègent les habitations situées en aval.

Organisation de la GEMAPI sur le bassin

Une réunion a eu lieu le 8 février avec **Martine Aubry**, présidente de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne, **Christian Weiss**, délégué à l'Entente pour la Communauté de communes et les maires des communes situées sur le périmètre du SMAVAS pour la compétence prévention des inondations, afin d'aborder les services proposés par le SMAVAS et l'Entente sur le bassin afin d'harmoniser cette offre.

CHAUNOIS / PAYS DE LA SERRE

Organisation de la GEMAPI :

1^{er} COPIL du territoire pilote inondations

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes du pays de la Serre (02) ont été identifiées par le Préfet de l'Aisne à la suite des crues de 2021 pour mener une réflexion sur la gestion des cours d'eau, du ruissellement et du pluvial sur ces territoires avec les acteurs gémapiens.

Une charte a été signée fin 2023 pour clarifier les actions et les obligations réglementaires en termes de gestion des inondations. À cette époque, un engagement a été pris par les différents acteurs pour travailler en collaboration afin d'améliorer la coordination des actions. Le premier COPIL a eu lieu le 22 mars à La Fère.



COPIL organisé à la salle Drouot à La Fère (02).

Ce premier COPIL, organisé par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère s'est tenu en présence des représentants et services de l'État, des parlementaires, des élus locaux, des syndicats de rivières, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des représentants de la profession agricole.

Cette rencontre portait sur la **restitution des travaux menés par les acteurs autour de l'organisation des compétences « eau » et des structures présentes sur le territoire du chaunois et du pays de la Serre.**

L'objectif de ce travail est répondre au « qui fait quoi et qui est responsable de quoi ? » afin d'améliorer la prévention et la gestion de la crise. Un plan d'actions à enjeux locaux et nationaux va ensuite être mené. L'Entente est intervenue pour présenter les **caractéristiques géographiques et**

hydrologiques du territoire, et a informé sur le développement d'un nouvel outil, *Castor Futé* destiné aux acteurs de la gestion de crise qui sera mis à disposition des maires début 2025.

À la suite de ce premier COPIL, des réunions régulières ont été organisées entre les acteurs signataires de façon à échanger sur les différentes compétences et coordonner les actions pour gagner en efficacité.

À titre d'exemple, l'Entente a participé au **COTECH du territoire pilote** le 6 novembre à Chauny, en présence des EPCI, du syndicat de l'Oise aval, de la DDT, et de la Chambre d'agriculture pour préparer le prochain COPIL qui aura lieu au printemps 2025.

Temps forts

13 avril 2022 : réunion de lancement du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre (02).

14 septembre et 13 décembre 2022 : réunions de concertation avec les élus des deux EPCI et les acteurs concernés.

13 juin 2023 : réunion de restitution des travaux effectués à l'invitation de Alain Ngouoto, secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne, en présence des élus locaux et des acteurs concernés.



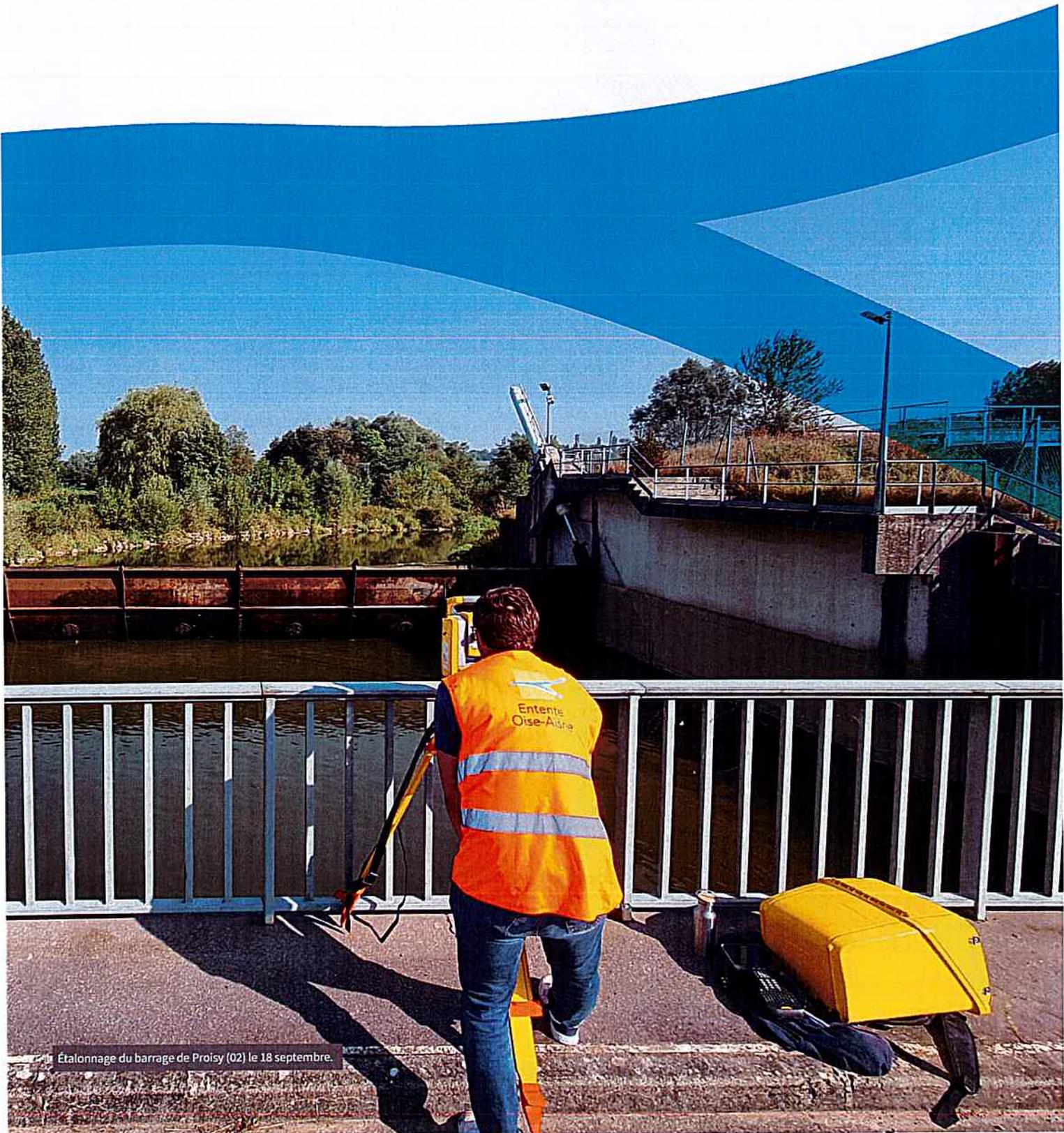
Signature de la charte le 13 octobre à Chauny (02).

13 octobre 2023 : signature de la charte de gestion des compétences du cycle de l'eau à Chauny (02) en présence du Préfet de l'Aisne, des élus locaux et des acteurs concernés (syndicats de bassin, Chambre d'agriculture de l'Aisne et Agence de l'eau Seine Normandie).

CONSULTEZ
LA CHARTE



5 L'ÉTABLISSEMENT



Étalonnage du barrage de Proisy (02) le 18 septembre.

Les effectifs

Des experts mobilisés pour les territoires

En 2024, l'Entente a recruté 6 agents pour répondre aux besoins croissants en termes d'expertise concernant la gestion des milieux aquatiques et l'animation du SAGE du bassin de la Serre, et pallier le départ d'agents.

Par ordre de recrutement dans l'année, nous ont rejoints : **Daniel Arbogast**, technicien rivières et milieux aquatiques ; **Marco Debiève**, chargé de la modélisation hydraulique ; **Maëlle Delarbre**, animatrice SAGE ; **Nadège Schneider**, chargée des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement ; **Henri Lamur**, chargé des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement ; **Clélia Dague**, animatrice du PAPI de la vallée de l'Oise.

François Paris, anciennement animateur du PAPI de la vallée de l'Oise, occupe depuis le 1^{er} septembre le poste de directeur des ouvrages et de l'exploitation à la suite du départ de Virginie Fouilliart.

L'Entente a accueilli une stagiaire, **Auriane Barbot**, dans le cadre de son master GAED durant trois mois, au sein du service Environnement. Elle a participé au diagnostic de restauration du ru de Bellefontaine (60) dans le cadre de la réalisation du PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien).

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE EN CAS DE CRISE

Un système d'astreinte est organisé au sein du pôle technique de l'Entente pour assurer la continuité du service, **tous les week-end entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. En cas de crise, les agents sont mobilisés sur le terrain.**

L'astreinte est constituée de deux équipes techniques prêtes à intervenir en même temps. Les barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle (02), complémentaires pour réguler les crues sur deux cours d'eau et distants d'une vingtaine de kilomètres, peuvent en effet être activés simultanément.

Chaque automne, les équipes se préparent à intervenir en procédant à des **exercices de crise en situation réelle sur les trois grands ouvrages** : Proisy, Montigny-sous-Marle, et Longueil-Sainte-Marie.



Exercice au site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60).

SEMAINE DE 4.5 JOURS

Le 17 octobre, le comité syndical a approuvé la mise en place d'un nouveau cycle de travail optionnel. Les agents qui le souhaitent peuvent réaliser des amplitudes de travail plus importantes sur 4,5 jours, pour un temps plein, afin de bénéficier d'une demi-journée par semaine non travaillée au choix de l'agent (mercredi après-midi ou vendredi après-midi).



RTT

Les agents disposent de 22 jours de RTT par an (non reportables d'une année sur l'autre, sauf dispositions relatives au compte épargne-temps). Deux jours et demi de RTT peuvent être posés par mois.

TÉLÉTRAVAIL

25 agents de l'Entente Oise-Aisne, sur un total de 28 agents, **ont télétravaillé au cours de l'année 2024** conformément au décret n°2016-151 du 11 février 2016 autorisant les collectivités à mettre en place le télétravail au sein de leur structure. **Deux jours maximum par agent et par semaine (non reportables) sont autorisés.**

89%

des agents
ont bénéficié
du télétravail

19%

du temps de travail
télétravaillé
soit 896 jours de télétravail



Répartition des agents en télétravail :

21 catégorie A
4 catégorie B
0 catégorie C
dont
20 agents en filière technique
et 5 en filière administrative

Bilan carbone
35 878 kilomètres

en voiture évités
représentant

-3,6 tonnes
de gaz à effet de serre (GES)



10 agents
se rendent à l'Entente
via les transports
en commun, le vélo,
ou la marche.

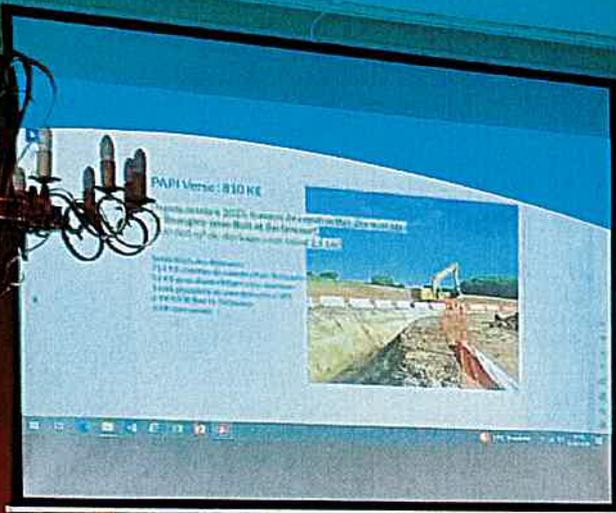
> L'établissement

Organigramme des services



6

LES FINANCES



Comité syndical du 11 juin 2024 à l'Hôtel du Département à Laon (02).

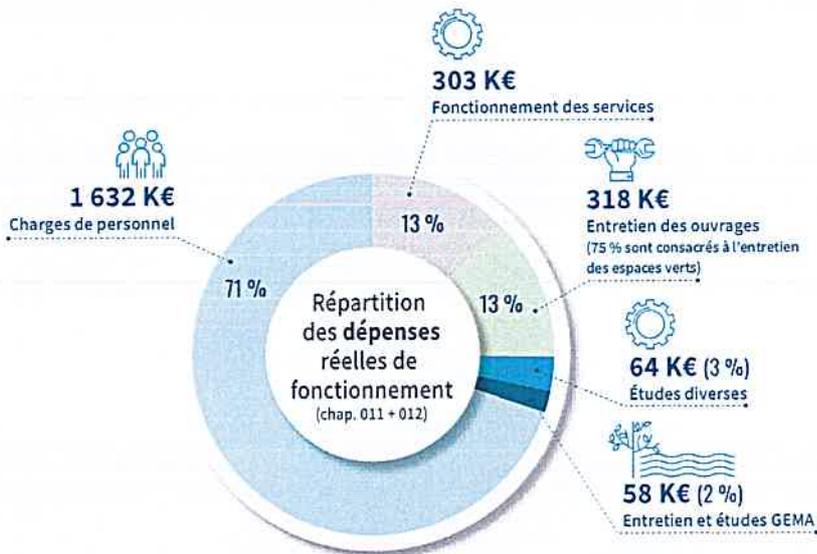
Le compte administratif 2024

L'année 2024 a été marquée par deux chantiers substantiels en autorisation de programme : la poursuite de la construction des deux ouvrages écrêteurs de la Verse (60 - PAPI Verse) et le commencement des travaux d'élargissement du ru de Fayau à Aizelles (02) donnant lieu à d'importants décaissements. Les études de danger sur les systèmes d'endiguement et les études relatives au projet Longueil II se sont également poursuivies.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement = 2 843 K€
(2 155 K€ l'année précédente) hors opérations d'ordre budgétaire.

Le taux de consommation des crédits réels votés s'élève à 71 % (60 % en 2023). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 743 K€ pour 731 K€ en 2023.



Évolution des charges de personnel

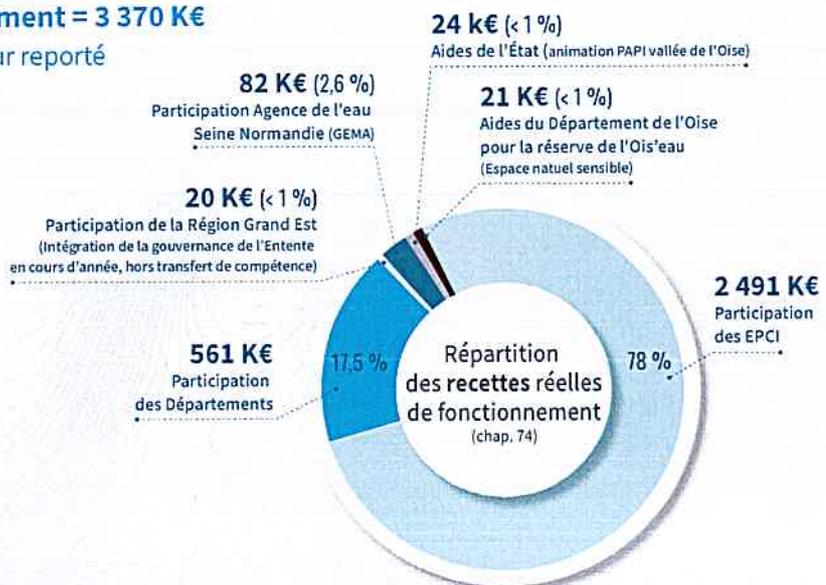
Le nombre de postes ouverts est passé de 20 en 2022, à 24 en 2023 puis à 25 postes en 2024, occasionnant une augmentation significative des charges de personnel. L'année 2024 a été marquée par 4 départs d'agents et la création d'un poste d'animateur SAGE Serre qui a été pourvu. Les derniers recrutements réalisés en décembre ont permis de pourvoir l'ensemble des postes disponibles (directeur des ouvrages et de l'exploitation, ingénierie modélisation hydraulique, animatrice PAPI et deux ingénieurs ouvrages hydrauliques). Les 25 postes sont donc désormais pourvus depuis décembre 2024. Des frais divers accompagnent cette montée en charge des effectifs : mise en place de la participation employeur pour la mutuelle en avril et de la prévoyance en octobre (protection sociale complémentaire) ; ainsi que la participation aux chèques déjeuner (carte UP déjeuner) proportionnellement à l'effectif.

Les recettes réelles de fonctionnement = 3 370 K€

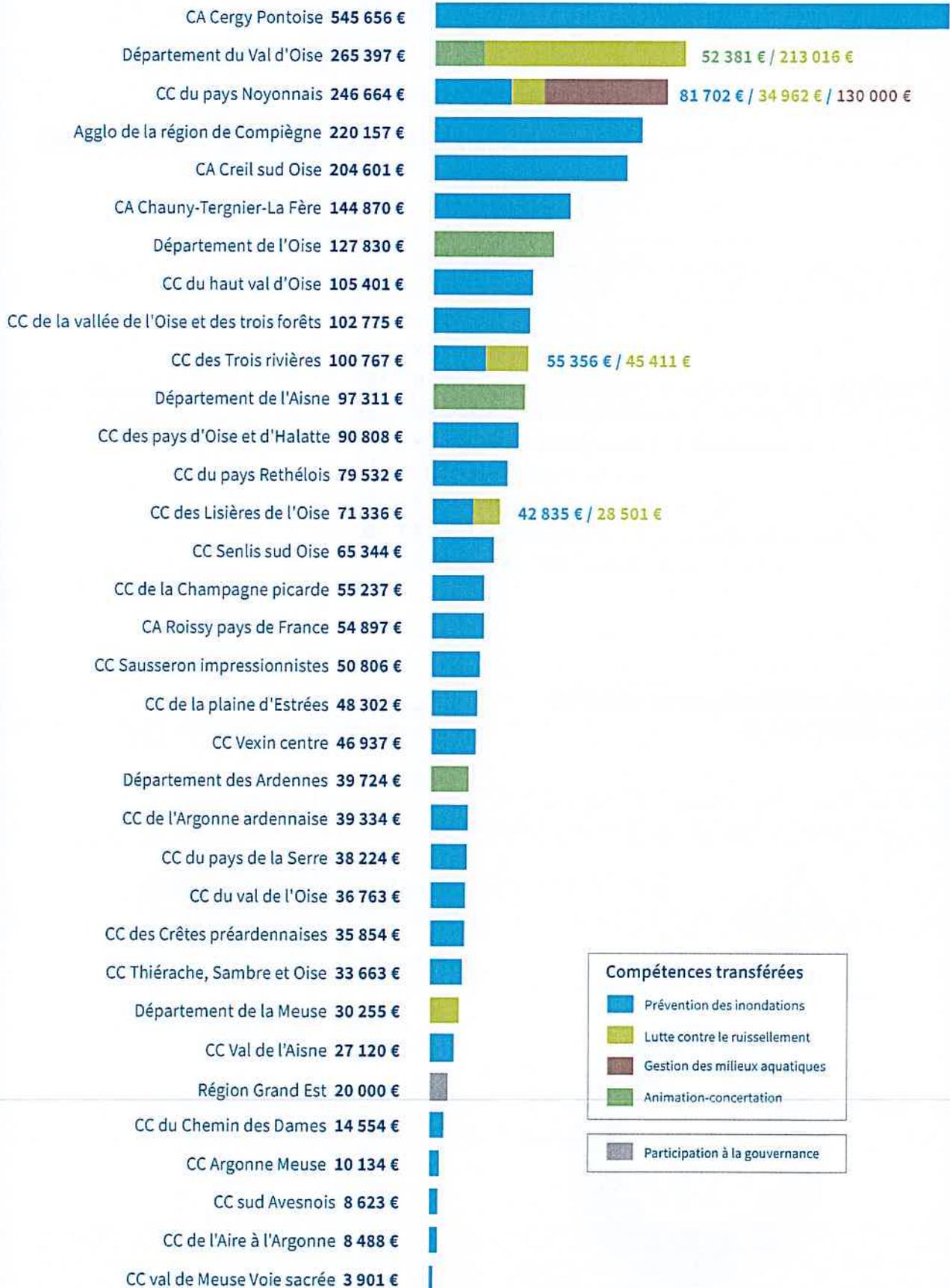
(3 552 K€ en 2023) hors résultat antérieur reporté et opérations d'ordre budgétaires.

Les contributions des membres et les participations financières des partenaires de l'Entente (dont aides au fonctionnement) sont de 3 202 K€ (3 531 K€ en 2023).

Cette baisse s'explique notamment par une diminution de la cotisation à l'habitant au titre de la Prévention des inondations, qui est passée de 2,88 €/hab. en 2023 à 2,65 €/hab. en 2024.



CONTRIBUTIONS DES MEMBRES EN 2024

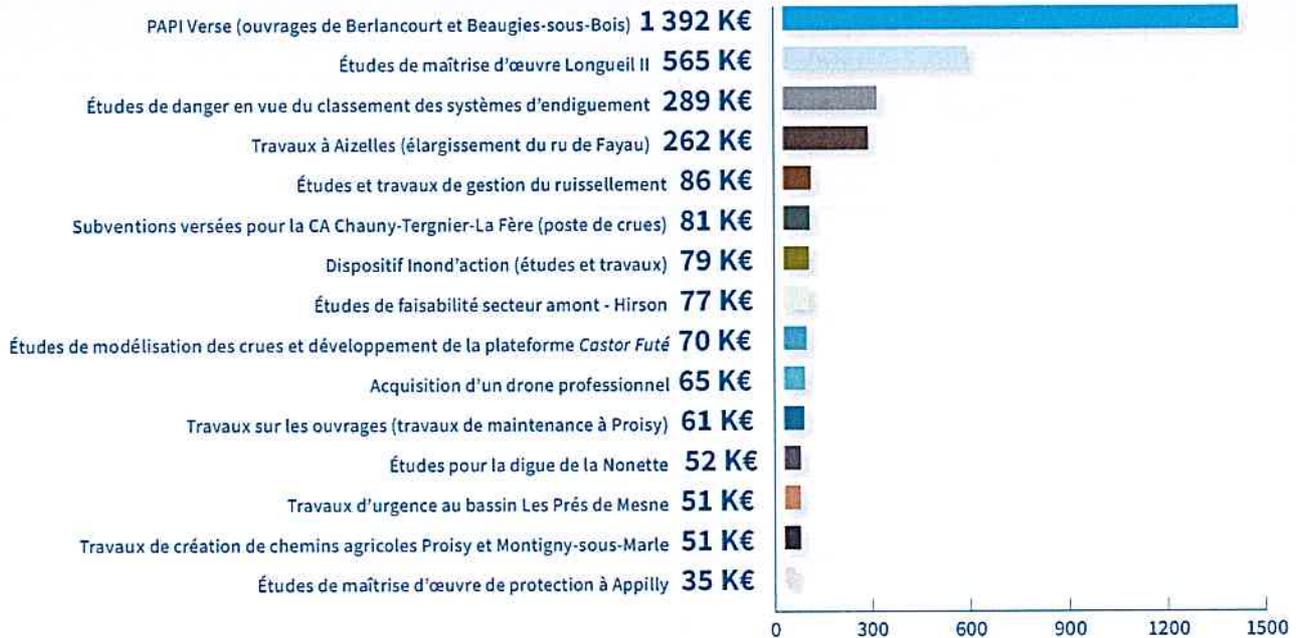


LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

Les dépenses d'investissement = 4 587 K€ dont 3 428 K€ de dépenses réelles.

Ce résultat témoigne d'une année soutenue en termes d'investissements (3 524 K€ en 2023).

Principales dépenses en 2024 par projets : 3,2 M€

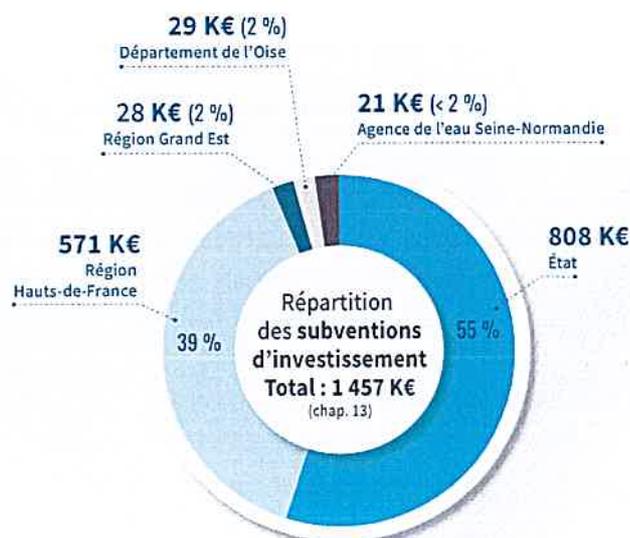


Les recettes d'investissement = 3 647 K€

(hors excédent reporté).

Hors opérations d'ordre et régularisation des subventions, les recettes réelles s'élèvent à 1 665 K€, réparties comme suit :

- > Subventions des partenaires : 1 457 K€ (995 K€ en 2023),
- > FCTVA perçu au titre des dépenses de l'exercice 2023 à hauteur de 208 K€ (171 K€ en 2023).



Les opérations d'ordre s'élèvent à 1 982 K€ dont :

> Dotations aux amortissements pour 1 803 K€ (1 292 K€ en 2023).

> Opérations patrimoniales pour 179 K€ (317 K€ en 2023).

Il n'y a pas d'excédent reporté de la section d'investissement en 2024.

L'autofinancement et le résultat

Le résultat de l'Entente de l'exercice 2024 se présente ainsi :

> un solde d'exécution en **fonctionnement négatif** de - 268 K€, portant le résultat de fonctionnement cumulé à 5 776 K€, compte tenu de l'excédent reporté de 6 044 K€. Excédentaire depuis plusieurs années, ce résultat présente un solde négatif en raison notamment de l'indemnité versée à Bouygues au titre du PAPI Verse (450 K€).

> un solde d'exécution en **investissement négatif** de - 940 K€, portant le résultat d'investissement cumulé à - 325 K€, compte tenu de l'excédent reporté de 614 K€. Ce résultat est dû principalement aux travaux de construction des ouvrages de la Verse (barrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt ayant donné lieu à d'importants décaissements : environ 1 385 K€ dépensés sur l'AP PAPI Verse (900 K€ en 2023) – hors indemnité de 450 K€ payée en fonctionnement.

L'Entente n'est pas endettée.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ COURANTE DE LA COLLECTIVITÉ

La charge d'activité courante de l'Entente correspond aux charges de fonctionnement de la structure et de ses services, aux charges d'investissement qui s'y rapportent, auxquelles l'on soustrait les aides reçues (subventions sur des charges de personnel).

Les dépenses d'activité courante = 2 037 K€

(1 738 K€ en 2023, soit une augmentation de 299 K€).

Cette évolution tient essentiellement à l'augmentation de la masse salariale (+247 K€), plusieurs postes ayant été pourvus, sur un total de 25 postes ouverts à fin 2024. Le fonctionnement des services a très légèrement augmenté (+18 K€).

L'augmentation de l'effectif accompagne la montée en puissance du syndicat mixte au gré des adhésions et des nouveaux programmes d'actions. Les dépenses liées à l'activité courante de la structure

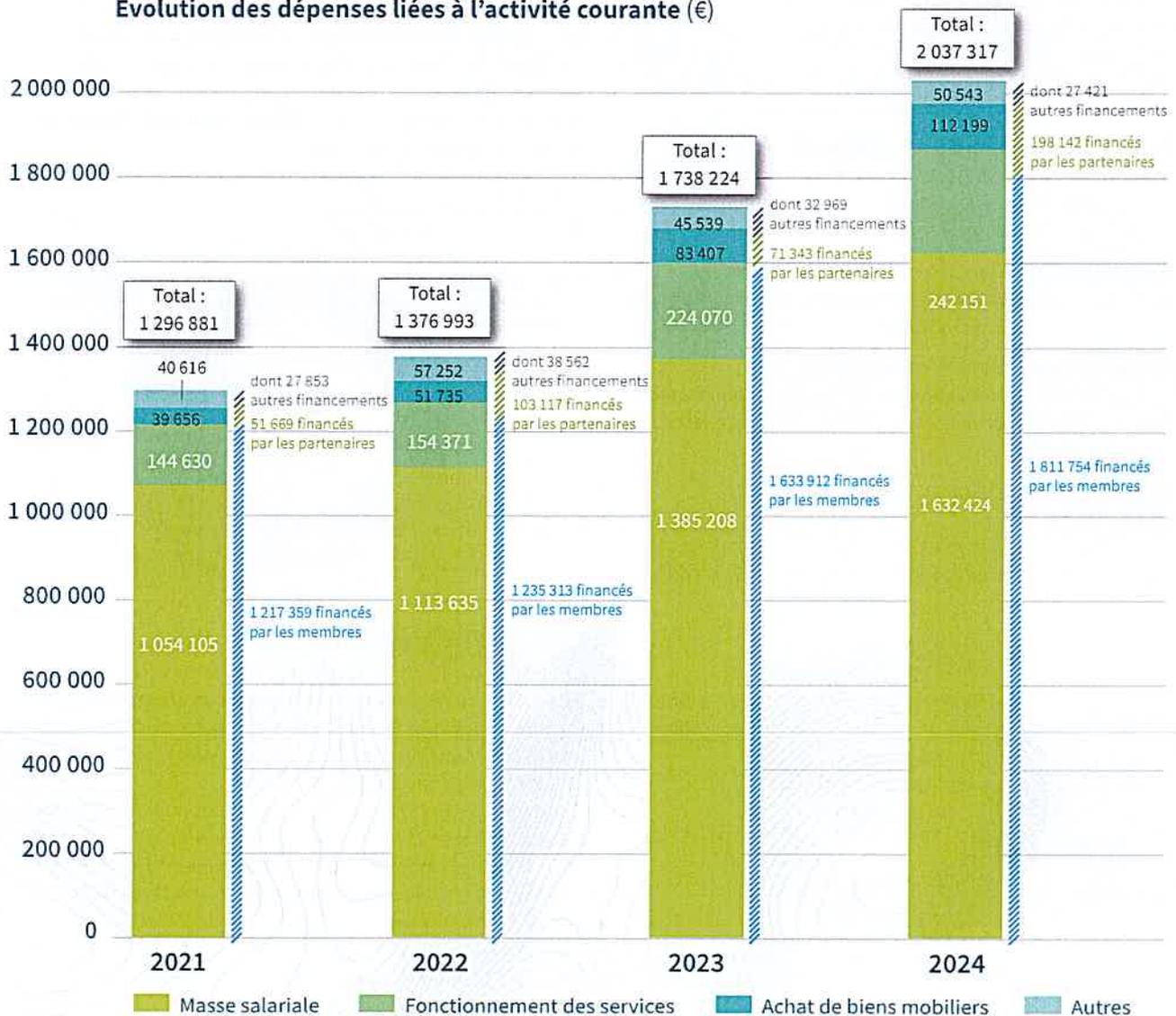
sont mutualisées et financées par l'ensemble des membres, quelle que soit la compétence transférée.

Ainsi, l'adhésion à l'Entente est rendue attractive par le fait que **plus il y a de membres adhérents, plus la part supportée par chaque membre diminue, tout en bénéficiant des services d'une équipe qualifiée et adaptée aux besoins exprimés.**

L'activité courante comprend, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- > le fonctionnement des services,
- > le fonctionnement de l'établissement,
- > les études de portée générale,
- > les investissements de portée générale, notamment les travaux sur le patrimoine de l'Entente Oise-Aisne.

Évolution des dépenses liées à l'activité courante (€)



Le budget primitif 2025

Le produit global attendu des cotisations des membres est en légère augmentation. La diminution de 7,2 % des participations ruissellement se trouve ainsi compensée par de nouvelles adhésions. La section d'investissement témoigne d'un rythme ambitieux de dépenses pour 2025, pour mener à bien les travaux en cours (chantiers des ouvrages de la Verse, travaux à Aizelles) et les études relatives aux grands projets (notamment Longueil II). Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles s'élèvent à 4 M€ en fonctionnement, et 7,7 M€ en investissement (dont 5 M€ d'autofinancement).

PRINCIPALES RECETTES

LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Avec **3,15 M€** versés à l'Entente, les participations des collectivités membres constituent la majeure partie de ses ressources.

Compétence Prévention des inondations

En 2024, une **diminution du ticket Prévention des inondations** à l'habitant a été votée par les membres du comité syndical, ramené de 2,88 € à **2,65 € par habitant**. Ce montant est maintenu en 2025. Pour mémoire, le montant initial était de 3 € par habitant, passé à 2,88 € après une première baisse en 2021.

Le produit des cotisations pour 2025 est en légère augmentation, avec l'intégration en année pleine de la CC Val de l'Aisne (54 K€).

Le montant total attendu en Prévention des inondations est de 2 279 K€, pour un total de 859 997 habitants.

Compétence Gestion du ruissellement

Une **baisse globale de 7,2 %** a été votée pour la cotisation « ruissellement ». Les participations attendues sont de **329 K€ en 2025** (352 K€ en 2024).

Compétence Gestion des milieux aquatiques

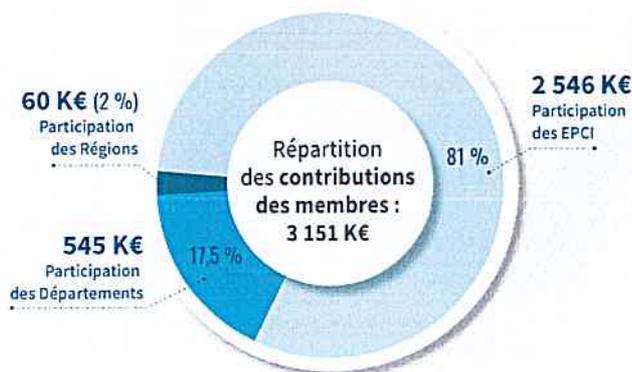
Le produit de la cotisation de GEMA sur la Communauté de communes du pays Noyonnais est attendu à hauteur de **166 K€**.

Compétence animation/concertation

Le produit de cette cotisation versée par les 5 Départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise et Val d'Oise) est stable et s'élève à **317 K€**.

Intégration des Régions dans la gouvernance de l'Entente

Les Régions Grand Est et Île-de-France ont adhéré à l'Entente pour un produit total de cotisations de **60 K€** (30 K€ par région).

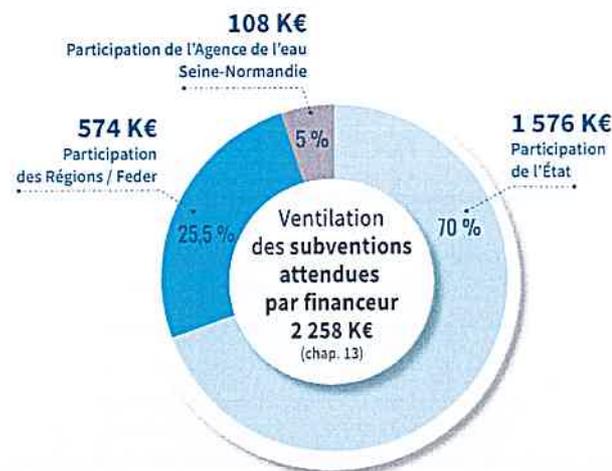


LES AIDES DES PARTENAIRES AU FONCTIONNEMENT

L'Entente bénéficie du soutien de ses partenaires financeurs en fonctionnement. **171 K€** sont inscrits en recettes prévisionnelles, concernant des aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie au titre de la GEMA (109 K€), des aides à l'animation du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise pour 48 K€ (État), une aide du Conseil départemental de l'Oise pour la réserve de l'Ois'eau (14 K€).

LES SUBVENTIONS

Les recettes d'investissement proviennent des partenaires financeurs de l'Entente sur les différents projets en cours. Au total, **2,26 M€** pourront être sollicités auprès de nos partenaires à l'avancement des projets, dont **925 K€** pour le PAPI Verse et **549 K€** pour les études Longueil II.



LES AUTRES RECETTES

La majeure partie du financement des investissements prévus pourra être assurée par l'**autofinancement en provenance de la section de fonctionnement** (résultat de fonctionnement reporté de 4,99 M€). L'autofinancement volontaire, s'élèverait à 3,54 M€ hors dotation aux amortissements.

Une **dotation de 348 K€** est attendue en 2025 au titre du FCTVA (235 K€ perçus en 2024) assis sur les dépenses éligibles de l'année 2024. L'inscription de **790 K€** au compte d'affectation en réserve au R1068 permettra de couvrir le déficit reporté de la section d'investissement 2024 (déficit de 325 K€) et le **besoin en restes à réaliser** (464 K€). Viendront enfin s'ajouter des **recettes au titre des opérations d'ordre** (opérations patrimoniales et dotation aux amortissements), pour **2,2 M€**.

PRINCIPALES DÉPENSES

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les crédits inscrits au chapitre des **charges générales pour 2025 s'élèvent à 2,07 M€** (2,2 M€ en 2024). Les dépenses récurrentes pour l'**entretien des ouvrages s'élèvent à 543 K€** pour la maintenance des ouvrages (hydraulique, électrique, mécanique...) et l'entretien des espaces verts. **481 K€ sont inscrits pour la Gestion des milieux aquatiques** (300 K€ en travaux d'entretien et 181 K€ en études). Pour rappel, les dépenses liées à la GEMA font l'objet d'une comptabilité analytique et sont financées uniquement par la cotisation GEMA et l'excédent issu de la reprise du Syndicat de la Verse (SIAEV).

450 K€ sont inscrits pour le fonctionnement de l'Entente et de ses services (+76 K€ par rapport à 2024), en raison notamment du renforcement de la couverture assurantielle de l'Entente

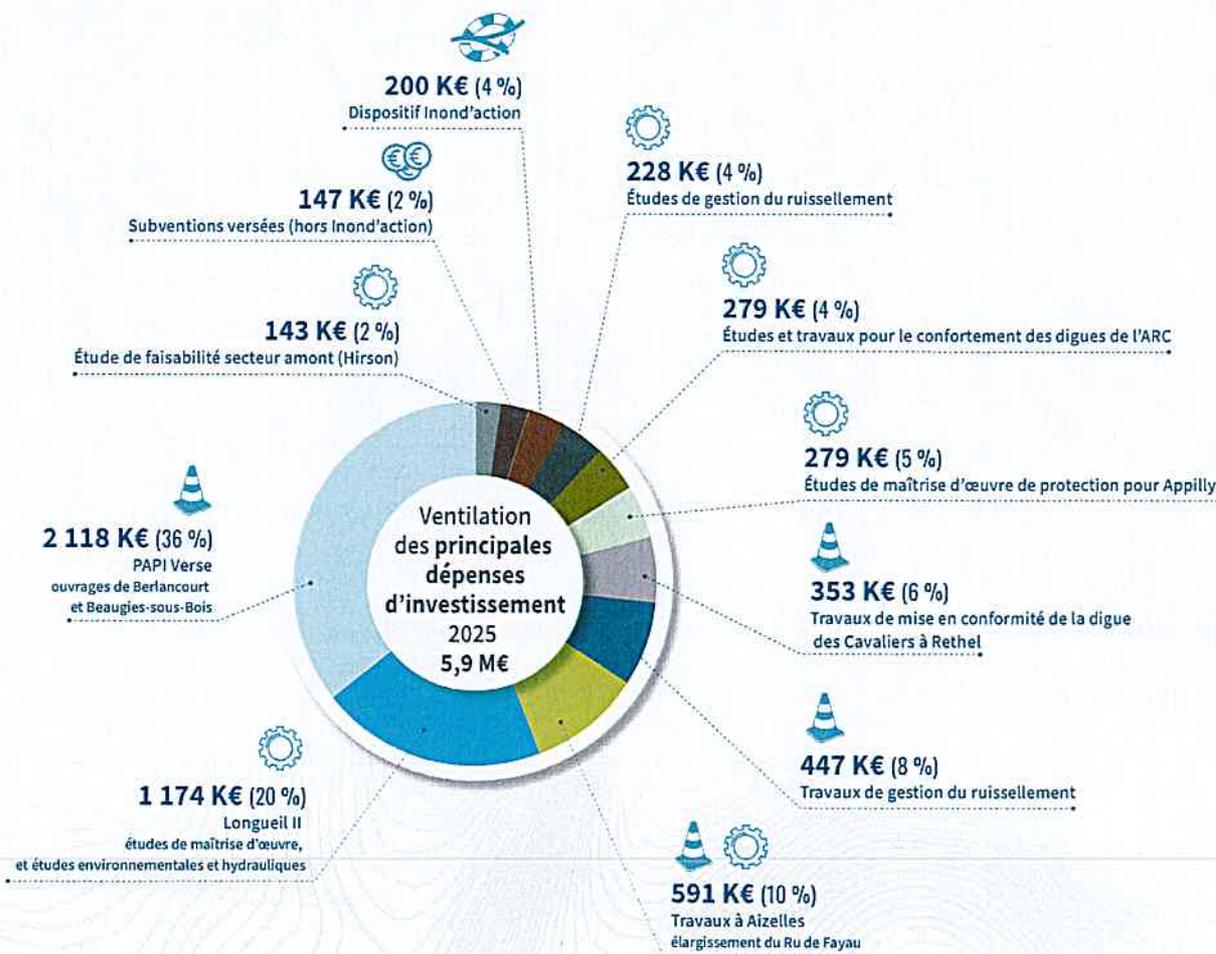
(responsabilité civile des ouvrages), de la refonte des sites internet (dont le développement de la plateforme d'anticipation de la crise *Castor Futé*).

Les **charges de personnel s'établissent à 1,84 M€**, pour un effectif de **25 agents**. En 2024, 4 départs d'agents ont eu lieu en cours d'année. Un poste a été créé courant 2024 : le poste d'animateur SAGE Serre, ayant été pourvu. Les derniers recrutements réalisés en décembre 2024 ont permis de pourvoir l'ensemble des postes disponibles : directeur des ouvrages et de l'exploitation, ingénieur modélisation hydraulique, deux ingénieurs ouvrages hydrauliques (avec davantage de séniorité) et animatrice PAPI de la vallée de l'Oise. Ainsi, les charges de personnel augmentent de +210 K€ au BP 2025 par rapport au BP 2024 ; dont +160 K€ sur la masse salariale et 50 K€ en frais divers (nouveau contrat assurance statutaire, participation employeur mutuelle et prévoyance des agents en année pleine).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **7,7 M€ au budget primitif 2025**. Les principaux projets se déclinent au sein

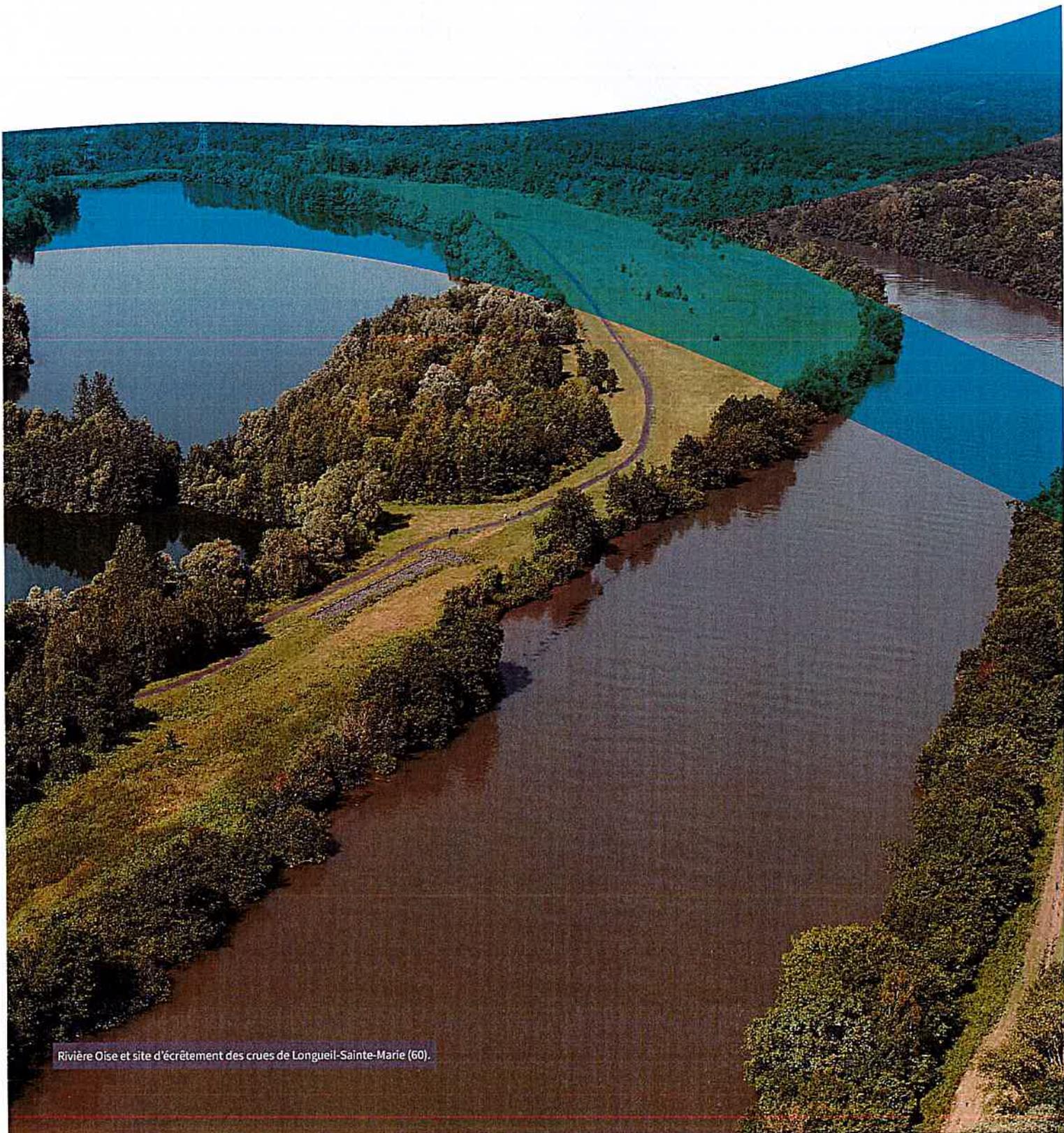
d'autorisations de programme : 4,25 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2025 (4,2 M€ en 2024).



Et aussi :

- > Études géotechniques et topographiques pour 80 K€
- > Travaux sur les ouvrages pour 74 K€
- > Études de danger pour 60 K€
- > Installation de nouvelles sondes de mesures pour 57 K€
- > Études de modélisation hydraulique pour 54 K€
- > Acquisition de matériel pour 48 K€
- > Acquisition de terrains pour 41 K€
- > Achat d'un véhicule pour 35 K€
- > Gestion de la réserve de l'Ois'eau pour 25 K€
- > Études digue de Senlis pour 19 K€

7 ANNEXES



Rivière Oise et site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (60).

Les subventions perçues en 2024

L'Entente Oise-Aisne a perçu près de 1,6 M€ de subventions (investissement et fonctionnement confondus) en 2024 qui portent essentiellement sur les acomptes pour les études de Longueil II (projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise) et pour les travaux des deux ouvrages hydrauliques de la Verse (Berlancourt et Beaugies-sous-Bois - 60).

OBJET DE LA SUBVENTION	PARTENAIRE	MONTANT (EN EUROS)
Études Longueil II (60) acompte	Région Grand Est	28 182
	État (Fonds Barnier)	280 220
Appilly (60) - solde étude de création d'une brèche dans le canal et système d'endiguement	Département de l'Oise	17 370
Appilly (60) - avance étude de création d'une brèche dans le canal	État (Fonds Barnier)	4 232
Réserve de l'Ois'eau (60) - solde 2023 plan de gestion	Département de l'Oise	17 639
Réserve de l'Ois'eau (60) - acompte 2024 plan de gestion	Département de l'Oise	8 349
Travaux des ouvrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois (60) - PAPI VERSE - acompte	État (Fonds Barnier)	339 632
	Région Hauts-de-France	559 090
Étude de faisabilité Hirson (02) - solde levés géomètre	État (PACTE SATII)	28 198
Travaux digue de la Nonette (60) - solde reversement subvention	SISN (syndicat du bassin de La Nonette)	6 139
Digues de Rethel (08) - solde études de danger digues du Gingembre et promenade des Isles	État (Fonds Barnier)	5 250
Travaux ruissellement - Vauréal (95) - solde	Agence de l'eau Seine-Normandie	17 928
Travaux de ruissellement Valmondois (95) - solde 2019	Agence de l'eau Seine-Normandie	3 306
GEMA - solde entretien de la Verse et de ses affluents (60)	Département de l'Oise	6 968
GEMA - solde travaux restauration Verse et Mève	Agence de l'eau Seine-Normandie	3 650
GEMA - acompte étude restauration Verse et Mève (60)	Agence de l'eau Seine-Normandie	34 960
GEMA - solde 2023 et acompte 2024 animation Verse (60)	Agence de l'eau Seine-Normandie	28 494
GEMA - solde événement Nature en noyonnais (60)	Agence de l'eau Seine-Normandie	5 368
SAGE Serre - acompte animation	Agence de l'eau Seine-Normandie	9 358
PAPI vallée de l'Oise - solde diagnostic de vulnérabilité	État (Fonds Barnier)	5 325
PAPI vallée de l'Oise - acompte diagnostics Inond'action	État (Fonds Barnier)	18 208
PAPI vallée de l'Oise - acompte vidéo	État (Fonds Barnier)	21 724
PAPI vallée de l'Oise - acompte études de danger des digues	État (Fonds Barnier)	29 165
PAPI vallée de l'Oise - solde prestations en régie (observatoire des risques, ruissellement, communication, plateforme, cartographie)	État (Fonds Barnier)	60 760
PAPI vallée de l'Oise - solde prestations en régie (kit entreprise, cartographie, plateforme)	Région Hauts-de-France	11 415
PAPI vallée de l'Oise - solde 2023 animation	État (Fonds Barnier)	24 000
PAPI vallée de l'Oise - avance développement <i>Castor Futé</i>	État (Fonds Barnier)	9 000
TOTAL		1 583 930

Les marchés contractés en 2024

RÉFÉRENCES	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2024-01	Création d'une plateforme web <i>Castor Futé</i> pour l'anticipation de la crise inondation	DELTACAD 795 rue des Longues Rayes 60610 LACROIX-SAINT-OUEN	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	37 941	11/01/2024	18 mois
2024-02	Étude préalable pour la restauration de la Verse et remise en eau d'une partie de son ancien lit à Beau-rains-lès-Noyon et Genvry (reprise SIAE de la Verse)	INGETEC 135 allée Paul Langevin 76233 BOIS GUILLAUME	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	49 687	18/09/2023	20 mois
2024-03	Étude d'une brèche dans le canal latéral à l'Oise à Appilly (60)	SETEC HYDRATEC 42/52 quai de la Rapée 75583 PARIS Cedex 12	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	28 210	11/01/2024	6 mois
2024-04	Aménagement d'un bras de décharge rue Hélène Versepuy à Guiscard (60)	COLAS 13 rue Gaston de Parseval 60300 SENLIS	Marché à procédure adaptée / Travaux	108 569	11/04/2024	4 mois
2024-06	Lot 1 : espaces verts Oise confluence	IDVERDE Saint Ouen l'Aumone 16 avenue du Vert Galant 95310 ST-OUEN-L'AUMÔNE	Appel d'offres ouvert / Service	500 000	04/06/2024	48 mois
2024-07	Lot 2 : espaces verts Nonette	SAS HIE PAYSAGE RN 31 LE BOUQUY 60880 JAUX	Appel d'offres ouvert / Service	136 000	04/06/2024	48 mois
2024-08	Lot 3 : espaces verts Brèche	SAS HIE PAYSAGE RN 31 LE BOUQUY 60880 JAUX	Appel d'offres ouvert / Service	20 000	04/06/2024	48 mois
2024-09	Lot 4 : espaces verts Oise Aronde - Longueil	AGRIFAUCHAGE 8 rue du Puits 60700 BEAUREPAIRE	Appel d'offres ouvert / Service	400 000	04/06/2024	48 mois
2024-10	Lot 5 : espaces verts Oise Aronde - Compiégnois	SARL TROCQUET XAVIER 2 rue des Erables 60610 LACROIX ST OUEN	Appel d'offres ouvert / Service	212 000	04/06/2024	48 mois
2024-11	Lot 6 : espaces verts Oise moyenne - Pays noyonnais	SAS HIE PAYSAGE RN 31 LE BOUQUY 60880 JAUX	Appel d'offres ouvert / Service	324 000	04/06/2024	48 mois
2024-12	Lot 7 : espaces verts Oise moyenne - Chaunois	SAS HIE PAYSAGE RN 31 LE BOUQUY 60880 JAUX	Appel d'offres ouvert / Service	36 000	04/06/2024	48 mois
2024-13	Lot 8 : espaces verts Lisières de l'Oise	SAS HIE PAYSAGE RN 31 LE BOUQUY 60880 JAUX	Appel d'offres ouvert / Service	296 000	04/06/2024	48 mois
2024-14	Lot 9 : espaces verts Chemin des Dames - Champagne picarde	ENVIRONNEMENT SERVICES 6 rue du grand Logis 02350 MARCHAIS	Appel d'offres ouvert / Service	48 000	04/06/2024	48 mois

RÉFÉRENCES	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2024-15	Lot 10 : espaces verts Serre	ENVIRONNEMENT SERVICES 6 rue du Grand Logis 02350 MARCHAIS	Appel d'offres ouvert / Service	108 000	04/06/2024	48 mois
2024-16	Lot 11 : espaces verts Oïse amont - Thiérache - Val de l'Oïse	ENVIRONNEMENT SERVICES 6 rue du Grand Logis 02350 MARCHAIS	Appel d'offres ouvert / Service	140 000	04/06/2024	48 mois
2024-17	Lot 12 : espaces verts Oïse amont - Trois rivières	IDVERDE CHARLEVILLE route de Belval - BP 11 08000 WARCQ	Appel d'offres ouvert / Service	112 000	04/06/2024	48 mois
2024-18	Lot 13 : espaces verts Aisne moyenne	SARL VAL DE RUTZ 100 bis rue de Saint-Quentin 08090 AIGLEMONT	Appel d'offres ouvert / Service	160 000	04/06/2024	48 mois
2024-19	Lot 14 : espaces verts Argonne Meuse	LES CHANTIERS DU BARROIS 2 rue André Lallemand 55000 BAR-LE-DUC	Appel d'offres ouvert / Service	80 000	04/06/2024	48 mois
2024-20	Travaux d'urgence - Bassin Les Prés de Mesne (02)	SARL JOURNEL ENVIRONNEMENT ET FILS 35 rue Henri Barbusse 02420 NAUROY	Marché à procédure adaptée / Travaux	42 400	27/06/2024	1 mois
2024-21	Travaux de réduction du risque d'inondations du Ru de Fayau à Aizelles (02)	SETHY SAS rond-point de l'Epine des Champs 78990 ELANCOURT	Marché à procédure adaptée / Travaux	603 095	09/07/2024	8 mois
2024-23	Lot 1 : impression de supports de communication	ALLIANCE PARTENAIRES GRAPHIQUES avenue de l'Europe 02430 GAUCHY	Marché à procédure adaptée / Services	75 000	15/10/2024	3 ans
2024-24	Exploitation d'une ISDI dans le cadre de la réalisation d'un dossier ICPE et études environnementales associées	ACTIERRA SAS 32 rue Gutenberg 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	169 444	17/10/2024	2 ans
2024-25	Étude de faisabilité pour la réduction du risque d'inondations secteur Hirson amont (02)	SETEC HYDRATEC 42/52 quai de la Rapée 75583 PARIS Cedex 12	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	187 942	05/11/2024	2 ans
2024-26	Maîtrise d'œuvre du confortement du système d'endiguement des cavaliers à Rethel (08)	SETEC HYDRATEC 42/52 quai de la Rapée 75583 PARIS Cedex 12	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	44 330	15/11/2024	1 an
2024-27	Étude de faisabilité - amélioration des écoulements du ru du Bois d'Harmoye à Genvry (60)	SAS INGETEC 135 allée Paul Langevin 76233 BOIS GUILLAUME	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	36 800	19/12/2024	8 mois

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-60_CC180925-DE



Entente Oise-Aisne
Établissement public territorial
de bassin

11 cours Guynemer
60200 COMPIÈGNE
03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr

oise-aisne.net

REJOIGNEZ-NOUS

